

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2024

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

	A l'ouverture	N°1	N°2	N°3	N°4-6	N°7-9	N°10-25	N°26	N°27	N°28-34	N°35-36	N°37-40	N°41-44
Présents	38	41	42	43	44	43	44	43	41	43	35	42	43
Absents	9	6	5	4	2	3	2	3	4	2	12	3	2
Pouvoirs	8	8	8	8	9	9	9	9	10	10	8	10	10

L'an 2024, le 26 juin à 19h05, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 20 juin 2024.

Sont présents : M. BESSAC, M. LE CHEQUER, Mme ALPHONSE, M. BEDREDDINE, Mme ATTIA, M. STERN, Mme LANA, M. LAMARCHE, Mme KEITA, M. MADAULE, M. DI GALLO, Mme DEHAY, M. VIGNERON, Mme BONNEAU, M. METTEY, Mme DEFINEL, Mme BERTIN, M. LEGHMIZI, Mme GUERIN, M. CHARLES, M. BELTRAN, Mme BENSaid, Mme SERRES, Mme GLEMAS, Mme LELEU, M. GALERA, Mme POULARD, M. GUEGUEN, M. PERREAU, Mme HEDHUIN, Mme LE GOURRIEREC, M. CHESNEAUX, M. DELAUNAY, M. MBARKI, Mme KA, M. T. MOLOSSI, Mme HEUGAS, Mme HRISTACHE, M. SERNE, Mme YONIS, M. LEROY, Mme PREVIATO, M. REZIG, Mme BENABDERRAHMANE.

Procurations : Mme LORCA à Madame KA (à partir de la n°4), Mme Halima MENHOUDJ à M. Tobias MOLOSSI, Mme Danièle CREACHCADEC à Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI à M. Olivier STERN, M. Mohamed ABDOULBAKI à M. Stéphan BELTRAN, Mme Mama DOUCOURE à M. Yann LEROY, Mme Anne TERNISIEN à Mme Méline LE GOURRIEREC, Mme Sidonie PEYRAMAURE à M. Thomas METTEY, M. Pierre SERNE à Mme Choukri YONIS (à partir de la n°27), M. Bruno REBELLE à Mme Mireille ALPHONSE.

Absents : M. BESSAC (n°36 à 40), M. BEDREDDINE (à l'ouverture), Mme LORCA (de l'ouverture à la n°3), Mme KEITA (ouverture de séance), Mme DEFINEL (à l'ouverture, n°1 à 2 et n°35 à 36), Mme BERTIN (n°27), M. CHARLES (n°7 à 9 et n°26), M. BELTRAN (n°35 à 36), Mme BENSaid (n°35 à 36), M. GALERA (à l'ouverture), M. ABDOULBAKI (n°35 à 36), M. GUEGUEN (n°35 à 36), Mme DOUCOURE (n°35 à 36), M. CHESNEAUX (de l'ouverture à la n°1), M. MBARKI (n°27 et n°35 à 36), Mme KA (de l'ouverture à la n°3), Mme HEUGAS (n°35 à 36), Mme MAZE, M. GUILLOT, M. LEROY (n°35 à 36).

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Conformément à l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Julien CONSALVI a adressé sa démission simultanée de son mandat de conseiller municipal et d'adjoint au maire à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis par courrier en date du 13 juin 2024. Conformément à l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis a accepté cette démission, décision portée à la connaissance de Monsieur Julien CONSALVI le 20 juin 2024 par courrier, conférant à la démission son caractère définitif.

La démission de Monsieur Julien CONSALVI portant également sur son mandat d'adjoint, il sera demandé au conseil municipal au point 1 de se prononcer par délibération sur le maintien du nombre d'adjoints du conseil ainsi que sur l'élection d'un 7^e adjoint au maire, poste laissé vacant par ladite démission.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal démissionnaire élu sur cette liste dont le siège devient vacant. En conséquence, compte tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020, Madame Kheira BENABDERRAHMANE, candidate suivante de la liste « Montreuil, est une chance » a été convoquée à la présente séance et est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence à l'issue de cette installation et de l'élection du 7^e adjoint au maire. »

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code, à l'élection, pour la présente session, d'un secrétaire au sein du conseil :

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Je vous propose d'élire Madame Karine POULARD en tant que notre secrétaire de séance. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote : Contre ? Abstention ? Unanimité... (intervention inaudible) Deux abstentions, pardon. » (absentions : Pierre Serne et Choukri Yonis)

À la majorité des voix, Madame Karine POULARD a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h05.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Y a-t-il des observations au sujet du procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 ? Il y a, je crois, plusieurs remarques de Monsieur Serne. Je vous en prie, Monsieur. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Oui. Je sais pas, si vous les avez eus, c'est vous qui les dites, comme d'habitude, ou vous voulez que je les dise moi ? C'est surtout sur les... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Non, pardon, je n'ai pas reçu, c'est une confusion de ma part. Je n'ai pas reçu de remarques sur le procès-verbal... »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Si, si. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, premier adjoint au maire

« Si, il les a envoyées. Il les a envoyées récemment. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Une petite seconde alors. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Il y a une heure. C'était il y a pas longtemps (intervention inaudible) Oui, il y a une heure, c'est ce que j'ai dit. Ah, bah on fait ce qu'on peut... Je peux vous les lire si vous voulez. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Les remarques seront intégrées. C'est la prise en compte de différents votes, m'indique-t-on, et ça ne présente pas de difficulté particulière. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Je tiens quand même à dire que me concernant je souhaite vraiment qu'il soit inscrit que je suis sorti de séance pour les délibérations sur lesquelles je ne participe pas au vote, c'est-à-dire que je ne participe pas au vote ni au débat et je sors de la salle. Je veux, du coup, être noté absent pour ces délibérations. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Ce sera noté, merci Monsieur Serne. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité, je vous... Pardon, unanimité moins deux abstentions. »

Absentions : Pierre Serne et Choukri Yonis

INTERVENTIONS LIMINAIRES

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Mesdames, Messieurs, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Mes premiers mots iront à tous les agentes et les agents de la Ville de Montreuil, à tous les bénévoles, ces femmes et ces hommes qui, ce week-end, à l'occasion du festival de la ville et de la fête des cultures urbaines, ont donné à voir ce que Montreuil a de beau, d'humain, de fraternel. La fête était belle, et je tenais sincèrement à remercier l'ensemble des actrices et des acteurs de la réussite de ce week-end.

Elle était d'autant plus belle qu'elle s'est déroulée dans un contexte de crise politique à l'échelle nationale. La situation dans laquelle est plongée notre pays depuis le soir des élections européennes, où le président de la République a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale, est une situation de trouble politique majeure et d'immense danger. Je veux dire que, devant la tâche qui incombe aux municipalités et à notre municipalité dans l'organisation de ce scrutin en à peine trois semaines, je tiens à saluer les services de la ville, l'ensemble des militantes et des militants engagés à des titres divers dans le débat électoral, et les Montreuilloises et les Montreuillois volontaires, qui ont répondu présents et qui répondent présents pour garantir la bonne tenue de ces élections législatives anticipées.

Devant l'imminence du risque de voir le Rassemblement national, c'est-à-dire l'extrême-droite, gouverner notre pays dans exactement 12 jours, je tiens également à saluer ici le sursaut des forces politiques de gauche et des écologistes qui ont, en quelques jours, su trouver les moyens d'une entente globale, aussi bien programmatique qu'électorale, et ce malgré les divergences de fonds que nous connaissons et les derniers mois marqués par des propos parfois très durs. Ce sursaut marque, pour le citoyen que je suis, pour la municipalité, l'étape préalable indispensable à la mise en œuvre réelle et concrète, à l'échelle nationale, des idées de progrès que nous défendons ici toutes et tous. Je veux dire également que cela conforte, en tant que maire, notre vision d'un travail coopératif et d'un travail de longue haleine d'union entre les différentes forces de gauche et écologistes à l'échelle de la municipalité ; un travail qui a été engagé par l'ensemble des forces que nous représentons, et qui est basé sur un partage des mêmes convictions de fond : la lutte contre toute forme de discrimination, la solidarité comme vecteur de cohésion, le respect de chacune et de chacun, et de toutes les formes du vivant, comme levier d'émancipation, l'union comme perspective pour le bien de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Chacune et chacun, ici, mesure le risque immense devant lequel est placé notre pays. Chacune et chacun mesure le caractère incalculable des conséquences de l'arrivée de l'extrême-droite au gouvernement du pays. Chacune et chacun mesure, ici en Seine-Saint-Denis, ici à Montreuil, le fait que les politiques sociales, les politiques de rénovation urbaine, les politiques de solidarité, seraient sans nul doute les premières à être placées dans le viseur d'un gouvernement de Monsieur Bardella. Nous le verrons encore au cours de cette séance du conseil municipal, un certain nombre d'engagements s'apprête à être pris et conduit pas notre municipalité pour défendre et soutenir la fraternité et des politiques de solidarité avancées.

Je veux, enfin, conclure ce propos en disant que la municipalité était engagée, s'est engagée à plusieurs reprises contre les politiques d'exclusion, contre les politiques d'extrême-droite, et elle continuera à le faire quel que soit le résultat du scrutin des premiers et des seconds tours des élections législatives.

Je vous remercie. Je ne serai pas plus long s'agissant d'un débat électoral en cours.

Je passe la parole à celui ou celle qui le sollicite... Donc, en l'absence de demande de prise de parole, nous passons à la délibération n°1. Pardon, je vois des... C'est sur le débat liminaire ? Ah, vous souhaitiez prendre la parole, finalement. Madame Yonis, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le maire.

Mesdames et Messieurs,

Les élections européennes du 9 juin dernier ont permis à l'extrême-droite de recueillir plus de 35 % des suffrages exprimés. A l'aune de ces résultats, le président de la République a fait le choix de dissoudre l'Assemblée nationale, renvoyant à la tenue d'élections législatives le 30 juin et le 7 juillet prochain. On peut le dire, je crois : depuis le 9 juin, notre pays est entré dans une période de grande incertitude. Jamais l'extrême-droite n'a été aussi proche de prendre les commandes de notre pays. Le 30 juin et le 7 juillet, il nous faudra donc, quoi qu'il en coûte et sans aucune réserve, faire barrage au Rassemblement national et à ses alliés. Face à l'imminence du danger, en réalité nous n'avons pas d'autre choix.

Toutefois, dès le 7 juillet au soir, si on veut lutter durablement et efficacement contre l'ascension de l'extrême-droite, il va falloir se pencher sur l'état de notre démocratie. Notre démocratie est belle et bien malade. L'extrême-droite et l'abstention sont deux symptômes de cette maladie. A Montreuil,

l'extrême-droite est à moins de 10 %, même si elle progresse en nombre de voix. C'est par l'abstention que se manifeste, dans notre ville, le malaise démocratique. Le 9 juin dernier, c'est 48,55 % du corps électoral qui s'est abstenu à Montreuil. Cette abstention est bien entendue multiforme, même si elle reste marquée géographiquement et sociologiquement. A Montreuil, nombreux sont ceux, habitant notamment les quartiers populaires, qui se réfugient dans l'abstention, parce que la politique et les politiques quels qu'ils soient sont décredibilisés à leurs yeux. Ils ne se sentent plus représentés, et ça c'est dangereux.

En effet, une démocratie représentative dans laquelle les citoyennes et les citoyens ne se sentent plus représentés est une démocratie en danger. Aussi étrange que cela puisse paraître, même dans une ville comme Montreuil, quand on se donne la peine de regarder les choses, on voit notre ville se fracturer entre celles et ceux pour qui ça va et celles et ceux qui vivent la précarité (quand ce n'est pas la pauvreté et l'isolement), celles et ceux qui bénéficient de la culture et de lieux festifs et celles et ceux qui vivent à des années lumières de tous ces bienfaits. Cette fracturation de notre société, de mon point de vue, est porteuse de grand danger. Je crois profondément en la république et en son universalisme émancipateur. Quand je regarde ce qu'il se passe, je me dis que, si l'on veut éviter les risques que cette fracturation peut faire courir à notre société, il y a urgence à sortir des grandes phrases et des affirmations pour redonner du contenu aux grands principes républicains.

Pour illustrer mon propos, je vais prendre deux exemples. Je vais parler, en premier lieu, de ce qu'il se passe au Clos français, et des conditions dans lesquelles se déroule actuellement le renouvellement urbain dans ce quartier. Ce qu'il se passe dans ce quartier est sincèrement indigne de la République française. Vous avez des familles qui, pour certaines d'entre elles, vivent un véritable enfer au quotidien.

Quel respect pour la dignité des personnes quand vous vous retrouvez avec des personnes très âgées qui sont dans l'incapacité de bouger, des personnes souffrant de maladies chroniques, des personnes en situation de handicap, qui sont dans la poussière, dans une situation où ils campent dans leur propre appartement, ouvert en permanence pour permettre l'accès des ouvriers. Comment voulez-vous que ces situations ne mènent pas à la plus grande des désespérances ? Surtout quand, sur place, il n'existe pas d'interlocuteur identifié pour remonter les difficultés. Le gardien n'a pas les moyens de régler les problèmes, tout simplement parce qu'il s'agit de choses qui dépassent sa compétence. Il renvoie vers l'office HLM, qui renvoie vers le gardien, ce qui est un peu kafkaïen, vous me l'accorderez.

Comment, dans ces conditions, voulez-vous que ces habitantes et ces habitants se perçoivent autrement que comme des citoyennes et des citoyens de seconde zone ? Même la gestion de l'amiante, pourtant réglementée, est problématique sur ce chantier. Je n'y reviendrai pas, car j'ai eu l'occasion de l'évoquer plus d'une fois dans cette assemblée. Il y a eu le décès d'un ouvrier : que s'est-il passé après ? Il y a eu, certes, un arrêt du chantier pendant quelques jours, mais la sidération passée tout est reparti comme avant, avec le sentiment que rien n'a changé quant au suivi du déroulement du chantier. Certes, sur le terrain, tout est sous-traité, mais, quand même le chantier est censé être dévolu à Bouygues. Ce n'est quand même pas une petite entreprise, et, en principe, c'est des gens qui ont l'expérience suffisante pour faire correctement les choses quand ils le veulent.

Que font Est Ensemble Habitat et la municipalité pour exiger une tenue du chantier respectueuse de celles et ceux qui subissent les travaux ? A grand renfort de communication, vous ne cessez, Monsieur le maire, vous et votre majorité, d'affirmer que tout va bien. Pire encore, vous créez une réalité parallèle. Si je reste toujours sur l'exemple du renouvellement urbain au Clos, non seulement vous invisibilisez les difficultés vécues par cette partie de la population, mais en parallèle vous relatez une réalité qui n'existe pas. C'est le cas du fameux appartement de courtoisie, mis à la disposition des habitantes et des habitants pendant la durée des travaux. Autant dire que cet appartement est un mythe. Vous pouvez décider qu'avec la communication municipale vous allez décréter que tout va bien et gommer ainsi sans ménagement les difficultés vécues au quotidien par un certain nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens, mais en démocratie on n'invisibilise pas sans conséquences les difficultés du quotidien vécues par une part grandissante de la population.

Cette communication biaisée est porteuse, à mon sens, d'une autre difficulté. En effet, lorsque, du quotidien, on sort tous les sujets qui fâchent, lorsqu'on les invisibilise dans la communication municipale, alors effectivement toutes celles et ceux qui ne vivent pas ce quotidien douloureux peuvent considérer que tout va bien. Cette façon d'agir est dangereuse, car elle crée de l'incompréhension et elle participe de la fragmentation de notre communauté locale.

Le deuxième exemple, je vais le prendre dans le fonctionnement démocratique de notre ville. La démocratie, ce n'est pas juste l'organisation des élections, c'est aussi un principe d'organisation de la société.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Il vous faut conclure. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale MOVICO

« La vitalité démocratique, c'est ce qui garantit que toutes les questions, même celles qui fâchent, que tous les sujets, même les plus complexes et les plus difficiles à traiter, soient vraiment pris en charge, au mieux de l'intérêt commun.

J'ai appris récemment, au détour d'une conversation, que la ville de Montreuil fermait son service de maintien à domicile. Le service municipal de maintien à domicile, c'est un service qui s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, qui souhaitent rester autonomes à domicile. Ce service a tout simplement été supprimé. Nous avons voté le budget le 30 mars dernier, comme vous le savez. Ce budget a permis d'acter une deuxième augmentation de la taxe foncière en deux ans, et vous supprimez, juste après ce vote et en contradiction avec tous les principes que vous affichez, un service public utile à des personnes fragilisées. Pourquoi le vote du budget n'a-t-il pas été l'occasion d'un échange franc et sincère autour de ce qu'il fallait préserver quant aux services rendus aux Montreuilloises et aux Montreuillois ? A cette question, je le sais, je n'aurai pas de réponse.

Simplement, ce que je veux dire, c'est que, par ce type de fonctionnement, par cette façon d'affirmer des choses et de faire le contraire, vous contribuez à alimenter le procès en asincérité fait aux politiques. L'heure est grave, et je pense que, si aucune action résolue n'est mise en œuvre pour résorber la distance entre la parole donnée et les actes posés, nous allons nous condamner à faire barrage, jusqu'au jour où la digue, tellement fragilisée, cédera. J'espère seulement que le 30 juin la digue sera encore suffisamment robuste pour nous permettre de résister encore. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serme, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Merci. Je dois dire que je n'ai jamais été, dans ma vie, aussi tétanisé de colère, de tristesse et de peur. De peur. C'est dans dix jours, hein. Dans dix jours, on ne sait pas où on sera, on ne sait pas si on n'aura pas les fascistes au pouvoir. Je ne pensais jamais voir ça, vivre ça. J'en viens à me féliciter que mes grands-parents n'aient... enfin, soient morts à temps pour ne pas voir ça.

En 2002, j'ai pleuré, j'ai pesté, j'ai manifesté, j'ai voté Chirac, j'ai même distribué des tracts pour Chirac, mais on n'avait pas, à l'époque, la peur de voir les fascistes au pouvoir. On savait que Le Pen ne gagnerait pas. Aujourd'hui, c'est possible. Alors, oui, la gauche et les Ecologistes ont, à la surprise générale, y compris un peu la nôtre, réussi un sursaut salvateur, qui permet une dynamique et qui permet d'espérer, non seulement, d'empêcher une majorité absolue pour le Rassemblement national, mais peut-être même de nous permettre de revenir au gouvernement. Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir... Mais, en même temps, face à ça, on voit aussi l'effondrement des digues, des fameuses digues des réflexes républicains. Des gens qui, il y a encore quelques mois, donnaient des leçons de république, qui, il y a deux ans, nous avaient supplié de faire barrage contre Le Pen en votant Macron, et qui, aujourd'hui, nous renvoient dos à dos avec le Front national et s'accrochent manifestement de la possibilité que le Rassemblement National gouverne. C'est indigne, c'est irresponsable, et ils porteront cette tâche dans l'histoire quoi qu'il arrive.

Je n'en ai jamais parlé, mais le soir du deuxième tour de la Présidentielle, Elisabeth Borne m'a félicité par SMS pour le score de Macron à Montreuil (83 et quelques pourcents). Au premier tour de la Présidentielle, Mélenchon, je ne sais plus le score exact, mais il avait fait 40 ou 50 %. Autrement dit, un bon paquet des 83 % qui avaient voté Macron avaient voté Mélenchon au premier tour. Et aujourd'hui, ceux-là même qui (il n'y a pas qu'à Montreuil, dans toutes les banlieues populaires ça a été à peu près ça)... Et aujourd'hui, ceux qui étaient sauvateurs, ceux que Macron lui-même a remerciés, seraient devenus des dangereux extrémistes sortis de la République, qui seraient aussi mauvais et dangereux que le Rassemblement national. Je trouve ça sidérant, je trouve ça grave, et ça veut dire que, même si la catastrophe n'arrive pas le 7 juillet, on est quand même dans, enfin, on n'est pas sortis des ronces, quoi, et que, devant nous, quoi qu'il arrive, on a des monceaux de difficultés et tellement de choses à recoller et à reconstruire, et notamment avec tous ces gens avec qui on n'arrive même plus à parler. C'est même pas qu'on les convainc pas, c'est qu'on n'arrive même plus à dialoguer, à s'entendre, à créer de la confiance.

Alors, heureusement, dans certains endroits comme ici, ce n'est pas du vote RN directement, mais c'est de l'abstention. Et un jour, comme le disait ma collègue, à force de faire barrage mais des barrages de plus en plus petits, eh ben... Là on espère gagner du temps, mais trois ans plus tard qu'est-ce qu'on fait, et les années suivantes ? Parce-que de toute façon, on aura au moins 200 députés RN au Parlement. Et on a, je pense, une responsabilité et une mission (même si, à Montreuil, on n'a pas de « risque », mais, après tout, des villes qui votaient à 80 % PC donnent aujourd'hui des majorités au Rassemblement national, donc rien n'est jamais acquis) et je pense qu'il faut qu'on s'y attelle tous.

J'étais content qu'on fasse quelque chose, qui avait dépassé les clivages majorité / opposition, en co-signant une tribune. Alors, je veux quand même rassurer les gens : je n'ai pas rejoint la majorité municipale, contrairement à ce que l'on pourrait croire puisque la tribune est attribuée à la majorité municipale... Franchement, on aurait pu faire un effort. Et puis, surtout, je voudrais juste m'excuser auprès des organisations syndicales, des associations culturelles, du mouvement social, parce que moi je n'ai pas l'habitude de dire « nous » quand c'est pas « nous », et je ne parle pas au nom... Quand il n'y a que des élus qui signent, on ne dit pas « nous, le mouvement syndical, le mouvement social, etc ». Donc, je m'excuse auprès d'eux, et je pense qu'on aurait pu s'en passer aussi. Le principal, c'est qu'on l'ait fait et qu'on l'ait dit, et qu'on le porte jusqu'au 7 juillet, et si possible qu'on continue un peu dans cet esprit, parce que les autres ils ne nous feront pas de cadeaux et pour eux on est tous pareils, hein, et on sera tous dans les mêmes wagons ou dans les mêmes stats.

Voilà, j'espère que le 7 juillet au soir on pourra, sinon faire la fête, du moins, pousser un ouf de soulagement, mais très sincèrement, moi, j'ai peur.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Serne. »

DÉLIBÉRATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

DEL20240626_1 : Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission du 7e adjoint

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Nous passons donc à la délibération n°1, qui concerne l'élection d'un adjoint suite à la démission du 7^e adjoint.

Pour mémoire, le 28 mai 2020, le conseil municipal avait fixé à 21 le nombre d'adjoints, au regard de l'effectif maximum autorisé. Il est ainsi proposé, d'une part, de maintenir le nombre d'adjoints à 21, d'autre part, de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint pour remplacer Monsieur Julien CONSALVI. Conformément à l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il occupera le même rang que l'élu que celui de l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Je vous propose donc, comme première décision, de maintenir à 21 le nombre d'adjoints. Y a-t-il des remarques sur ce point ? (Liliana, c'est sur le nombre d'adjoints ? C'est après, okay.) Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions (Mme Choukri Yonis, M. Pierre Serne). Proposition adoptée. Je vous remercie.

J'en appelle aux candidatures des membres du conseil, et je prends acte, au nom de la majorité, de la candidature de Stéphane Beltran, pour laquelle je dirai, dans un instant, un mot particulier. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je vous propose, s'agissant du scrutin, de désigner deux assesseurs chargés du dépouillement des bulletins de vote et du déroulement du scrutin pour l'élection du 7^e adjoint. Je vous propose, donc, d'élire en cette qualité Marie-France Previato ainsi que Tobias Molossi. Y a-t-il des oppositions ? Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

Mon secrétariat m'inique que j'ai omis de proposer au vote le fait que le nouvel adjoint occupera le 7^e rang, ce qui, semble-t-il, est nécessaire pour la formalité de notre opération. Y a-t-il des oppositions, des questions ? Je n'en vois pas, je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions (Mme Choukri Yonis, M. Pierre Serme). Proposition adoptée. Je vous en remercie.

Avant de procéder au vote, j'aimerais dire quelques mots sur Stéphane Beltran. Stéphane Beltran est conseiller municipal délégué au logement depuis 2014. Il est aujourd'hui retraité, après avoir été travailleur social une grande partie, ou une immense partie de sa vie, et sa présence continue, ici dans les locaux de la Mairie de Montreuil, témoigne que sa retraite n'est pas du tout inactive. Stéphane, en tant qu'élu au logement, fait face, au quotidien, aux demandeurs et aux demandeuses de logement, qu'ils soient premiers entrants ou déjà locataires d'Est Ensemble Habitat.

Pour vous donner un ordre d'idée, depuis le 1^{er} avril 2017 jusqu'à aujourd'hui, il a effectué 240 permanences de demandeurs de logement, et a reçu 1920 personnes demandeurs de logement. Pour qui sait, notamment dans le conseil, les immenses difficultés que connaissent les demandeurs de logement, les détresses familiales, sociales, auxquelles ces demandeurs font face, en disant que Stéphane Beltran a rencontré 1920 d'entre eux, vous pouvez imaginer... la détresse à laquelle il a été confronté, tout simplement. Je ne compte pas (nous n'avons pas pu compter) les permanences qu'il a effectuées au sein de notre office Est Ensemble Habitat. Nous n'avons pas pu compter, également, les rencontres des locataires en procédure d'expulsion, afin de tenter tout ce qui est possible avant que le concours de la force publique ne soit exécuté. Nous n'avons pas pu compter, non plus, le nombre de réunions de la présidence de la commission Expulsion d'Est Ensemble Habitat, et le nombre de réunions en tant que membre du bureau de l'Office, ni même les centaines de rencontres et de débats, de visites de terrain chaque année – avec Florent Gueguen aujourd'hui, et avec moi hier – auprès de notre office de HLM. Son engagement est sans faille, même lorsque la vie lui a réservé des coups durs.

Je veux dire à ce travailleur social infatigable, qui, pendant des années à Emmaüs, à l'accueil de jour, n'aura cessé d'accueillir les plus précaires des citoyennes et des citoyens qui sont sur le chemin de Montreuil, pour cet homme qui ne voit que des êtres humains, par-delà les nationalités, que des frères et des sœurs, par-delà les situations sociales, notre profond respect, mon profond respect, et l'immense sentiment que j'ai que, en nous apprêtant (si le conseil le décide) à lui confier l'écharpe d'adjoint au maire de la Ville de Montreuil pour ses fonctions et pour sa qualité de délégué au logement, nous faisons un acte de justice immense au regard du travail constant que Stéphane Beltran a développé au cours des dix années qui viennent de s'écouler. En tout cas, je voudrais redire à Stéphane, publiquement, mon immense immense immense respect pour ses valeurs, pour son travail, pour l'énergie qu'il dégage, et, par-dessus tout, pour la bonté qu'il témoigne. Merci.

Liliana Hristache. »

Intervention de Madame Liliana HRISTACHE, conseillère municipale Montreuil Écologie – Les Écologistes

« Bonjour à tous,

Je suis très fière, aujourd'hui, de cette nomination, et avec beaucoup de fierté je présente mon souhait et ma participation à cette nomination.

Je tiens d'abord à souhaiter à Monsieur Consalvi une belle contribution dans ses nouvelles fonctions. Notre ville et notre majorité tiennent à ce que notre démocratie vive pleinement, et les Écologistes font pleinement confiance à Nassera Definel pour assurer cette délégation pour le reste du mandat.

Maintenant, je souhaite féliciter, pour le reste de mon groupe, Monsieur Beltran, nommé adjoint au logement. Au cours de ces années, tu as tenu les permanences et fait du mieux que tu pouvais pour assurer cette essentielle mission de service public. Cette nomination est largement méritée. J'espère que, en tant qu'adjoint, tu pourras continuer à améliorer les politiques du logement à Montreuil, car, en effet, le logement reste aujourd'hui une composante essentielle, et nous voulons plus de justice sociale et écologique. Les enjeux sont énormes : rénovation thermique des logements, spéculation immobilière, hausse des loyers, augmentation du nombre de personnes sans abri... Il faudra continuer à mobiliser tous les outils possibles, pour rendre le droit à un logement décent pour toutes et tous effectif. Pour toutes ces raisons, et car je sais que tu seras mobilisé sur tous ces enjeux, mon groupe soutient Monsieur Beltran pour devenir le nouveau 7^e adjoint au maire de Montreuil.

Je vous remercie à tous. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Liliana. Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Je vais donc procéder au vote. Comme c'est la loi, je vais donc procéder au vote par bulletin secret. Je vais poursuivre le déroulement du conseil, et ensuite nous nous arrêterons à nouveau pour la proclamation des résultats. Je déclare donc le scrutin ouvert, et je demande au secrétariat d'avoir la gentillesse de passer dans les rangs. »

[Reprise après le vote de la délibération n°3] « Je vais à présent proclamer les résultats concernant l'élection du 7^e adjoint au maire de la Ville de Montreuil.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 49

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 49

Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages exprimés : 47

La majorité absolue est à : 24

A obtenu Stéphane Beltran : 47 voix.

Stéphane Beltran ayant obtenu la majorité absolue, est donc désigné en tant que 7^e adjoint au maire de la Ville de Montreuil. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
47 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS et Pierre SERNE

DECIDE

A la majorité par

47 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS et Pierre SERNE

Article 1 : Approuve le maintien à 21 du nombre d'adjoints au maire de Montreuil conformément à la délibération n°DEL20200528_3 du 28 mai 2020.

A la majorité par

47 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS et Pierre SERNE

Article 2 : Décide que l'adjoint élu occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le 7^e rang.

Article 3 : Procède à l'élection au scrutin secret du 7^e adjoint au maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 49

Candidat 1 : Stephan BELTRAN

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 47

La majorité absolue est de : 24

Article 4 : Déclare élu 7^e adjoint au maire et immédiatement installé Monsieur Stephan BELTRAN.

Article 5 : Dit que le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

DEL20240626_2 : Cession de la parcelle cadastrée I n°68, sise 223 rue de Rosny, au profit de la Fédération Cultuelle des Associations Musulmanes de Montreuil au prix de 1 052 240 € HT

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Ce soir, nous délibérons de la cession d'une parcelle de la Fédération cultuelle des associations musulmanes de Montreuil, qui permettra l'agrandissement de la mosquée du Haut-Montreuil, aux 215-221 rue de Rosny. Cette mosquée, construite entre 2009 et 2014 sur un terrain de la Ville, permet aux Montreuilloises et aux Montreuillois de confession musulmane d'exercer leur culte dans de dignes conditions. Cependant, les conditions d'accueil sont loin d'être idéales, car la place et les espaces de stationnement sont insuffisants par rapport à sa fréquentation, générant d'ailleurs un certain nombre de nuisances. Le terrain au 223 rue de Rosny jouxte la mosquée actuelle, et offre donc l'opportunité d'agrandir la mosquée, et ainsi de permettre des conditions d'utilisation dignes pour les personnes qui s'y rendent.

Ce projet d'agrandissement a été étudié pour la première fois (je crois) il y a plus de dix ans, au sein de la municipalité, avant-même la fin de la construction de cette mosquée. Après plusieurs échecs, nous avons décidé, en janvier 2017, de rendre concret ce projet, et de préempter le terrain. Cette décision a été attaquée en justice, et, après plusieurs années de bataille juridique, le Conseil d'État a définitivement validé la préemption en décembre 2022, approuvant ainsi notre démarche et créant, à l'échelle du pays, une jurisprudence nouvelle permettant de confirmer le droit des municipalités d'utiliser le droit de préemption au titre de la garantie du libre exercice des cultes. Aujourd'hui, nous entrons donc dans la phase finale de ce long processus qu'est la cession de ce terrain à la Fédération cultuelle des associations musulmanes de Montreuil au même prix que nous l'avions acheté, ainsi que cela était convenu. Ce processus, que je viens de résumer très rapidement, a demandé beaucoup de travail à la direction générale, aux services de la ville et aux élus pilotes de ce projet, Frédéric Molossi et Gaylord Le Chequer, que je veux remercier, ainsi que les services, avec beaucoup d'énergie et beaucoup de reconnaissance.

C'est un sujet complexe. Nous avons dû engager une bataille administrative, alors que la jurisprudence n'était pas constituée, et nous l'avons gagnée. Devant le Conseil d'État, nous avons ainsi plaidé que le principe de laïcité ne garantit pas seulement la séparation de l'État des organismes religieux, mais aussi le respect et la liberté pour toutes et tous d'exercer leur culte. La laïcité ne contraint personne. Elle doit, au contraire, permettre la libre expression de toutes et de tous, et d'exercer son culte avec dignité. Il en est de notre responsabilité, il en est de la responsabilité des pouvoirs publics (c'est ce que dit le Conseil d'État) de mettre les conditions nécessaires à l'exercice de cette liberté. A travers la décision du Conseil d'État de validation de la préemption, notre travail est donc (je l'ai déjà indiqué) récompensé par l'avancée de la jurisprudence à ce sujet. Nous sommes fiers que Montreuil ait participé à ce combat, qui pourront participer à la juste application du respect des droits des cultes partout sur le territoire français, et conférer, en conséquence, aux maires, des pouvoirs nouveaux pour garantir à chaque citoyenne et à chaque citoyen le libre exercice de son culte. Cette cession, si le conseil municipal l'approuve, clôt donc une longue étape de ce projet, et c'est maintenant à la Fédération cultuelle des associations musulmanes de Montreuil, dont je salue la présence du bureau, de le poursuivre.

Cela reste, cependant, un pas en avant, un pas en avant important, dans un long processus qui dépasse la délibération de ce soir, à l'heure où certains souhaitent la désunion, la division, l'opposition des Françaises et des Français au nom de leur religion, leur origine, leur couleur de peau. Il est de notre responsabilité de faire vivre dans les actes, dans les actes, les valeurs de notre République. Alors que l'égalité et la fraternité sont mises à l'épreuve, nous répétons qu'à Montreuil nous accueillons chaque personne de manière juste et égalitaire. Chacune et chacun compte. Que vous fêtiez l'Aïd, Yom Kippour, Pâques, d'autres fêtes religieuses ou aucune, le respect et les mêmes libertés vous sont dues. Nous continuerons de l'affirmer partout et autant de fois qu'il le faudra, tant que des populations continueront d'être discriminées, insultées, tant que les principes fondamentaux fraternels de la laïcité seront attaqués, tant que la division règne et que l'union ne l'aura pas emporté. Je dois dire qu'à titre personnel c'est une grande satisfaction de voir ce projet aboutir aujourd'hui, comme il est en passe d'aboutir également s'agissant de la situation du culte musulman dans le Bas-Montreuil, et avec la perspective de la construction, également, de la nouvelle mosquée.

Sans attendre, je passe la parole à Yann Leroy, pour le débat. »

Intervention de Monsieur Yann LEROY, conseiller municipal Montreuil Rassemblée

« Merci Monsieur le maire.

Montreuil, notre ville, est un espace propice au dialogue et à la compréhension mutuelle, qui respecte les principes laïques et républicains définis par la loi de 1905. C'est dans cet esprit que, en 2003, nous avons accordé à la Fédération Culturelle des Associations Musulmanes de Montreuil un bail emphytéotique de 99 ans sur un terrain situé au 215-221 rue de Rosny, pour y édifier une mosquée, qui sera construite dans les années suivantes.

Avec le temps, la fréquentation augmentant, les espaces manquent et le stationnement aux abords de la mosquée est devenu difficile. L'association nous a donc demandé d'acquérir la parcelle voisine pour étendre ses locaux et créer un espace de stationnement. La Ville a à fait le choix de préempter la parcelle attenante.

Bien que cette décision ait été contestée et fait l'objet d'une campagne politico-médiatique de division, nous avons obtenu gain de cause devant le Conseil d'Etat en décembre 2022, confirmant que notre action respectait les principes de laïcité, de neutralité et d'égalité. La Ville a acquis ce terrain en avril 2024 pour 1 052 240 € HT, nous avons convenu avec la Fédération Culturelle des Associations Musulmanes de Montreuil de leur céder ce terrain au même prix. Cette vente respecte les principes de laïcité et de neutralité de l'Etat. Le prix de de la parcelle a été fixé selon les normes du marché.

La loi du 24 aout 2021 « mal-nommée » « sur le séparatisme » estime que les élus locaux doivent faciliter la liberté religieuse et être « des animateurs de la laïcité », face aux déséquilibres constatés, notamment économiques, entre le culte catholique et les autres cultes.

Au-delà de la question fondamentale de la laïcité, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat (rappelons au passage que l'Islam n'a pas d'Eglise au sens religieux du terme mais une « communauté humaine »), au-delà des clivages actuellement dressés par la droite et l'extrême droite ou par d'autres politiciens qui semblent oublier le socle Républicain : qui est « nous sommes d'abord des citoyennes et citoyens de la République avant d'être autre chose » et qui détournent la devise « Liberté Egalité, Fraternité » au profit de la vision clivante et fausse du communautarisme.

Au-delà de tout ceci : Ici, à Montreuil, nous revendiquons une lecture éclairée, bienveillante de la République, basée sur le vivre-ensemble, car nous sommes Montreuilloises et Montreuillois avant d'être de la Cité de l'Amitié ou du Centre-Ville. Nos différences sont loin de masquer ce qui nous rassemble et qui nous ressemble : l'humanité, la solidarité, l'identité militante de notre ville. Les élus locaux que nous sommes sont vigilants face aux ambiguïtés que peuvent susciter les interprétations des juges et des Médias.

Il existe des précédents où des municipalités ont accordé des terrains ou des bâtiments à des associations culturelles de diverses religions, dans le respect des principes de laïcité. Je pense notamment à Paris et Créteil mais aussi, il y a plus de 20 ans, aux villes communistes et socialistes du Nord- Pas de Calais s'engageaient déjà à rétablir l'égalité.

Il est crucial que ce type d'initiative soit appliqué de manière transparente, mais il est aussi crucial que nous le faisons. Car cela renforce en réalité les principes de bases de la laïcité, la neutralité de l'Etat tout en répondant aux besoins des citoyens.

Pour exemple, l'Institut des cultures de l'islam a ainsi été inauguré à Paris en novembre 2013. Le bâtiment abrite à la fois une mosquée, qui s'étend sur 300 m², et des espaces culturels, des bureaux, des salles d'exposition, des salles de formation, un café, un salon de thé et un hammam. Pour construire ce bâtiment, la Ville de Paris a investi 13,5 millions d'euros, puis a vendu, pour un montant 2,2 millions d'euros, le premier étage (où se situe la salle de prière) à l'association propriétaire de la grande mosquée de Paris. Cette association se verra refacturer les charges communes, comme dans n'importe quelle copropriété, ainsi que l'eau, l'électricité, le chauffage. Comme l'indiquait le maire de Paris, « au plan culturel, [la commune n'a] fait que mettre à disposition des musulmans de Paris des salles de prière qu'ils ont intégralement financées et dont chacun sait qu'ils avaient cruellement besoin ».

En conclusion, nous nous félicitons et accueillons avec bienveillance le développement de cette mosquée historique à Montreuil, avec la cession d'une parcelle au juste prix. Cette initiative est un vecteur de cohésion sociale et de respect de la diversité culturelle, valeurs fondamentales de notre République.

Sur le plan financier, la recette de cette cession, soit 1 052 240 € HT, sera imputée au budget en cours. Cette opération reflète notre engagement à répondre aux besoins de tous nos citoyens, tout en respectant nos principes républicains et laïcs.

Nous voterons pour cette délibération, qui démontre notre engagement et notre volonté à l'Egalité Républicaine et Laïque. Enfin je terminerai par dire que dans une époque où la haine, la division et l'extrême droite ont pignon sur rue, en Europe et dans notre Pays, il faut s'unir et se serrer les coudes. Montreuil ne tombe pas dans le piège : il y a plus de choses qui nous rassemblent et qui nous ressemblent.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Leghmizi, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Djamel LEGHMIZI, conseiller municipal Montreuil Écologie – Les Écologistes

« Monsieur le maire, chers collègues,

Le groupe écologiste soutient cette délibération, qui permet de vendre, au prix où nous l'avions acquise, une parcelle à la Fédération culturelle des associations musulmanes de Montreuil. Pour un peu plus d'un million d'euros, nous sommes fiers de ne pas participer à la spéculation foncière, et de montrer que nous sommes une ville où chacun peut utiliser sa liberté religieuse.

Nous restons fermement attachés aux valeurs de laïcité, de neutralité de la puissance publique, et de lutte contre l'islamophobie. Sur ce dernier point, soyons clairs, la liberté de culte est une composante essentielle de la laïcité. Ce n'est ni la discrétion dans l'espace public, ni la honte de sa religion, ni l'imposition d'un ensemble de croyances sur autrui. Nous voterons donc cette délibération avec joie.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Rezig, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Tarek REZIG, conseiller municipal Montreuil Socialiste

« Merci. Monsieur le maire, chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

C'est au terme d'un long travail de la ville que nous mettons aux voix du Conseil municipal la délibération de cession d'un terrain à la Fédération culturelle des associations musulmanes de Montreuil. En effet, la fédération a souhaité acquérir la parcelle attenante à la mosquée de la rue de Rosny, pour réaliser une extension, mais également un parking. Cela permettra, d'une part, à plus de fidèles d'exercer leur culte dignement, et, d'autre part, de résorber la problématique de stationnement dans le secteur. C'est pourquoi nous avons décidé de préempter ce terrain, avec toujours à l'esprit la loi du 19 décembre 1905, qui, bien que nous empêchant de financer les cultes, nous oblige tout de même à garantir le meilleur exercice de chacun d'entre eux sur le territoire de la commune. L'acte de préemption a fait l'objet d'un recours contentieux jusqu'au Conseil d'état, qui a permis de conforter la position de la Ville et fait jurisprudence. La Ville peut donc préempter, afin d'assurer les meilleures conditions d'exercice du culte.

En accordant cette cession, nous respectons, non seulement, les besoins de la communauté musulmane, mais nous affirmons également notre engagement envers les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité. Comme le rappelle l'article 1 de la loi de 1905 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes (...) dans l'intérêt de l'ordre public. » Il ne s'agit donc pas de faire disparaître les religions de notre société, mais de promouvoir un environnement où chaque religion peut s'exprimer librement et dignement. La laïcité n'est pas l'absence de religion dans la société, mais plutôt la garantie que toutes les religions sont traitées de manière égale. En facilitant l'extension d'un lieu de culte pour la communauté musulmane, nous renforçons le principe de laïcité, qui permet à chacun de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune.

Le groupe socialiste se réjouit donc qu'après ce long cheminement les fidèles de la mosquée de la rue de Rosny puissent enfin bénéficier des meilleures conditions dans l'exercice de leur culte, mais aussi que cette séquence soit la confirmation du respect le plus total, par la Ville de Montreuil, du principe de laïcité et de la liberté de culte. Montreuil a toujours été, et sera toujours, un lieu d'accueil pour toutes et tous, quelle que soit leur croyance ou non croyance. Nous sommes fiers de remplir notre rôle de manière adéquate, celui d'être facilitateurs mais aussi garants de l'égalité entre chacun.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement nos collègues Gaylor Le Chequer et Frédéric Molossi pour leur engagement indéfectible dans ce projet, ainsi que la direction générale et les services de la ville pour leur travail acharné et leur dévouement. En votant favorablement pour cette délibération, nous affirmons notre soutien aux valeurs de la République, et nous permettons ainsi à nos concitoyens de pratiquer leur culte dans des conditions dignes et respectueuses, renforçant ainsi le tissu social de notre ville. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci Monsieur Rezig. Monsieur Di Gallo sera notre dernier orateur. »

Intervention de Monsieur Luc DI GALLO, conseiller municipal Générations Montreuil Ecologie & Solidarité

« M. Le Maire, Chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois

Aujourd'hui, nous allons garantir encore une fois le libre exercice d'un culte sur notre ville à travers la cession d'une parcelle afin notamment qu'elle puisse servir de parking aux fidèles de la Grande Mosquée de Montreuil. Oui, Montreuil, comme souvent, ouvre la voie et offre ainsi une lumière d'espoir à celles et ceux inquiets dans le pays par les temps qui courent.

Car, pendant que certains utilisent des prétextes de maintien l'ordre public pour s'attaquer au principe de laïcité, pour s'attaquer à certaines religions comme Darmanin et sans aucun doute celui ou celle qui pourrait lui succéder après le 8 juillet si l'extrême-droite prenait le pouvoir, Nous, à Montreuil, nous utilisons à l'inverse la garantie du libre exercice des cultes pour mettre de l'ordre sur notre espace public.

En effet, les fidèles de la mosquée pourront enfin participer paisiblement à la prière du vendredi sans gêner la circulation sur la rue de Rosny, sans gêner les riverains en stationnant de manière anarchique autour de la mosquée.

C'est une belle avancée pour les Montreuilloises et Montreuillois, c'est une belle avancée pour le bien vivre ensemble qui nous est si cher. Notre groupe Génération-s Montreuil Ecologie et Solidarité votera favorablement à cette délibération. Vive la République, Vive la loi de laïcité. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Mettey, vous avez appuyé ? Oui. »

Intervention de Monsieur Thomas METTEY, conseiller municipal Montreuil Insoumise

« Monsieur le maire, Mes chers collègues, Chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Je m'étais opposé à l'octroi d'un bail emphytéotique pour une association culturelle et la construction d'un édifice religieux à l'occasion de notre conseil municipal de septembre dernier. En cohérence, j'en ferai de même ce soir. J'ai déjà expliqué les raisons qui amènent à mon opposition à ce type de délibération.

Je suis bien sûr conscient des difficultés que rencontrent nos concitoyennes et nos concitoyens de confession musulmane pour exercer leur culte dans de bonnes conditions. Pour autant, ma vision de la laïcité et des frontières à tracer entre action publique et sphère religieuse me conduit à m'opposer au projet tel qu'il est présenté ce soir.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée à l'unanimité moins une abstention. Un vote contre, pardonnez-moi. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
49 voix pour
1 voix contre : Thomas METTEY

NB : Il est précisé que le vote de Madame Sidonie PEYRAMAURE doit être considéré comme identique à celui de Monsieur Thomas METTEY, qui était porteur d'un pouvoir la concernant et qui n'a pas fait part d'un vote différencié pour son pouvoir au moment du vote.

DECIDE

Article 1 : Approuve la cession, en l'état, du bien sis 223 rue de Rosny, cadastré I n°68, correspondant à un terrain nu d'une superficie d'environ 1 896 m² au profit de la Fédération Culturelle des Associations Musulmanes de Montreuil, au prix de 1 052 240 € HT, les frais d'actes et leur suite restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente, notamment l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Autorise la Fédération Culturelle des Associations Musulmanes de Montreuil à déposer sur ladite parcelle toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment une demande de permis de construire.

Article 4 : Dit que la recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_3 : Adoption du nouveau contrat de ville 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Je demande, un instant, à mon premier adjoint de vouloir prendre la présidence.

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, premier adjoint, en tant que président de séance

« Nous passons à la délibération n°3. Il s'agit de l'approbation du nouveau contrat de ville 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030, et la parole est à Thomas Mettey. »

Présentation de la délibération par Monsieur Thomas METTEY, adjoint au maire délégué à la politique de la ville

« Merci cher Gaylord.

Chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Ce que l'on appelle depuis plus de trente ans la « Politique de la ville » est un ensemble de dispositifs visant à réduire les écarts de développement qui frappent certains quartiers dits « prioritaires », dans une approche globale des problèmes sociaux et urbains et faisant intervenir l'ensemble des acteurs concernés aux échelles locales et nationales.

Le « Contrat de ville » est le document cadre qui en fixe les grandes orientations dans une approche partenariale et pluriannuelle.

La précédente génération de Contrats de ville qui a pris fin au 31 décembre 2023 avait été signée en 2015 et pour une durée initialement prévue de cinq années. Vous l'avez compris, nous aurions donc dû examiner cette délibération et voter un nouveau Contrat de ville il y a quatre ans.

Le manque de considération des gouvernements qui se sont succédés depuis 2017 pour la Politique de la ville, ses quartiers prioritaires et leurs habitants, ont amené à plusieurs reconductions de cette génération de Contrats de ville alors que la réalité de ces quartiers n'était plus, en 2020 et encore moins en 2022 ou aujourd'hui, ce qu'elle était en 2015.

Avant tout, ce sont les périmètres mêmes de ces quartiers qui ont évolué et qui auraient dû être mis à jour bien plus tôt. Vous le savez, la pauvreté a progressé en France depuis 2017 et de nouvelles zones qui auparavant ne rentraient pas dans les critères définis par l'Etat sont désormais prioritaires elles aussi.

Ce travail de mise à jour a finalement été mené par les Préfectures mais avec une concertation moindre des villes.

A Montreuil, nous avons tout de même réussi à faire évoluer cette géographie prioritaire comme cela nous semblait nécessaire de le faire. Plusieurs résidences et îlots comme les Néfliers, les résidences seniors Blancs Vilains et Belvédère, une zone pavillonnaire dans le quartier Trois communes – Fabien et trois établissements ou groupes scolaires, peuvent désormais bénéficier des dispositifs de la Politique de la ville. C'est un maigre soulagement.

En parallèle et malgré son réveil tardif, l'Etat a finalement décidé de lancer la nouvelle génération de Contrats de ville en 2024 et pour une durée de six ans. Tous les acteurs de la Politique de la ville, élus locaux, associatifs, collectifs citoyens, partenaires institutionnels, attendaient alors qu'un travail minutieux d'évaluation du précédent contrat et de concertation pour en préparer la suite soit organisé. Malheureusement, et là encore en raison d'une absence de volonté gouvernementale, rien n'a été préparé par l'Etat - ou si peu.

A Montreuil, nous avons décidé de pallier cette désertion politique en lançant, nous-mêmes et en étroite collaboration avec les services d'Est Ensemble - et je remercie ici tous les agents qui se sont attelés à ce fastidieux travail en l'absence de représentants de l'Etat - une démarche ambitieuse d'évaluation du précédent Contrat de ville et de préparation du nouveau. Nous avons voulu y associer largement l'ensemble des acteurs locaux concernés au travers de plusieurs réunions participatives et soirées d'échanges organisées depuis 2022, le dernier atelier ayant eu lieu il y a tout juste de cela quelques semaines et ayant réuni près de 80 acteurs, habitantes et habitants de nos quartiers prioritaires.

Cela nous a permis de voir ce qui avait fonctionné et ce qui avait manqué au cours des dernières années, d'établir un nouveau diagnostic des besoins repérés dans les cinq quartiers prioritaires de la ville et de proposer des pistes d'action pour y répondre. Cela a ensuite été formalisé dans un document rédigé par les services d'Est Ensemble puisque la loi prévoit que le Contrat de ville soit intercommunal et piloté à cette échelle.

Malheureusement, l'Etat n'a visiblement pas apprécié que nous fassions le travail que lui-même se refusait à faire. Les services de la Préfecture ont donc préféré rédiger à la va-vite leur propre version du Contrat de ville, beaucoup plus concise – pour ne pas dire lacunaire – et évacuant de nombreuses thématiques pourtant essentielles telles que l'aménagement, la transition écologique, la participation citoyenne ou la prévention de la délinquance.

Le conseil territorial d'Est Ensemble a donc été contraint de voter ce document puisque l'Etat reste le principal décisionnaire et financeur de la Politique de la ville et que le dialogue avec la Préfecture sur ces dossiers est devenu quasi impossible.

Pour autant et je parle ici au nom de l'ensemble des mes collègues élu.es à la Politique de la ville sur notre territoire, c'est bien sur la base de l'évaluation et de la concertation que nous avons menées dans nos villes, avec les services municipaux et territoriaux, que nous réfléchissons et mettrons en œuvre ces dispositifs dans les années à venir.

Dans l'attente, nous devons donc voter ici à notre tour et à la suite du Conseil territorial du mois de mars, le Contrat de ville tel que préparé par l'Etat.

Je finis par un propos un peu plus large sur la Politique de la ville et son devenir, propos nécessaire je crois au vu du contexte politique nationale actuel. L'arrivée au pouvoir de l'extrême-droite aurait des conséquences désastreuses, nous le savons toutes et tous, sur la lutte contre les inégalités quelles qu'elles soient.

La Politique de la ville, qui est l'un des leviers pour pallier les carences des politiques de droit commun dans nos quartiers les plus en difficulté est clairement dans son viseur.

Alors je me permets d'insister sur la nécessité de soutenir dimanche prochain et celui d'après un projet politique de solidarité pour mettre au pas les idées rances de l'extrême-droite et lui rappeler qu'en France, si l'égalité est dans notre devise, c'est parce qu'elle est le sens même des combats qui doivent nous unir.

Je vous en remercie. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, premier adjoint, en tant que président de séance

« Merci beaucoup. La parole est à Amin Mbarki. »

Intervention de Monsieur Amin MBARKI, conseiller municipal Montreuil Socialiste

« Merci beaucoup.

Montreuilloises, Montreuillois, chers collègues,

Bien sûr, nous nous satisfaisons aussi qu'il y ait un nouveau contrat de ville, et pas cette reconduction d'année en année, même avec les imperfections qui ont été citées. A mon tour, au nom du groupe socialiste, remercier l'ensemble des agents à la commune de Montreuil, à Est Ensemble, qui ont participé à l'écriture de ce contrat de ville.

Alors, peut-être quelques mots sur la logique et les raisons qui font qu'on a besoin, dans les situations où les difficultés sont spécifiques, de réponses spécifiques. Notre territoire cumule des fragilités, et on ne le répètera jamais suffisamment, avec un taux de chômage à 16 %, avec un taux de pauvreté à 25 %, avec un niveau de familles mono-parentales qui cumulent les difficultés dans ces quartiers-là, très important, 28 %. Nous avons besoin de réponses spécifiques, et c'est l'objet-même de ces contrats de ville que de le faire, et par là-même le soutien que nous leur apportons. Lorsque l'on voit que, sur les appels à projets, il y a presque 1 million d'euros qui sont versés chaque année, à travers les associations, pour directement bénéficier sur les sujets de santé, sur les sujets de culture, aux habitants de ces quartiers prioritaires de la ville, c'est une chose qui est importante. A cela, s'ajoute, évidemment, tout l'investissement sur le renouvellement urbain – près de 100 millions d'euros qui vont être investis sur les quartiers de Montreuil, pour pouvoir vivre mieux et vivre décemment dans ces quartiers-là. C'est un tout, le contrat de ville, sur lequel je souhaitais insister.

Et peut-être rappeler qu'il y a deux choses sur lesquelles nous devons être particulièrement vigilants. La première, c'est que ce n'est pas qu'il y a des dispositifs spécifiques que le droit commun ne doit pas s'appliquer entièrement dans ces territoires-là. Ça a été rappelé, il y a quelques semaines, par l'ensemble des maires d'Est Ensemble. Nous avons, dans ces territoires, trop de retard en termes d'accès aux services publics, sur tous les sujets qui font le quotidien : l'accès à la santé, l'accès à la justice, l'accès à une sécurité de proximité. Donc c'est aussi ce travail, de relier avec le droit commun ces territoires-là, qui doit être dans notre radar, qui doit être un débat et une force politique à tout instant, et pas seulement (même si c'est essentiel) les dispositifs sur le contrat de ville.

La deuxième chose, et je répète ce qu'a dit mon collègue précédemment : s'il y a bien une chose sur laquelle un gouvernement d'extrême-droite serait en mesure de détricoter, c'est bien tous les dispositifs qui favorisent les territoires qui ont le plus besoin de dispositifs spécifiques (le dispositif de contrat de ville, mais aussi, par exemple, le dispositif REP+, qui sont importants dans nos écoles, qui sont important pour les enfants de Montreuil, et qui pourraient demain disparaître, en cas de gouvernement du Rassemblement national. Il est pour nous essentiel, à la fois, d'insister sur la spécificité de ces territoires, et donc des dispositifs qui doivent y être accolés, et aussi l'accès au droit commun. Voilà les deux combats sur lesquels je tenais, au nom du groupe socialiste, à insister, et évidemment rappeler notre position favorable au vote de cette délibération. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Heugas, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Anne-Marie HEUGAS, conseillère municipale Les Écologistes – Montreuil Écologie

« Montreuilloises, Montreuillois,

Ce contrat de ville, ça a été dit, qui a été signé avec Est Ensemble et la préfecture, est un document utile voire fondamental pour apporter des réponses concrètes aux enjeux auxquels sont confrontés notre territoire : politique de la ville, éducation, emploi, santé, social, accès au droit (ça a été dit par mon collègue Amin Mbarki), habitat, discrimination. C'est un document transversal, qui fait état des dispositifs menés pour des politiques plus justes, qui donnent à toutes et à tous des opportunités de réussir. J'en profite pour remercier, au nom de mon groupe, (ça a été fait) tous les agents qui ont permis la rédaction de ce document.

A Montreuil, de nouveaux quartiers vont être concernés par ces politiques. Il s'agit d'une expansion nécessaire, à l'heure où les précarités économiques, énergétiques et de logement explosent sur notre territoire. Je pense, en particulier, aux familles monoparentales, où une adulte doit assumer le coût d'un logement dans un contexte de forte spéculation. En matière d'emploi et de développement dynamique, nous pouvons nous réjouir, d'après les chiffres, du nombre de créations d'entreprises. Mais je crois qu'il ne faut pas oublier que cela cache un phénomène d'uberisation, décrit dans le document, mais auquel n'est attaché qu'un seul petit paragraphe, au regret de notre groupe. Je crois que nos quartiers méritent mieux que ces emplois précaires qui brisent les corps et encouragent à de mauvaises pratiques de consommation.

Après la signature de ce contrat de ville, que notre groupe va, bien entendu, voter, nous resterons vigilants, notamment à propos du volet habitat et du renouvellement urbain, car, nous ne cesserons pas de le répéter : la rénovation énergétique est le chantier de notre siècle. Par ailleurs, je rejoins les inquiétudes de mon collègue Thomas Mettey, d'Amin Mbarki, en espérant que, lors du prochain tour, il y ait un sursaut républicain, pour préserver notre territoire, parce que, comme ça a été dit par des personnes de l'extrême-droite « la Seine-Saint-Denis est déjà trop bénéficiaire », donc, quand on voit ce qu'il se passe sur nos territoires, c'est quand même très inquiétant.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Yonis, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Je parlais, dans mon propos liminaire, de l'importance de redonner du contenu au principe d'égalité républicaine, pour pouvoir lutter efficacement contre l'extrême-droite et faire société ensemble. La politique de la ville est un des leviers utilisés par l'État, justement, pour réduire les inégalités entre les territoires. Je ne m'étendrai pas sur les objectifs car, bien entendu, je les partage, et je les trouve décrits de manière intéressante. J'aurais, toutefois, deux remarques à formuler sur le document qui nous est soumis ce soir.

Ma première remarque est relative aux données utilisées pour établir le diagnostic autour duquel ce contrat de ville dit « Engagement quartiers 2030 » est construit. Je dois dire mon étonnement quant au fait que l'analyse des besoins sociaux utilisée date de 2020. Entre 2020 et 2024, il y a eu les émeutes en 2023. Au-delà, on est sur un territoire (le territoire d'Est Ensemble), qui évolue très rapidement. De 2014 à 2020, sur le territoire d'Est Ensemble, la population a augmenté de 1 % par an ; de 2014 à 2020, la population d'Est Ensemble a augmenté de près de 32 000 personnes, ce qui représente la population de la ville de Romainville. Ce n'est pas rien, et surtout cela n'est pas sans incidence, je le crois, sur le recensement des besoins.

Ce point étant posé, je voudrais centrer mon propos, et c'est là ma deuxième remarque, sur ce qui est, de mon point de vue, le point faible du dispositif, c'est-à-dire les mécanismes de suivi des engagements pris. C'est sur la question du suivi des engagements, à mon sens, que le bât blesse. Prenons, par exemple, l'abattement de 30 % sur la taxe foncière relative aux propriétés bâties, dont sont bénéficiaires les bailleurs sociaux présents sur les quartiers politique de la ville. A Montreuil, cet abattement représente 2 386 564 €, au titre de l'année 2023. Cet abattement est consenti par la Ville en contrepartie d'un engagement du bailleur, notamment à une meilleure gestion de proximité. Force est de constater que, sur le terrain, cet engagement est difficilement perceptible. Tout à l'heure, je parlais du renouvellement urbain au Clos Français, de la difficulté que rencontrent les habitantes et les habitants pour relayer les difficultés du quotidien relatives au déroulement du chantier. Quand j'avais, en son temps, interrogé sur une maison de projet implantée dans le quartier pour être un lieu identifié pour servir d'intermédiaire entre les habitants et les différents intervenants, on m'avait expliqué, à l'époque, que l'ANRU ne finançait plus ce type de dispositif. Qu'est-ce qui empêche le bailleur à utiliser les fonds procurés par

ce type d'abattement pour désigner un référent, permettant d'être un interlocuteur de proximité identifié pour les habitantes et les habitants, et permettant, surtout, de coordonner les remontées relatives au suivi du chantier ? Sur le terrain, je crois qu'un tel investissement serait fort utile.

J'aurai, pour conclure, une dernière remarque par rapport à ce contrat de ville. En effet, le contrat de ville, c'est un peu plus d'argent que l'État met dans la balance pour permettre à des territoires qui souffrent de difficultés importantes d'avoir des moyens pour rattraper ce retard. Le contrat de ville, en principe, s'ajoute au droit commun. Parfois, on a l'impression, malheureusement, que la politique de la ville est utilisée par les pouvoirs publics comme une alternative au droit commun. En d'autres termes, c'est bien de donner des moyens supplémentaires, mais ce serait mieux aussi que la politique de droit commun fonctionne et remplisse sa mission. Restons toujours au Clos. Tout à l'heure, je parlais d'immeubles et d'appartements ouverts pour les besoins des travaux. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la question, par exemple, de la sécurité. Des appartements ont fait l'objet de tentatives d'effraction, parfois deux fois en l'espace de quelques jours. La période estivale qui s'ouvre inquiète, à juste titre, les habitantes et les habitants. Le bailleur est incapable de répondre à cette inquiétude, et les habitantes et habitants concernés ont cru comprendre que le commissariat ne pourra pas répondre à une telle demande. Voilà, là encore, un besoin de premier niveau, qui ne sera pas rempli, sans doute, parce que le service public n'a pas les moyens de droit commun pour faire face à la demande.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Merci pour vos remarques. Je mets aux voix la délibération n°3 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le contrat de ville 2024-2030 dans sa version annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit contrat de ville, et à intervenir pour assurer sa mise en œuvre dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20240626_4 : Attributions de subventions aux associations lauréates de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable (AIVD) 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Madame Alphonse, vous avez la parole. »

Présentation de la délibération par Madame Mireille ALPHONSE, adjointe au maire déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire

« Merci Monsieur le maire.

Mesdames et Messieurs mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les Montreuilloises et les Montreuillois,

Comme chaque année maintenant, depuis le début de ce mandat, il me revient le plaisir de vous présenter les lauréats de notre appel à projets Appel à Initiatives pour une Ville Durable. Cet AIVD nous permet d'aider, au moins un peu, des associations qui développent, dans notre ville, des actions liées à l'alimentation, depuis la production (plants de graines, entretien de plantes, cueillette et première transformation) jusqu'à la dégustation de repas et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nous avons reçu, cette année, 8 projets, et nous en avons sélectionné 7. Notre budget n'a, hélas, pas pu être augmenté. Nous avons donc réparti 20 000 € en ces 7 projets. Vous pouvez en voir le détail dans notre note jointe. Je remercie très sincèrement mes collègues Nathalie Lana, Nassera Definel, Tobias Molossi, Paule Guérin et Muriel Bensaïd, qui, comme chaque année, participent activement à ce jury avec les services de la Ville, (que je remercie également). Notre groupe peut ainsi émettre des propositions de versement de subventions étayées, sur une bonne connaissance des structures de la Ville et de leur impact dans les quartiers.

Nos critères sont assez simples : les actions retenues doivent s'adresser en priorité aux personnes les plus en difficulté économiques ou aux enfants ; elles doivent avoir leur siège à Montreuil, ou coopérer régulièrement avec de plus petites associations montreuilloises (c'est, par exemple, le cas de Culture(s) en herbes(s), qui travaille notamment avec l'association « Les mamies du Bel-Air » ; enfin, nous privilégions les projets réellement participatifs. Nous sommes, en effet, très attentifs à ce que ces projets ne soient pas uniquement fondés sur la transmission de savoirs, mais bien sur le partage de savoirs, et sur l'égale découverte des connaissances que chacun porte en soi. Les projets que nous vous présentons ce soir valorisent cette notion du partage, et celle du refus d'une hiérarchie entre sachants et bénéficiaires. Ils valorisent la coopération accrue entre toutes et tous, afin de construire ensemble des réponses aux besoins qui s'expriment dans les quartiers. Je tiens à souligner que deux des associations soutenues, Récolte urbaine et Les arts dans les murs, rapportent, par exemple, plusieurs tonnes d'invendus de Rungis, qui permettent ensuite de proposer des repas à prix libre (parfois à 0€) aux habitants des quartiers.

Permettez-moi, ainsi, de penser qu'un petit morceau (puisque on parle d'alimentation, je parlerai de morceau) de démocratie peut se renouveler ou se consolider grâce à de tels projets. Lorsque l'on épluche des légumes ensemble, lorsque l'on découvre la saveur d'une nouvelle plante aromatique, lorsque l'on surveille, ensemble, la cuisson d'un gâteau qui va faire briller d'envie les yeux des enfants, nous trouvons très simplement la joie de

découvrir et de créer ensemble, et sûrement la joie d'écouter les autres. J'ai la conviction (peut-être immodeste, vous me pardonneriez peut-être) que de tels projets jouent un rôle important dans la qualité de vie de nos quartiers.

Si vous avez des questions à poser sur telle ou telle proposition, sur tel ou tel choix, je suis bien sûr prête à vous répondre, mais, surtout, je vous encourage à aller voir, cet été, tout ce qu'il se fait dans nos quartiers (je pense notamment à « L'été est à Noue » à La Noue. Grâce à ces associations, cela vous convaincra, je l'espère, du bien-fondé de cet appel à projet, et des actions retenues, que je vous remercie de bien vouloir valider. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je n'ai pas de demandes d'intervention. Si, Madame Dehay, je vous en prie. »

Intervention de Madame Catherine DEHAY, conseillère municipale Montreuil Rassemblée

« La municipalité encourage les projets concernant l'alimentation durable. Elle soutient les associations qui cultivent à Montreuil, en pleine terre ou en bac, la pollution des sols étant un lourd héritage de l'industrialisation de la ville. Accompagnée de nouvelles pratiques, sans pesticides ou autres intrants, ces associations mettent en exergue la pédagogie pour expliquer les légumes adaptés aux différentes saisons et consommant moins d'eau. Cela évite de faire venir des légumes ou fruits de l'autre côté du globe avec tout le CO² dépensé, des normes de traitement chimiques très larges ainsi que de mauvaises conditions de travail existant dans certains pays.

Etant un pays de bien-manger, ces associations valorisent aussi la végétalisation de l'alimentation en apprenant aux habitants de bonnes recettes végétariennes, moins chères qu'avec de la viande ou du poisson, meilleures pour la santé et évitant de tuer des animaux. Les membres de ces associations sont des personnes motivées pour dispenser leur art de vivre, c'est-à-dire, partager un moment convivial et instructif autour de la question alimentaire. Il s'agit d'appréhender la transition écologique de notre alimentation de façon agréable et efficace.

De la même manière, le service nature et jardin en ville s'applique à la transformation de notre paysage pour appréhender l'avenir mouvementé qui s'annonce :

- Nous soignons les sols en y apportant des nutriments toujours naturels si nécessaire et en les laissant refaire leur substrat pour que la terre soit nourricière pour tout le vivant.*
- Non seulement nous plantons beaucoup d'arbres mais nous les plantons mieux : avec de plus grandes fosses, une diversité d'espèces et la prise en compte de leur environnement. Il n'y aura plus de coupe à la sauvage, dites « en rideau ».*
- Nous avons débitumé le pied des arbres et mis de la terre ou du broyat afin de leur redonner de la force et de meilleures conditions de vie afin entre autres, de continuer à nous protéger.*
- La gestion différenciée évite l'utilisation de matériel, toujours polluant, elle permet de nourrir la petite faune sauvage qui nous entoure et nous offre un paysage plus « campagnard ».*
- Le pôle valorisation sensibilise les jardiniers à de nouvelles pratiques, à l'utilisation nouvelle de plantes que l'on qualifiait jusqu'à présent « mauvaises herbes » et dont on redécouvre les bienfaits et les aptitudes aujourd'hui. Le pôle valorisation propose aussi des formations envers le public à la pratique du jardinage et la sensibilisation à la nature dans les écoles.*

Tout le service est bien évidemment concerné par le bouleversement climatique et s'adapte à la situation de demain avec détermination et innovation. Je souhaite citer 2 exemples qui montrent un changement d'état d'esprit des personnes s'occupant de la nature en ville.

- Lors de l'abattage de 5 arbres diagnostiqués dangereux dans le parc des Beaumonts, géré par EE, la jeune équipe gestionnaire du parc a demandé aux élagueurs de visiter chaque trou des troncs et branches des arbres avec une caméra miniature (6mm) pour vérifier qu'il n'y avait pas de chauves-souris endormies. Le cas échéant, l'abattage était reporté après le réveil des animaux.*
- Dès le début du mandat, la ville n'a plus fourni de vrais sapins à Noël pour faire comprendre que l'on ne coupe pas des arbres pour le plaisir. Nous avons donné des sapins valables pour 10 ans.*

Le mouvement pour aborder un avenir plus serein touche tous les domaines de notre vie courante. Il est important de voir que la ville de Montreuil comme Est Ensemble, que les agents communaux comme territoriaux, que les associations comme les habitants, sont mobilisés pour réaliser la transition écologique vitale pour notre avenir, en alliant technique et pédagogie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Merci.

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais vu le cavalier qu'on vient d'avoir, je vais faire un cavalier sur le cavalier, puisque, après tout, il n'y a pas de raison. On vient d'avoir une longue tirade sur « tout va très bien pour les arbres », alors j'invite Madame...

Alors déjà, je voulais dire que, pour le coup, très bons projets qui ont été choisis. 20 000 €, je crois que ça fait maintenant 3 ans que c'est le même montant. Il me semblait qu'on avait dit, la première année, que ça pourrait progresser au fur et à mesure, et que, voilà, ce serait pas du luxe, je pense, d'augmenter cette somme.

Par ailleurs, vraiment, Madame Dehay, les pieds d'arbres débitumés il doit y en avoir, mais franchement pas partout, et les nouveaux arbres plantés (je vous invite à venir voir rue Voltaire), les nouveaux arbres plantés après les abattages illégaux que vous aviez encadrés en 2022, c'est une catastrophe. C'est-à-dire que la moitié des arbres sont en très piteux état. Il y en a un qui a été coupé, et pas remplacé depuis des mois. Alors, pourquoi ? On sait pas. Mais il est plus là, voilà, il y a un arbre en moins. Il avait été replanté, puis coupé. C'était censé être des espèces qui s'adaptaient vachement bien au réchauffement climatique... Bon, manifestement, on s'est un peu plantés. Les platanes, eux, ils vont super bien,

voilà. Ils font de l'ombre là où il en reste, voilà. Sur la moitié de ce tronçon de la rue Voltaire, il n'y a plus d'ombre, il n'y a plus rien. Il y a des tiges avec quelques feuilles, il y a des arbres morts, un arbre coupé : le bilan est catastrophique. Et les pieds sont toujours bitumés, pour les platanes.

Donc, franchement, le tableau idyllique, non.

Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération n°4 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Attribue une subvention à l'association **Récolte Urbaine**, d'un montant de 2 500 €, dans le cadre de la 14^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Cuisinons, transmettons et transformons ensemble », relatif à l'organisation de onze cantines jeunes et onze cantines du soir précédées d'ateliers de préparation des repas, les samedis de septembre 2024 à juillet 2025 ; et à l'organisation d'ateliers culinaires de conserverie, visant à sensibiliser les jeunes et adultes du quartier prioritaire de La Boissière à l'alimentation saine et durable et au gaspillage alimentaire, tout en luttant contre la précarité alimentaire.

Article 2 : Attribue une subvention à l'association **Culture(s) en Herbe(s)**, d'un montant de 2 500 €, dans le cadre de la 14^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « Jardin et alimentation » destiné aux habitants des quartiers prioritaires et relatif à l'organisation de huit ateliers culinaires de transformation des fruits et légumes de saison de mars à décembre 2024, complémentaires aux ateliers de jardinage hebdomadaires de l'association dans leur parcelle des Murs à Pêches.

Article 3 : Attribue une subvention à l'association **Le Sens de l'Humus**, d'un montant de 3 000 €, dans le cadre de la 14^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « De la production à la dégustation, ça se passe au Jardin Poulpier ! » relatif à la tenue de douze ateliers de cuisine thématiques, tels que : la cuisine avec la cueillette d'automne, la lacto-fermentation, la fabrication de laits végétaux, les graines germées et micro-pousses, etc. Ces ateliers sont ouverts à tous et particulièrement destinés aux personnes accueillies dans le cadre du Jardin solidaire de l'association.

Article 4 : Attribue une subvention à l'association **Lez'arts dans les Murs**, d'un montant de 2 500 €, dans le cadre de la 14^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre du projet intitulé « L'urgence est au partage ! » relatif à la mise en place d'ateliers de cuisine et de sensibilisation au bien à la nutrition, en lien avec le marché hebdomadaire solidaire d'inventus de Rungis organisé par l'association dans sa parcelle des Murs à Pêches, et en lien avec la nouvelle cuisine collective récemment construite par l'association pour les habitants du quartier.

Article 5 : Attribue une subvention à l'association **Root Cause**, d'un montant de 3 000 €, dans le cadre de la 14^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre de deux projets :

– l'organisation de « Balades délicieuses au "Rooftop Crate Garden" du Centre de Quartier Jean-Lurçat » gratuites : visites guidées, commentées et participatives, visant à donner la possibilité à chaque visiteur de goûter les plantes cultivées, de mesurer que la culture des comestibles est à la portée de tous, et d'observer l'évolution des plantations au gré des saisons, en milieu urbain.

– la participation au financement du projet « L'Ecole Dehors » : création d'un jardin pédagogique comestible, ludique et joyeux, dans l'école Louise Michel. Ce projet commun de l'école et de l'accueil de loisirs Louise Michel est accompagné, soutenu et animé par l'association Root Cause.

Article 6 : Attribue une subvention à l'association **On Sème Tous**, d'un montant de 3 200 €, dans le cadre de la 14^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre de la réalisation dix-neuf ateliers et animations pour enfants et familles du quartier de la Noue-Clos Français au cours de l'été 2024, et notamment durant « L'Été est à Noue » durant la première quinzaine d'août.

Article 7 : Attribue une subvention à l'association **Bio Consom'Acteurs**, d'un montant de 3 300 €, dans le cadre de la 14^e édition de l'Appel à Initiatives pour une Ville Durable au titre de la réalisation d'une séquence pédagogique « Du champ à l'assiette » dans cinq classes d'une école élémentaire de Montreuil : 6 à 8 séances de sensibilisation à l'agriculture

biologique, la biodiversité, la saisonnalité et l'alimentation durable et équitable, avec des jeux et des activités culinaires (en lien avec les programmes officiels de l'Education Nationale).

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer les actes permettant d'exécuter la délibération et le versement des subventions susvisées dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 9 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_5 : Approbation de la convention relative au service d'information et d'accueil du demandeur de logement social (SIAD)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Monsieur Beltran, vous avez la parole. »

Présentation de la délibération par Monsieur Stéphan BELTRAN, adjoint au maire délégué au logement

« Mes chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

Ce que je voulais vous dire, c'est que depuis quelques conseils municipaux je présente des délibérations qui ont trait au logement, à l'habitat, et j'ai le sentiment, un sentiment qui me taraude et qui me met mal à l'aise (je vous l'ai déjà dit, d'ailleurs), c'est qu'on arrive pas à répondre aux besoins de la population. Et ce sentiment est un sentiment qui génère en moi beaucoup de stress et de fatigue. Comme il a été dit auparavant, à travers mes permanences, je rencontre beaucoup de détresse chez mes concitoyens, et je sais que, tant qu'il n'y aura pas une grande politique nationale de création de logements sociaux publics, ou de création de logements sociaux à travers nos ESH (c'est-à-dire Logirep, 3F et CDC Habitat), nous n'arriverons pas à pallier et à répondre aux besoins de la population, alors qu'on se dirige, comme vous êtes nombreux à avoir pu le dire depuis le début de ce conseil municipal, on se dirige vers un futur assez brun et sombre. Moi j'ai pas peur de dire que ce qui nous attend c'est les fascistes au pouvoir. Et les fascistes au pouvoir ça correspond à quoi, en termes de logement ? Ça correspond à des attributions qui peuvent être soit à des ressortissants Français, soit à des ressortissants Français de souche, soit à exclure les résidents de notre système d'attribution de logement social public, donc ceci me pèse énormément.

Mais je vais continuer à vous parler de délibérations, là, pour le coup, pour approuver la convention relative au service d'information et d'accueil du demandeur de logement social. Ce SIAD a été mis en place par la loi ALUR le 29 mars 2014. Il a tout de même fallu 10 ans, 10 ans d'allers-retours entre la Métropole, entre les territoires, entre les différentes communes, pour que nous arrivions à échanger sur le SIAD ce soir. La loi ALUR a engagé une réforme en profondeur de la gestion et les attributions de logements sociaux. Dans son article 97, cette dernière prévoit que tous les établissements publics de coopération intercommunale doivent élaborer un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social (PPGDID). C'est dans ce cadre que l'EPT Est Ensemble a validé son PPGDID lors du conseil territorial du 26 mars 2024. Ça a pris du temps, parce que ça demandait de nombreuses réunions avec les élus logement-habitat des 9 villes d'Est Ensemble, et de nombreuses réunions techniques, pour arriver à aboutir à ce PPGDID.

Ce plan définit, pour 6 ans, les orientations destinées à satisfaire l'information des demandeurs avant et après le dépôt de la demande, formaliser un service d'information et d'accueil du demandeur (le SIAD), assurer la gestion partagée des demandes de logement social, mettre en place la cotation de la demande. Il se décline dans 4 documents : un document d'orientation générale ; le guide de la cotation ; le socle commun d'information ; la convention du service d'information et d'accueil du demandeur (toujours le SIAD). Si le PPGDID, comme je vous l'ai dit, doit être adopté en conseil de territoire, la convention SIAD doit être approuvée par les conseils municipaux des villes faisant partie d'Est Ensemble, et ce que nous allons faire ce soir. La formation des services d'information et d'accueil du demandeur de l'EPT Est Ensemble répond aux objectifs suivants : délivrer une information transparente ; harmoniser et actualiser l'ensemble des acteurs du territoire ; garantir une égalité de traitement de toutes les demandes, quel que soit le lieu et le mode d'enregistrement de la demande ; faciliter l'accompagnement des demandeurs les plus fragiles dans leur parcours, pour faciliter leur accès au logement social.

L'organisation du SIAD repose sur la mise en réseau des services ou lieux d'accueil existants sur le territoire, dont les missions sont définies dans la convention. A Montreuil, nous avons deux bureaux enregistreurs de la demande de logement, c'est Est Ensemble Habitat, rue Molière (dans les services du pôle Attributions d'Est Ensemble Habitat), et, bien sûr, au service logement et habitat, au 7^e étage de la Tour Altair (pour nos services municipaux). Sur le territoire intercommunal, 8 communes, ayant renouvelé leur convention SNE (c'est-à-dire Système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social) en 2016 ou 2017, disposent d'un lieu dédié en mairie pour l'enregistrement des demandes. Certains bailleurs sociaux présents sur le territoire disposent également d'une agence locale permettant l'accueil des demandeurs sociaux. Action Logement dispose d'une agence à Saint-Denis et d'une plateforme d'appel. L'ensemble de ces lieux, reconnus lieux communs du SIAD, s'engage, par la convention SIAD, à accueillir tous les publics, sans conditions. Ainsi, ils doivent réaliser, à minima, les actions d'accueil et d'enregistrement de la demande, ainsi que l'orientation des publics nécessitant un accompagnement social vers les structures en capacité de les accompagner.

C'est là, un peu, où, pour moi, le bât blesse, dans ce SIAD. C'est-à-dire que, ce que je viens de vous énoncer là, nous le faisons déjà à Montreuil, à travers notre service logement, à travers nos 7 instructeurs, à travers notre responsable du pôle attributions, à travers notre responsable du service Habitat, et notre responsable de la direction de l'Urbanisme. Nous le faisons depuis des années. Tous les jours, du lundi au vendredi, il y a des permanences en accès libre, tous les après-midis, au 7^e étage de la mairie. Et là, ce que demande le SIAD, en plus, c'est qu'ils soient en capacité d'orienter, vers des travailleurs sociaux, des demandeurs en logement qui seraient en difficulté pour remplir la demande de logement. Je dois dire que, à une époque, un président de la République nous a vendu le « travailler plus pour gagner plus ». Là, à travers ce type de convention, on nous vend le « travailler plus pour la même chose ». Et quand je dis « la même chose », je parle pas des agents du service municipal Logement et habitat, je parle de la Ville. Comme vous le voyez, en dernier point, le point financier est sans objet. Sans objet, parce que toutes les demandes ne sont pas financées par l'État. C'est du travail en plus qui va nous incomber, et qui ne nous sera jamais financé. Un peu comme (il y a Florian à côté de moi) la domiciliation au CCAS, qui n'est pas financée par l'État, mais que nous faisons parce que notre conduite et notre ligne politique c'est d'être à l'écoute et à l'accueil des personnes en difficulté.

Le fonctionnement du service d'information et d'accueil des demandeurs repose sur l'engagement des partenaires à participer à des réunions annuelles, permettant de dresser le bilan de l'accueil, de définir les besoins d'actualisation des informations, d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour faire progresser l'harmonisation des pratiques d'accueil. La durée de la convention épouse celle du plan partenarial de cession et d'information du demandeur, soit 6 ans. Ses modalités éventuelles de révision sont prévues dans ce même plan.

Voilà, mes chers collègues. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Peyramaure, vous avez la parole. (interventions inaudibles) Pardon. D'accord, alors Romain Delaunay. »

Intervention de Monsieur Romain DELAUNAY, conseiller municipal Montreuil Socialiste

« Mes chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

Je remercie notre collègue Stéphane Beltran (que je félicite pour son élection en tant qu'adjoint) pour la présentation de cette délibération, qui pourra sembler, à première vue, très technique, avec le sujet de cette convention relative au service d'information et d'accueil du demandeur de logement social, mais qui reflète, finalement, un sujet majeur pour nos concitoyens : comment les accompagner pour se loger, et se loger dignement ?

En effet, nous vivons une situation de crise inédite depuis la Seconde Guerre mondiale, et ce n'est pas seulement ici, à Montreuil, qu'on le dit. C'est un consensus partagé, aujourd'hui, par l'ensemble des acteurs de la filière, que ce soient les élus locaux, bien évidemment, mais aussi les professionnels du secteur, de l'Union syndicale pour l'habitat à la FNAIM, ou encore les associations, notamment de locataires. Alors, oui, il existe des causes factorielles à cela, notamment la dernière crise sanitaire, qui a eu un impact manifeste sur les mises en chantier, mais c'est surtout l'inaction du Président, ou plutôt de la République, ou plutôt la mauvaise action de son gouvernement, qui a fait du logement le premier contributeur des économies d'État, dès son arrivée au pouvoir. Aujourd'hui, l'effort sur le logement n'a jamais été aussi bas, et les voyants de la construction sont au rouge. Alors que 15 millions de Français souffrent du mal-logement, et que 2,5 millions, dont plusieurs milliers à Montreuil, sont en attente d'un logement social, les délais d'attente s'allongent de plus en plus. Réforme de l'APL, hausse de la TVA sur la construction des logements sociaux, ce ne sont que quelques exemples des freins qu'Emmanuel Macron a mis pour réduire les capacités de production des nouveaux logements sociaux et peser fortement sur les bailleurs mais aussi sur la rénovation du parc existant de logements sociaux.

A l'heure où certains, à l'extrême-droite (mon collègue Stéphane Beltran le disait) prônent des solutions simplistes et excluantes, comme l'intégration de critères de préférence nationale dans les attributions de logements sociaux (car, bien évidemment, c'est toujours la faute de l'autre et de l'étranger), nous devons, à gauche, continuer à porter des politiques qui, au contraire, permettent de construire plus et mieux tout en continuant à réguler le marché, l'exemple de l'encadrement des loyers sur tout le territoire étant un des exemples de ce qu'on pourrait développer sur ce sujet-là. Lors du dernier débat budgétaire de l'État, porté par le gouvernement actuel, les socialistes avaient défendu l'idée d'un bouclier logement, permettant de limiter à 25 % la part du logement dans le revenu des ménages, avec un objectif : permettre aux Français de vivre dignement. Et demain, je l'espère, nous porterons une politique qui permettra de garantir le droit au logement.

Pour conclure, je souhaite dire que, si, bien évidemment, nous voterons cette délibération qui organise le fonctionnement de ce service d'information et d'accueil au demandeur (avec les difficultés, les contraintes, que notre collègue a pu exprimer), je souhaitais remercier l'ensemble des agents qui accompagnent, au quotidien, les demandeurs de logement. C'est pas forcément toujours facile, au quotidien ; c'est souvent des situations sociales qui sont compliquées, et on sait que ça concerne à la fois des familles, des enfants, et il faut ne pas donner ces exemples de solutions simplistes qui pourraient régler tout du jour au lendemain et qui seraient, finalement, un destructeur de plus du vivre-ensemble.

Merci beaucoup. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci. Florent Gueguen sera notre dernier orateur. »

Intervention de Monsieur Florent GUEGUEN, conseiller municipal Montreuil Rassemblée

« Monsieur le Maire, chers collègues, cher Stéphane,

Le groupe Montreuil Rassemblée votera cette convention qui permet, grâce à une mise en réseau des différents services attribution et lieux d'accueil des communes, bailleurs, d'améliorer l'information des demandeurs, la transparence des procédures, l'égalité de traitement, l'accompagnement des ménages les plus en difficulté

Pour autant, cette délibération intervient à un moment de crise historique du logement dans le pays. Cette crise, c'est d'abord l'effondrement de la production sociale avec seulement 20 000 nouveaux logements sociaux agréés en IDF en 2023 pour 800 000 demandeurs franciliens, 83 000 logements pour 2,6 millions de demandeurs au plan national. Tels sont les résultats des politiques menées depuis 2017 : du choc de l'offre promis, nous sommes passés à un choc de pénurie. Cette crise c'est aussi le doublement en 10 ans du nombre de personnes sans domicile fixe (330 000 personnes) qui vivent à la rue, dans des campements indignes ou en hôtel, sans perspective de sortie vers un logement autonome. Une crise qui est aggravée par la flambée des loyers dans les métropoles, continue depuis le début des années 2000, liée à une pression de la demande et à de puissants mouvements de spéculation immobilière et foncière avec en parallèle un décrochage des salaires et des aides personnels au logement, décrochage qui ne permet plus de se loger dignement. Cette crise, c'est enfin une augmentation des charges d'énergie, y compris dans le logement social, qui percutent le pouvoir d'achat des ménages les plus précaires, parfois contraint d'arbitrer entre dette d'énergie ou privation des dépenses les plus élémentaires (éducation, alimentation, loisir).

Vous l'avez compris la situation est grave et nous renvoie à l'après-guerre et à l'hiver 54, moment où l'Abbé Pierre lançait un appel à la nation. Pour autant la crise du logement n'est pas une fatalité. Construire 200 000 logements publics par an permettrait d'absorber la demande sur une dizaine d'années, et de régler les situations les plus urgentes. Cela suppose que l'Etat réinvestisse les aides à la pierre, supprime les ponctions budgétaires (1,4 milliards par an) imposées aux offices et qu'il diminue la fiscalité sur la construction sociale. Cette politique nécessite aussi une autre politique publique de maîtrise des coûts du foncier permettant aux bailleurs de construire ou d'acquérir des immeubles existants en diminuant le coût des

programmes. Protéger les locataires des effets de la crise nécessite une revalorisation des APL qui ont été attaquées sur ce quinquennat, mais aussi la généralisation de l'encadrement des loyers, la réquisition des logements vides pour faire du logement très social ou de l'hébergement. Nous devons aussi faire appliquer réellement la loi Gayssot SRU pour que tous les territoires de la République participent au droit au logement. Je rappelle qu'aujourd'hui 64 % des communes soumises à l'obligation de 25 % ne la respectent pas quand Montreuil se bat, avec Stephan, avec Gaylord et avec son office pour maintenir 40 % de logements sociaux dans la commune. Nous devons enfin garantir le caractère universel et non discriminatoire du droit au logement. L'introduction de critère de préférence nationale dans les attributions ou encore dans le versement des APL serait une ignominie, une blessure infligée aux quartiers populaires.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix (en m'associant aux vifs remerciements qui ont été adressés, notamment, aux fonctionnaires de notre service logement) : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention du service d'information et d'accueil du demandeur (SIAD), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention du service d'information et d'accueil du demandeur (SIAD) lorsque la présente délibération sera exécutoire.

DEL20240626_6 : Recours aux contrats d'apprentissage pour l'année 2024-2025.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Belaïde Bedreddine pour les contrats d'apprentissage. »

Présentation de la délibération par Monsieur Belaïde BEDREDDINE, adjoint au maire délégué au personnel

« Merci Monsieur le maire.

Chers collègues, chers téléspectateurs,

D'abord, je voudrais rappeler que les apprentissages sont liés à la loi L.6221-1, donc c'est du droit privé, pour le coup, avec des salaires qui sont calculés de la même façon que dans le privé, mais, par contre, nous n'avons pas le droit aux aides de l'État, contrairement au privé, quand on embauche des apprentis.

Cette année, on va prendre 28 apprentis. Là aussi, un effort particulier est fait dans les services. Pour qu'un apprenti soit pris quelque part, d'abord il faut qu'un service soit volontaire, et qu'un maître d'apprentissage soit sur place et disposé à encadrer un jeune (ou un moins jeune, parce que ça va de 16 ans à 29 ans). Si ces conditions ne sont pas réunies, on ne peut pas mettre en place un apprenti, puisqu'il est essentiel qu'un apprenti puisse être bien encadré et bien géré au sein de la collectivité. Pour participer à son intégration, il a le droit aux tickets restaurant, comme l'ensemble de ses collègues, et il peut adhérer au COS assez rapidement.

Quand on voit les différents diplômes qui sont proposés, c'est des BTS-CAP Technicien du spectacle (je vais pas tous les citer), des Master 2 Administration publique, des BUT Carrières sociales, des CAP Jardinier-paysagiste, des BTS Aménagement, des Master 2 Aménagement et droit. Je crois bien que ce sont des métiers qui ne sont pas des métiers dans lesquels on prend des jeunes pour les asservir et les utiliser pour remplacer d'autres personnels, vu la qualification à laquelle on les prend. Les seuls qui sont de catégorie C c'est les CAP Jardinier-paysagiste. C'est la tradition, depuis des dizaines et des dizaines d'années, chez les fleuristes et les paysagistes, de prendre beaucoup d'apprentis, pour apprendre le métier, puisque les filières scolaires ne sont pas assez nombreuses pour pouvoir correspondre aux moyens qu'une collectivité a besoin de ce type de postes.

Alors, sur les 28 postes, il y a à peu près 14 qui seront pris en charge par le CNFPT, qui a changé ses règles. Il ne prend plus en charge les coûts de gestion de tous les apprentis ; il les prend juste sur la liste qui a été publiée par l'État sur les métiers en tension, et comme on prend pas que des métiers en tension sur les apprentis (on prend aussi des diplômes qui nous sont utiles, mais qui ne sont pas dans la liste des métiers en tension)... Donc voilà, encore une perte d'argent, ça va nous coûter encore un peu plus cher de prendre des apprentis, mais je pense qu'il faut qu'on tienne le cap. 14 stagiaires seront financés à 100 % par la Ville de Montreuil (14 apprentis, et pas stagiaires, excusez-moi du terme malheureux).

Sur la suite des apprentis de notre collectivité, je rappelle que c'est du droit privé et que le service public embauche sur concours. On peut pas embaucher quelqu'un de catégorie B en catégorie A directement ; il faut qu'il soit vacataire, et, au bout d'une longue carrière de vacataire, peut-être qu'il aura la chance, à un moment ou à un autre, d'être nommé, mais la voie idéale, pour pouvoir être nommé dans la fonction publique territoriale, c'est la voie du concours. Sauf pour les apprentis en situation de handicap, qui peuvent utiliser la 3^e voie, mais on en a très peu ; c'est anecdotique le nombre d'apprentis en situation de handicap (il faut qu'on continue à faire des efforts, en tous les cas, pour pouvoir les accueillir, mais c'est pas si évident que cela).

Donc voilà ce que je voulais vous apporter. Cette délibération est présentée au conseil municipal depuis 2021, mais, même si on prenait des apprentis avant, il n'y avait pas de consultation du conseil municipal. J'espère que ça ne devienne pas un marronnier, mais qu'à chaque fois on repose les

questions essentielles, puisque, pour la Ville de Montreuil, c'est important de prendre des apprentis. Et je voudrais particulièrement remercier les services de la DRH qui ont travaillé sur ce dossier, et remercier de façon encore plus forte les agentes et les agents qui acceptent de devenir maître d'apprentissage, parce que c'est une charge importante, c'est un engagement important de se mettre en situation pédagogique en situation professionnelle. On peut être un très bon professionnel mais un très mauvais maître de stage, donc, là aussi, c'est important de le signifier. Je tiens vraiment à les remercier énormément pour leur travail. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Monsieur Bedreddine. Monsieur Serne, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Comme, il me semble, je l'avais fait l'an dernier ou l'année d'avant... C'est très bien, évidemment, 28 apprentis. Il y a juste une chose qui est étonnante, surtout après tout ce qu'on a dit depuis le début de séance, et puis tout ce qu'on est en train de dire aux électeurs sur le pouvoir d'achat... C'est quand même assez bizarre, alors que les apprentis sont quand même pas très bien payés (en fonction de l'âge et du diplôme préparé, ça peut être autour de 40 % d'un SMIC et ça monte jusqu'à, éventuellement, 100 % d'un SMIC)... Il existe des possibilités de majoration, et la majoration optionnelle, vous avez mis dans l'article 4 de la délibération que vous ne l'appliqueriez pas. Donc, alors qu'on a une possibilité, pour des salaires précaires, pour des gens qui ont pas des gros salaires et qui sont précaires, il y a une possibilité d'augmenter de 15 % (ça reste modeste), vous savez comme la majoration pour 'chef-lieu de canton' pour vos indemnités, c'est pareil, 15 %, eh bien vous, vous vous l'êtes accordée, mais pour les apprentis non.

Donc, j'ai rédigé, avec ma collègue, un amendement (que j'ai écrit, donc je peux vous le faire passer), qui dit tout simplement (à l'article 4, il est indiqué) que « la majoration optionnelle sera appliquée », alors que c'est écrit « la majoration ne sera pas appliquée ». Ça touche pas tous les apprentis, et donc c'est pas non plus des sommes mirobolantes pour la Ville, mais, pour chacun des apprentis qui la touchera, avoir 40 % ou 55 % d'un SMIC c'est pas tout à fait la même chose. Je pense, surtout en ce moment, que ce serait pas du luxe de se permettre de faire ça. Ça serait un peu raccord avec ce qu'on raconte par ailleurs. Donc je demanderai le vote sur l'amendement et, du coup, une disjonction de l'article 4. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« C'est bien noté. Merci beaucoup. Monsieur Vigneron, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Florian VIGNERON, conseiller municipal Montreuil Rassemblée

« Oui, bonjour. Merci beaucoup Monsieur le maire.

En France, en l'espace de 4 années, le nombre de contrats en apprentissage a augmenté de près de 20% passant de 856 000 en 2021 à 1 015 000 en 2024. Par ailleurs, les filières permettant de passer des diplômes en alternance ont nettement augmenté et se sont diversifiés, offrant un choix toujours plus large aux candidats.

Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans, ce système offre nombres d'avantages pour les alternants ainsi que pour les entreprises. En effet, l'alternance permet d'entrer rapidement dans la vie active ce qui peut parfois s'avérer nécessaire. Par ailleurs, cela offre la possibilité de cumuler expérience professionnelle et formation diplômante. Enfin, au niveau national, les chiffres d'entrée dans l'emploi à la suite de l'obtention d'un diplôme en alternance sont très bons : en effet, 70 % des diplômés sont en poste en moyenne 7 mois après la fin de leurs études.

A Montreuil, au 31 décembre 2018, et selon les chiffres recueillis dans le cadre de la réalisation de la dernière analyse des besoins sociaux, 40 % des jeunes de moins de 26 ans étaient au chômage. Ce chiffre est à mettre en regard des 26% de moyenne sur l'ensemble des catégories d'âge.

En soumettant cette délibération à notre assemblée, en proposant de structurer cet axe de travail de la politique des ressources humaines, en ayant une gestion prospective des besoins en matière d'emploi et de compétence pour lesquels la Ville aura besoin d'étudiants alternants, nous ferions le choix de pérenniser ce dispositif et, surtout, de renforcer les politiques municipales en faveur de l'emploi des jeunes.

Il est notable que pour l'année scolaire 2024-2025, le choix est fait de privilégier les recrutements d'alternants dans les directions en lien direct avec les habitantes et les habitants.

Plus encore, dans une période de difficultés accrues de recrutement dans certaines filières pour les collectivités territoriales, le développement de cette filière de recrutement pourrait favoriser le recrutement de nouveaux profils de futurs agents publics.

Vous l'aurez compris, le groupe Montreuil Rassemblée votera cette délibération présentée par notre collègue Bélaïde Bedreddine. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci. Monsieur Leghmizi. »

Intervention de Monsieur Djamel LEGHMIZI, conseiller municipal Les Écologistes - Montreuil Écologie

« Monsieur le maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Nous votons cette délibération concernant le recours aux contrats d'apprentissage pour divers services de notre ville. En permettant à ces jeunes de remplir les conditions pour le diplôme, tout en leur donnant l'opportunité pour avoir une expérience dans l'action publique, nous participons à leur insertion professionnelle. Nous soutenons et voterons cette délibération. Notre groupe restera, cependant, vigilant à ce que le recours aux contrats d'apprentissages serve bien à cet intérêt pédagogique et de formation, et non pas à faire des économies à notre ville, sur le dos des jeunes. A l'heure où nous prétendons lutter contre la précarité, soyons irréprochables.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci. Madame Bonneau, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Michèle BONNEAU, conseillère municipale Montreuil Socialiste

« Merci Monsieur le maire. Chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Ne pas être bloqué financièrement, avoir une solution pour un parcours qui permet d'accéder à un diplôme post-bac ou autre : plus d'enfants d'employés ou d'ouvriers accèdent à des cursus qui leur étaient fermés faute de financement. L'apprentissage a longtemps été, en France, une voie de professionnalisation de second rang. Il a, aujourd'hui, gagné ses galons, en particulier dans l'enseignement supérieur. Dans les enquêtes d'insertion, le taux d'insertion des étudiants diplômés par la voie de l'apprentissage sont significativement supérieurs à ceux passés par la formation initiale. Le développement de l'apprentissage est, avant tout, considéré comme un moyen d'améliorer l'attractivité des carrières dans la fonction publique. Cette voie est aussi un moyen de favoriser la réussite aux concours des alternants, en leur donnant une expérience précieuse pour réussir les épreuves.

Bienvenue, bienvenue à la mairie de Montreuil, aux 28 jeunes qui, dans différents services de la ville, vont acquérir des compétences qui leur ouvriront des portes professionnelles. Et, comme il est noté dans cette délibération de recours aux contrats d'apprentissage pour l'année 2024-2025, la Ville de Montreuil a plusieurs défis à relever comme employeur public, car on connaît la difficulté de recrutement, l'évolution des postes, les départs en retraite. Oui, ces jeunes sont un vivier de candidatures potentielles, et permettent de réinterroger les pratiques des tuteurs, qui participent à la politique de formation et d'insertion des jeunes. L'intérêt est donc réciproque. Pour toutes ces raisons, le groupe Montreuil Socialiste votera cette délibération.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci. Monsieur Bedreddine, la position de l'exécutif sur l'amendement de Monsieur Serne. »

Intervention de Monsieur Belaide BEDREDDINE, adjoint au maire délégué au personnel

« Oui. Je vais répondre rapidement, aussi, à Monsieur Leghmizi. Je l'invite à venir rencontrer les stagiaires quand ils arrivent dans notre collectivité. La joie qu'ils ont de pouvoir faire un diplôme, qui s'est fermé à eux dans le système éducatif traditionnel, c'est aussi à prendre en compte.

Sur le rejet, j'ai expliqué que le CNFPT, qui devait financer une partie des coûts d'apprentissage, entre 4 000 et 6 000€ par an, ne le fera plus pour 14 de nos stagiaires, donc, si on veut dresser une enveloppe financière acceptable, soit on diminue le nombre d'apprentis... Nous, on préfère faire un effort important pour accueillir 28 apprentis et pas diminuer ce nombre, parce que, je le répète, c'est une véritable opportunité, en tous les cas, pour ces jeunes, d'arriver à des diplômes de haute qualification, de haute qualité, qui sont dans des filières qui sont complètement bloquées dans l'Éducation nationale. Je vous remercie.

Donc, je vous propose de rejeter l'amendement proposé par Monsieur Serne et Madame Yonis. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Donc, je mets aux voix les articles 1 à 3 : Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup.

Je mets aux voix l'amendement à l'article 4, proposé et défendu, il y a un instant, par Monsieur Serne. Qui est pour l'amendement de Monsieur Serne ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Proposition rejetée (2 POUR – M. Serne et Mme Yonis, 51 CONTRE). Je vous remercie.

Texte de l'amendement proposé et résultat des votes :

L'article 4 est ainsi rerédigé :

« Article 4 : de dire que les contrats d'apprentissage sont rémunérés selon la réglementation en vigueur, au maximum légal possible jusqu'à un SMIC, et que la majoration optionnelle est appliquée pour la préparation de diplômes ou de titres de niveau V (« Bac+3 ») ou plus. »

Motifs : s'agissant de contrats peu rémunérés pour des personnes souvent en situation assez précaire, il convient de monter au maximum de rémunération prévu par la loi.

Vote de l'amendement : REJET, 2 voix « pour » : Pierre SERNE, Choukri YONIS

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

Nous passons au vote sur la totalité de la délibération : Contre ? Abstention ? ... (intervention inaudible) Pardon ? Ah oui, pardon, nous avons rejeté votre amendement, mais, du coup, je proposais de mettre la totalité de la délibération aux voix, si ça vous va (intervention inaudible). D'accord, alors, on vote l'article 4.

Article 4 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée, je vous remercie. (2 CONTRE – M. Serne et Mme Yonis, 51 POUR).

Je mets la totalité de la délibération : Contre ? Abstention ? (Ce n'est pas sur la totalité de la délibération ?) Proposition adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le recours aux contrats d'apprentissage pour l'année scolaire 2024-2025.

Article 2 : Fixe le nombre de contrats d'apprentissage à 28 pour l'année scolaire 2024-2025, répartis selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs au recrutement d'apprenti.e.s, notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Pour : 51

Contre : 2 (Pierre SERNE et Choukri YONIS)

Abstentions : 0

Article 4 : Dit que les contrats d'apprentissage seront rémunérés selon la réglementation en vigueur et que la majoration optionnelle ne sera pas appliquée pour la préparation des titres de niveau V (« Bac+3 ») ou plus.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices concernés.

DEL20240626_7 : Approbation du rapport 2023 des administrateurs de la Société publique locale (SPL) Résilience et Innovation

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Monsieur Stern présentera le rapport, et Monsieur Charles quitte l'enceinte du conseil municipal. Monsieur Stern, alors. »

Présentation de la délibération par Monsieur Stern, adjoint au maire administrateur de la Société publique locale (SPL) Résilience et Innovation

« Merci Monsieur le maire.

Il me revient donc de présenter, pour le compte des élus au conseil d'administration représentant la Ville de Montreuil, le rapport annuel de la société publique locale Résilience et innovation, pour l'année 2023. Les élus qui représentent notre collectivité sont Mireille Alphonse, Dominique Attia, Julien Guillot, Gaylord Le Chequer (en qualité de président du conseil d'administration), et moi-même. Je reviendrai d'abord sur les faits marquants de l'année 2023, qui constitue le démarrage de l'activité économique de la société (même si c'est sa deuxième année d'existence, puisqu'elle a été créée en février 2022). C'est l'année de démarrage de son activité économique à proprement parler, avec l'engagement de trois premiers contrats :

- D'abord, la concession de service confiée par la Ville pour la gestion de ses locaux au sein de la copropriété Mozinor, depuis le 1^{er} juillet 2023 et pour une durée de 5 ans ;*
- L'étude pour le réaménagement du site EIF, et le déplacement de la Maison populaire, qui a été confiée par la Ville de Montreuil en juin 2023, et dont la réalisation est prévue en septembre 2024 ;*
- La concession d'aménagement du quartier La Noue-Clos Français à Montreuil, confiée par Est Ensemble en janvier 2023 et courant jusqu'en 2032.*

Ce développement rapide de ces activités s'est confirmé depuis la clôture du premier exercice, avec la signature, avec Est Ensemble, de 3 nouveaux contrats :

- En mars 2024, la concession d'aménagement du quartier La Noue-Caillet à Bondy ;*
- En juin 2024, l'étude de faisabilité du projet d'aménagement des abords du tramway T1 !*
- Et, prochainement, la concession d'aménagement du quartier Le Morillon à Montreuil.*

S'agissant des moyens humains à disposition de la société, la société publique locale Résilience et Innovation ne dispose pas, dans l'immédiat, de personnel en propre, ni de biens immobiliers ou mobiliers (c'est-à-dire de matériel). Elle s'appuie, pour cela, sur les moyens de l'ex-SEMIMO (qui est devenue, en 2022, la société d'économie mixte locale Résilience et Innovation), grâce à une convention de mise à disposition des personnels, et une convention de refacturation des frais de fonctionnement de la SPL, qui sont renouvelées annuellement. Ce partenariat, adapté au lancement de l'activité économique, a vocation à évoluer vers une organisation pérenne, qui sera proposée au conseil d'administration et aux différents organes de décision de la société, après une analyse fine des différents dispositifs de mutualisation possible et des expériences réussies menées ailleurs par d'autres sociétés comparables.

L'équipe est ainsi mutualisée avec celle, préexistante, de la société d'économie mixte locale Résilience et Innovation, pour les fonctions supports et pour certaines fonctions opérationnelles également (la gestion immobilière, les études, les opérations d'aménagement ou de construction, ainsi que la rénovation thermique). Les premiers recrutements permettant la création d'un pôle Aménagement et construction ont eu lieu en 2023, et le

renforcement des fonctions supports est désormais engagé. La croissance régulière de l'effectif est prévue jusqu'en 2026, pour atteindre un plateau les années suivantes. Enfin, avec l'arrivée, à terme, du bail de ses locaux, l'équipe s'est installée dans de nouveaux bureaux à compter du 26 décembre 2023.

S'agissant du premier exercice comptable, il est à l'équilibre. C'est le premier exercice de la SPL, qui courait depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2023. Le conseil d'administration s'est prononcé dès 2022 en faveur d'un développement qui soit cohérent et progressif avec les moyens de la société et l'arrivée des activités économiques qui lui sont confiées par les différents acteurs. Cette stratégie a permis de clôturer le premier exercice comptable à l'équilibre, avec un bénéfice net après impôts de 9 514€, qui sont venus abonder le capital social de 225 000€. L'ensemble de l'activité de la SPL Résilience et Innovation a généré, en 2023, un chiffre d'affaires de 1 957 780€.

S'agissant, enfin et pour en terminer, de la gouvernance et de la vie sociale, la Ville de Montreuil et l'EPT Est Ensemble sont tous deux actionnaires à moitié de la société. Quatre conseils d'administrations ont eu lieu en 2023, avec un taux global de présence des administrateurs de la Ville de Montreuil de 95 % (ça s'est tenu à Montreuil, et donc ça explique aussi ce chiffre). Dans le cadre des obligations de contrôle analogue, auxquels doivent spécifiquement répondre les SPL en raison de leur capital 100 % public, le conseil d'administration a décidé la création d'un comité technique, qui examine les dossiers présentés en conseil d'administration. Ce comité technique s'est réuni quatre fois en 2023, en amont de chacun des quatre conseils d'administration. Pour compléter l'organisation du dispositif de contrôle analogue, le conseil d'administration a adopté, début 2024, le règlement des achats de la société, et a décidé de la création de la commission d'appels d'offres.

J'espère, mes chers collègues, avoir pu, par ces quelques mots, éclairer le conseil municipal s'agissant de ce rapport. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Son éclairage était complet, Monsieur Stern. Alors, pas de demandes d'intervention. Nous prenons... Non, nous votons ou nous prenons acte ? Non, nous votons, hein. Contre ? Abstention ? Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
50 voix pour
1 abstention : Choukri YONIS
1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Olivier CHARLES

NB : Monsieur Pierre SERNE précise qu'il s'est abstenu à l'occasion du vote de cette délibération.

DECIDE

Article 1 : Approuve, après débat, le rapport présenté par les administrateurs représentant la Ville de Montreuil au titre de leur mandat au sein de la SPL Résilience et Innovation pour l'année 2023.

DEL20240626_8 : Approbation du rapport 2023 des administrateurs de la Société d'économie mixte locale (SEML) Résilience et Innovation

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Madame Lana, pour la délibération n°8. »

Présentation du rapport par Madame Nathalie LANA, adjointe au maire administratrice de la Société d'économie mixte locale (SEML) Résilience et Innovation

« Bonsoir. Bonsoir Monsieur le maire. Chers Montreuilloises, chers Montreuillois,

La délibération qui vous est présentée concerne l'approbation du rapport annuel 2023 des administrateur.ices représentant la Ville de Montreuil au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie Mixte Résilience & Innovation. En toute logique, ce rapport vous est présenté à la suite de ce qui vous a été présenté par mon collègue Olivier Stern, qui, là, concernait, la Société publique locale.

Simplement, je voudrais rappeler, en propos liminaire, les dispositions législatives et réglementaires, sur la présentation de ces rapports. Donc, le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.1524-5) prévoit que les organes délibérants des collectivités locales se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au sein du conseil d'administration d'une société publique locale. La loi 3DS est venu renforcer cette obligation à compter du 1er août 2022, et ce rapport doit désormais faire l'objet d'un débat et d'un vote au sein du conseil municipal. Donc, en application de ces dispositions, les administrateur.ices de la SEM Résilience & Innovation présentent un rapport annuel écrit devant le conseil municipal, au titre de l'exercice 2023.

Pour rappel, les 4 administrateur.ices représentant la Ville au CA de la SEML Résilience & Innovation sont : Julien GUILLOT, Gaylord LE CHEQUER (qui préside le conseil d'administration), Frédéric MOLOSSI, et moi-même, Nathalie LANA.

L'exercice 2023 a été marqué par une évolution sensible de l'activité de la société d'économie mixte, recentrée sur la gestion patrimoniale de ses actifs immobiliers et le parc de stationnement de la Croix de Chavaux, ainsi que sur ses prestations de syndic. Cette évolution de l'activité de la société s'inscrit dans la continuité des modifications de gouvernance qui avaient marqué l'année 2022 : prise de participation de l'EPT EST ENSEMBLE, changement de dénomination sociale, redéfinition et l'extension de l'objet social de la société, et en cohérence avec la création de la

Société Publique Locale Résilience & Innovation.

L'activité de gestion de syndic, avec les ensembles immobiliers Croix de Chavaux et Mozinor, demeure un élément fort de l'exploitation. Concernant la gestion du parking de la Croix de Chavaux, structurellement déficitaire, plusieurs pistes d'amélioration ont été travaillées depuis 2022 : renforcement de la fonction commerciale, rénovation des équipements engagée en 2023 et aboutie au premier semestre 2024, réflexions autour des services à poursuivre.

La gestion du patrimoine immobilier de la société, principalement l'immeuble du 87 bis rue de Paris, a quant à elle notamment pâti de problèmes de tranquillité qui peuvent à moyen terme affecter la bonne occupation du site et ont entraîné des frais de surveillance et des travaux de sécurisation non programmés

En matière de développement, il faut rappeler que la SEM doit permettre à notre collectivité d'agir concrètement pour développer l'activité commerciale dans des secteurs mal équipés mais aussi de permettre sa diversification. Il s'agit d'une attente forte de la population. Aussi, 2023 aura permis de développer les réflexions avec les services de la Ville de Montreuil en matière de portage de commerces et RDC actifs, et une mission en la matière a été confiée à la société par la Ville de Romainville.

La SEML a connu une évolution sensible de son organisation et de ses moyens, en lien avec :

- la résiliation de la convention de gestion des locaux de la Ville au sein de la copropriété Mozinor ;*
- la modernisation des moyens et des modes de gestion du parking de la croix de Chavaux ;*
- la recherche de nouvelles activités ;*
- et l'appui fourni à la SPL Résilience & innovation créée en 2022, au travers d'une convention de mise à disposition des personnels et une convention de refacturation des frais de fonctionnement à la SPL, qui sont renouvelées annuellement.*

Ce partenariat, adapté au lancement de l'activité économique, a vocation à évoluer vers une organisation pérenne qui sera proposée aux organes de décisions de la SPL après une analyse fine des différents dispositifs de mutualisation possibles et les expériences réussies menées par des sociétés comparables. La mutualisation des moyens humains entre les 2 sociétés concerne les fonctions supports et certaines fonctions opérationnelles : gestion immobilière, études, opérations d'aménagement ou construction, rénovation thermique.

Les premiers recrutements permettant la création d'un pôle aménagement et construction ont eu lieu en 2023 et le renforcement des fonctions supports est engagé. La croissance régulière de l'effectif est prévue jusqu'en 2026, pour atteindre un plateau les années suivantes. Enfin, avec l'arrivée à terme du bail de ses locaux, l'équipe s'est installée dans de nouveaux bureaux à compter du 26 décembre 2023. Ces nouveaux bureaux, modernes et bien aménagés, permettront à la société de poursuivre dans de bonnes conditions le développement de ses effectifs pour assurer la croissance de son portefeuille d'activités

L'ensemble de l'activité de la SEML Résilience & Innovation génère en 2023 un bénéfice de 139 690€. Par ailleurs, la situation financière de la SEML Résilience & Innovation est saine avec des disponibilités à hauteur de 2,4M€ fin 2023 et un endettement à long terme de 708 000 K€.

La Ville de Montreuil est actionnaire à hauteur de 70,62% du capital social, l'EPT Est Ensemble à hauteur de 9,38%, les actionnaires privés à hauteur de 20%. 3 conseils d'administration ont eu lieu en 2023, avec un taux global de présence des administrateurs de la Ville de Montreuil de 92%. Aucune modification de statuts n'est intervenue en 2023.

A l'issue de cette présentation je vous demande donc, chers collègues, de bien vouloir approuver le rapport d'activité de la SEM RI pour l'exercice 2023. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup, chère Nathalie Lana. Je n'ai pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Deux abstentions. Adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
50 voix pour
2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE
1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Olivier CHARLES

DECIDE

Article 1 : Approuve, après débat, le rapport présenté par les administrateurs représentant la Ville de Montreuil au titre de leur mandat au sein de la SEML Résilience et Innovation pour l'exercice 2023.

DEL20240626_9 : Présentation du rapport annuel d'informations relatif à la concession de services pour la gestion immobilière des lots d'activités de la Ville de Montreuil au sein de la copropriété Mozinor - année 2023

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Deux abstentions. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
50 voix pour
2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE
1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Olivier CHARLES

DECIDE

Article unique : Prend acte du rapport annuel d'informations relatif à la concession de services pour la gestion immobilière des lots d'activités de la Ville de Montreuil au sein de la copropriété Mozinor pour l'année 2023, annexé à la présente délibération.

DEL20240626_10 : Fixation des tarifs de la taxe de séjour : conditions d'exonérations et de collecte à compter du 1er janvier 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Fixe les tarifs et taux de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2025 selon la grille suivante :

	Tarif par personne et par nuitée
Palaces	4,80 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Hébergements sans classement ou en attente de classement	Taux applicable : 5 %
--	-----------------------

Ces tarifs s'entendent hors taxes additionnelles départementale et régionale.

Article 2 : Fixe les cas d'exemption de la taxe de séjour aux personnes suivantes :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur au montant mensuel de 300 €.

Article 3 : Les plateformes, qu'elles agissent ou non pour le compte de loueurs professionnels, devront reverser à la ville au plus tard le 31 décembre la taxe de séjour collectée au cours de l'année.

Article 4 : Indique que les périodes de collecte de la taxe sont les suivantes :

- Du 1er janvier au 30 juin pour le premier semestre,
- Du 1er juillet au 31 décembre pour le second semestre.

Les dates limites de reversement de la taxe sont les suivantes :

- Pour le premier semestre : au plus tard au 31 juillet,
- Pour le deuxième semestre : au plus tard au 31 janvier de l'année suivante.

Tout retard dans le reversement du produit de la taxe de séjour entraîne l'application d'une amende d'au moins 750 € et pouvant aller jusqu'à 2 500 €. Ces amendes sont prononcées par le président du tribunal judiciaire, statuant en la forme des référés, sur demande de la Ville. Le produit des amendes est versé à la commune.

Article 5 : Les tarifs de la taxe de séjour seront affichés dans les établissements d'hébergement par les logeurs, propriétaires ou intermédiaires et sont tenus à la disposition de toute personne désirant en prendre connaissance, à la Mairie.

Article 6 : Les recettes correspondant à l'exécution de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20240626_11 : Approbation de remises gracieuses portant sur des titres de recettes relatifs aux prestations à l'enfant pour des familles en difficultés

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Même vote ? On m'indique que oui, merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse aux douze familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville, portant sur des titres de recettes qui sont mentionnés sur la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_12 : Approbation des conventions de participation financière obligatoire de la commune de Montreuil aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Monsieur Serne, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Oui. Alors, c'est une délibération dont je m'étais demandé, ces dernières années, pourquoi on la voyait pas, et j'ai cru comprendre qu'en fait il y avait eu une sorte d'accord en 2008, qui, du coup, était revalorisé chaque année et faisait pas l'objet d'un nouveau vote. Donc, du coup, cette année, on vote. C'est toujours très compliqué, ce sujet, parce que à la fois on n'a pas le choix, c'est une dépense obligatoire, et en même temps on fait voter le conseil dessus. En l'occurrence, pour le financement public des écoles privées, moi j'ai, politiquement et éthiquement un certain de nombre de... voilà. Donc, personnellement, je m'abstiendrai. Je regarderai avec attention le vote de notre collègue très très laïc, pour voir si c'est cohérent. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Comme vous le soulignez, cette délibération a été rendue nécessaire par les lois nouvelles sur la scolarisation des enfants avant 3 ans, et donc une réactualisation générale des tarifs. Je précise que, si nous ne votons pas cette délibération, si nous ne procédons pas à l'application de la loi, le préfet se substituerait à la commune, à la fois pour l'établissement des montants et pour la mise en débit d'office.

Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Une abstention. Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
52 voix pour

1 abstention : Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve les montants de la participation financière de la ville de Montreuil aux dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association définis comme suit :

- 1 120 euros par enfant pour les enfants maternelles
- 850 euros par enfant pour les enfants élémentaires

Article 2 : Approuve la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes qui s'effectuera par versement annuel au cours du premier trimestre de l'année civile suivant la rentrée de septembre et après réception officielle du nombre d'enfants accueillis dans chaque structure.

Article 3 : Approuve la convention avec l'organisme de gestion de l'établissement catholique (OGEC) Henri Matisse concernant la participation obligatoire de la commune aux écoles privées sous contrat conclue pour une durée de trois ans, annexée à la présente délibération.

Article 4 : Approuve la convention avec l'AEP Fidélis concernant la participation obligatoire de la commune aux écoles privées sous contrat conclue pour une durée de trois ans, annexée à la présente délibération.

Article 5 : Le montant du forfait communal sera recalculé chaque année sur la base d'une formule de révision stipulée dans l'article 6 des conventions.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer les conventions visées aux articles ci-dessus et tous documents y afférents lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 7 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_13 : Approbation de la convention-cadre tripartite entre la Ville de Montreuil, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et l'association Rues et Cités pour la mission de prévention spécialisée

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Madame Yonis, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci Monsieur le maire. Mesdames et Messieurs,

S'agissant de cette convention entre la Ville, le Département et l'association Rues et Cités, je suis très surprise que, d'années en années, ce qui nous est proposé, c'est une reconduction quasi-identique des crédits alloués par la Ville à cette association, alors-même que les besoins, eux, explosent. Il ne faut pas aller chercher bien loin l'augmentation des besoins. Il suffit de se souvenir de l'explosion de violence qui a eu lieu dans notre Ville lors des émeutes de l'été 2023. L'association Rues et Cités, dans ses rapports d'activités, signale, d'années en années, l'accroissement des besoins et le besoin de financement, pour pouvoir, notamment, procéder aux recrutements nécessaires pour faire face à la demande dans les quartiers. Cette association, dans ses rapports d'activités, souligne qu'elle a des difficultés pour recruter des professionnels, car elle n'a pas les moyens de faire face aux demandes salariales et aux conditions de travail demandées.

Rappelons ce qu'est la prévention spécialisée. Il s'agit des éducateurs de rues, ces professionnels qui vont au contact des jeunes en risque de marginalisation. Il s'agit de métiers difficiles et peu reconnus, malgré leur utilité sociale. Depuis l'après-Covid, la situation des publics-cibles s'est encore plus fragilisée. De plus en plus de jeunes, et de jeunes à peine sortis de l'adolescence, sont en rupture, mais tout se passe comme s'il n'en était rien. La Ville se contente d'assurer le même niveau de financement. Ceci est d'autant plus difficile à comprendre quand, en décembre dernier, on avait voté un avenant au titre de l'année 2023, qui permettait de reconduire à l'identique les crédits, à l'époque, et on avait annoncé une réflexion autour de la nouvelle convention tripartite. Je pensais que cette réflexion intégrerait le nouveau contexte. Malheureusement, force est de constater qu'il n'en est rien sur le plan du financement. En 2023, la Ville a financé l'association à hauteur de 85 600€. En 2024, c'est le même montant qui sera reconduit.

Il aurait été utile que cette délibération soit présentée, y compris pour nous expliquer sur quelle orientation, portée par vous et votre majorité, Monsieur le maire, en termes de politique jeunesse. De là où je suis, je dois dire que je suis surprise de voir que, même au niveau de la jeunesse, la communication semble l'emporter sur le travail de long terme. Pour illustrer mon propos, je citerais l'initiative Campus de Montreuil, portée par la municipalité. Mais qu'est-ce que le Campus de Montreuil, si ce n'est un bel objet de communication ? Comme toujours, à Montreuil, pour faire de la communication, on trouve des moyens. En revanche, quand il s'agit d'accompagner la jeunesse en risque de marginalisation, on peine à dégager des fonds supplémentaires. Des villes comme Romainville parviennent à s'inscrire dans des dispositifs tels que le dispositif des Bataillons de la prévention spécialisée. A Montreuil, rien de tel. On aurait aimé que cette délibération présentée nous permette de comprendre et nous explique pourquoi ce qui est possible chez nos voisins ne parvient pas à trouver sa place chez nous.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix. Pardon, je précise que, s'agissant des montants, effectivement le montant est stable (même baisse en pourcentage, comme vous l'avez fait remarquer). Par contre, le budget total de l'association Rues et Cités augmente, puisque c'est une association d'éducation spécialisée, et donc il y a d'autres financeurs (et la Ville de Montreuil n'est évidemment pas le financeur privilégié, étant donné que c'est une responsabilité du Département en premier lieu).

Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention cadre tripartite d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil, le département de Seine-Saint-Denis et l'association Rues et Cités pour une durée de trois ans, pour la prévention spécialisée, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer la convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_14 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association SFM (Solidarité Français Migrants Montreuil) - 2024-2027

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association SFM (Solidarité Français Migrants Montreuil) - 2024-2027, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e) à signer la convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_15 : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2024-2026 entre la ville de Montreuil et l'association CPLJ93 - Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2024-2026 entre la ville de Montreuil et l'association CPLJ-93, Centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e) à signer ladite convention d'objectifs et de financement dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_16 : Approbation de l'accord de consortium entre la Ville de Montreuil et les partenaires relatif à l'insertion professionnelle des réfugiés statutaires par l'entrepreneuriat

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'accord de consortium portant sur le Projet d'incubation pour l'entrepreneuriat des réfugiés à Montreuil, porté par The Human Safety Net France- T.H.S.N France, annexé à la présente délibération

Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ledit accord de consortium ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20240626_17 : Réalisation de gardes des médecins des centres municipaux de santé à la maison médicale de garde

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Monsieur Serne, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Merci. Donc, il s'agit, pour que les gens comprennent, que des médecins des centres municipaux de santé fassent des gardes dans ce qu'on appelle le SAMI Vincennes, enfin voilà un centre de santé privé. Est-ce que ces gardes sont ajoutées à leur travail au centre municipal de santé ? Le cas échéant, est-ce que, du coup, c'est sur la base du volontariat de ces médecins, ou alors est-ce que ça fait partie de leurs tâches en tant que médecin de CMS ? En échange de la prime Coquerel, peut-être ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« En fait, les actes seront facturés sur l'établissement d'exercice du médecin, donc, effectivement, sur les centres municipaux de santé. Ainsi, c'est le centre municipal de santé qui percevra directement les honoraires, et non le médecin, sauf à ce qu'il se déclare en médecin libéral. Par conséquent, s'agissant des horaires de travail, s'agissant de professionnels qui sont soumis au régime de la vacation, ce sera bien intégré dans le régime ordinaire des vacations sur nos centres municipaux de santé. Est-ce que je réponds à votre question ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Presque. Alors, du coup, ça veut dire que, si c'est sur leur temps de travail normal, ils seront moins dans les centres municipaux de santé ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« C'est des heures en plus. C'est des gardes le soir. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Donc ils font des vacances en plus de leur temps de travail ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Exactement, ça n'enlève rien à nos centres municipaux de santé. Pardon, ma réponse n'avait pas été claire.

Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie. A l'unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Autorise les médecins des centres de santé de la ville de Montreuil à participer à la permanence des soins ambulatoires en effectuant des gardes au sein de la maison médicale de garde sise 38 boulevard Rouget de Lisle à Montreuil.

Article 2 : Approuve les modalités de rémunération des médecins des centres de santé pour les gardes effectuées au sein de la maison médicale de garde susvisée, sur la base des relevés trimestriels transmis par la CPAM, comme suit : 90% du montant cumulé des honoraires et forfait, défini par l'Assurance maladie pour les praticiens du centre municipal de santé et 10 % pour la ville de Montreuil au titre de la gestion administrative de cette nouvelle activité.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_18 : Approbation de nouvelles subventions à des associations

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement à six associations, telles que présentées dans le tableau ci-après, pour un montant total de 17 000,00 €.

DG	Direction / Mission	Nature comptable	Libellé Tiers	Enveloppe	Montant
DGA3	DIR. CITOYENNETE - POL. VILLE ET VIE QUART.	65748	MUR A PECHE (MAP)	Commission subventions	2 000,00
DGA3	DIR. CITOYENNETE - POL. VILLE ET VIE QUART.	65748	ASSOCIATION DE GESTION DE LA BOURSE DU TRAVAIL	Commission subventions	2 000,00
DGA4	DIRECTION DES SPORTS	65748	RED STAR CLUB MONTREUILLOIS (RSCM)	Commission subventions	10 000,00
DGA4	DIRECTION DES SPORTS	65748	ASS. SP. DU COLLEGE MARAIS DE VILLIERS	Commission subventions	2 000,00
DGA3	DIR. CITOYENNETE - POL. VILLE ET VIE QUART.	65748	LES POTES DE LA MARAUDE	Subvention sur critères	500,00
DGA3	DIR. CITOYENNETE - POL. VILLE ET VIE QUART.	65748	AMIS DE VIVA-CITES (LES)	Subvention sur critères	500,00
Total subventions					17 000,00

Article 2 : Dit que la dépense en résultant sera imputé sur le budget de l'exercice 2024.

DEL20240626_19 : Délibération globale relative aux tarifs municipaux à compter du 1er septembre 2024 (tarifs "année scolaire")

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Je crois qu'il y a des amendements sur les tarifs municipaux. Vous voulez bien les présenter Monsieur... c'est Monsieur, Serne, je pense ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Oui. Donc, c'est sans surprise, puisque je crois que c'est la troisième ou quatrième fois que je propose ces amendements, toujours dans le même esprit. On est en train de raconter beaucoup de choses sur le pouvoir d'achat ; il y a eu, quand même, une augmentation de la taxe foncière cette année, et les usagers se prennent, par-dessus le marché, une deuxième augmentation des tarifs municipaux, pour les activités qui sont sur l'année scolaire (donc à compter du 1^{er} septembre). Pratiquement tous les tarifs augmentent, et, en plus, ils augmentent uniformément, la plupart du temps, quelle que soit la tranche du quotient familial. Une augmentation d'un euro quelle que soit la tranche, ça fait une augmentation plus importante pour les tranches les plus basses, ce qui ne paraît pas être tout à fait dans la logique de ce qu'on essaie d'expliquer en ce moment, non plus.

Il y a trois amendements, qui sont des amendements en entonnoir, c'est-à-dire qu'il y a un amendement sur « pas d'augmentation du tout », que, si celui-là est rejeté, un amendement pour « pas d'augmentation sur les deux premières tranches du quotient familial », et que, si celui-là est battu aussi, un dernier amendement sur « pas d'augmentation pour la première tranche du quotient familial. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Serne, et vous avez raison de rappeler que c'est des amendements que vous avez déjà présentés. Je vous ferai donc, à peu de chose près, la même réponse que les années précédentes, en cela que l'absence d'augmentation régulière des tarifs municipaux conduit, ensuite, à des rattrapages qui seront, de notre point de vue, préjudiciables aux usagers et à l'établissement du service public. On l'avait connu sur des tarifs non actualisés depuis parfois 5 ans, 10 ans, et qui étaient en décrochage total avec les réalités.

Est-ce que vous souhaitez... donc, je mets aux voix votre amendement n°1... oui ?

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Oui. Moi j'entends tout. Cela dit, on n'est jamais obligé de le rattraper, on n'est jamais obligé d'augmenter. En ce moment, on explique plutôt qu'on veut bloquer les prix. Là, on parle quand même des tarifs des centres sociaux. Enfin, c'est pas pour aller jouer au tennis, quoi. Franchement, je pense que, au moins pour la première tranche de quotient familial, ça serait quand même un signal, un tout petit peu, de cohérence. Parce que si on dit « il faut le pouvoir d'achat et bloquer les prix partout, pour tout le monde, mais pas chez nous », à un moment, ça finit par se voir, quand même.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je vous indique que, contrairement à votre affirmation, les tarifs des centres sociaux ont effectivement été bloqués.

Texte de l'amendement n°1 proposé et résultat des votes :

L'ensemble des augmentations de tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 est annulé

« Je mets aux voix l'amendement n°1, en demandant, au nom de l'exécutif, son rejet par le conseil. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée ».

Vote de l'amendement n°1 : REJET, 2 voix « pour » : Pierre SERNE, Choukri YONIS

Texte de l'amendement n°2 proposé et résultat des votes :

Les tarifs des deux premières tranches de quotient familial sont gelés.

Amendement n°2. Je mets aux voix : Qui vote pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée

Vote de l'amendement n°2 : REJET, 2 voix « pour » : Pierre SERNE, Choukri YONIS

Texte de l'amendement n°3 proposé et résultat des votes :

Les tarifs de la première tranche de quotient familial sont gelés.

Amendement n°3. C'est le même vote, je suppose ? Qui vote pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Je vous remercie. Les trois amendements sont rejetés.

Vote de l'amendement n°3 : REJET, 2 voix « pour » : Pierre SERNE, Choukri YONIS

« Je mets au vote la délibération globale : Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie.

Délibération n°20... (intervention inaudible) Oui, oui, nous avons vu votre abstention. (intervention inaudible) Ah, contre. Pardonnez-moi. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Approuve les tarifs pour les prestations sportives et culturelles ainsi que les activités des centres sociaux et la location du centre de vacances de Sampzon à compter du 1er septembre 2024, tels que présentés dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_20 : Présentation du rapport relatif à l'utilisation de l'attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) dont la Ville a été bénéficiaire en 2023

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport relatif à l'utilisation de l'attribution du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) dont la ville a été bénéficiaire au titre de l'année 2023, annexé à la présente délibération.

DEL20240626_21 : Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition des villes du territoire d'Est Ensemble de la billetterie ouverte pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition des villes du territoire d'Est Ensemble de la billetterie ouverte pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ledit avenant dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2024.

DEL20240626_22 : Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la réfection de la voirie de la rue des Rigondes avec la Ville de Bagnolet

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Bagnole et la ville de Montreuil pour le projet de réaménagement de la rue des Rigondes, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_23 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et les villes de Bondy, des Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec et Romainville pour la passation d'un marché de fourniture et de gestion de périodiques papiers et électroniques - abrogation de la délibération n°DEL20240327_27

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Madame Yonis, sur la 23 ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale MOVICO

« Ah non. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Oui, c'est bien ce qu'il me semblait.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Abroge la délibération n°DEL20240327_27 du conseil municipal du 27 mars 2024 portant Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et les villes de Bagnole, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Pré-Saint-Gervais et Romainville pour la passation d'un marché de fourniture et de gestion de périodiques papiers et électroniques.

Article 2 : Approuve la constitution du groupement de commandes entre l'établissement public territorial Est Ensemble et les villes de Bondy, des Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec et Romainville pour la passation d'un marché de fourniture et de gestion de périodiques papiers et électroniques.

Article 3 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant l'établissement public territorial Est Ensemble, coordonnateur de ce groupement de commande, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché public, selon les modalités fixées dans la convention annexée à la présente délibération.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante délégué(e) à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture et de gestion de périodiques papiers et électroniques, de même que tout document, notamment contractuel, nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes, dans le respect de la convention de groupement idoine et des règles de la commande publique en vigueur.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_24 : Approbation du contrat d'objectifs et de moyens de la télévision locale Vià93-TVM entre la ville de Montreuil et la SARL Cinéplume

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Je pense que c'est sur cette délibération, Madame Yonis, que vous souhaitez la parole, sur Via93, TVM ? Non.

Alors, je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le contrat d'objectifs et de moyens de la télévision locale via 93-Tvm entre la ville de Montreuil et la société CINEPLUME, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ledit contrat ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_25 : Approbation de la convention de subventionnement avec le syndicat des copropriétaires de la résidence du Clos de Montreuil relative au projet de résidentialisation des parkings EG4 et EG5 sur le site de la Noue de la Ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de subventionnement entre la Ville de Montreuil et le syndicat des copropriétaires de la résidence du Clos de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve l'attribution au syndicat de copropriétaires d'une subvention de 339 426.23 euros, représentant 15% de la valeur totale des travaux listés pour la réfection des parkings EG4 et EG5.

Article 3 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices concernés.

DEL20240626_26 : Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville, Est-Ensemble et la SPL Résilience et Innovation, dans le cadre de l'opération d'aménagement "Le Morillon".

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Madame Yonis, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS, conseillère municipale MOVICO

« Tout d'abord, je voudrais me réjouir du fait qu'un quartier comme Le Morillon, longtemps oublié dans les investissements, bénéficie du déblocage de 30 millions d'euros. Mais pour que cet argent soit réellement utile pour le quartier et améliore concrètement le cadre de vie des habitantes et des habitants, celles et ceux qui vivent ce quartier au quotidien doivent être pleinement et effectivement associés au projet. Comme toujours, dans les principes, en matière de renouvellement urbain, la concertation des habitantes et des habitants est posée comme un préalable. Dans les faits, force est de constater qu'en réalité de concertation il n'y en a pas eu réellement. Bien sûr, il y a eu des réunions d'information ; j'ai d'ailleurs assisté à un certain nombre d'entre elles. Bien souvent, ces réunions se passent dans un climat de tension palpable, car c'est au cours de ces réunions d'information que les habitantes et les habitants découvrent, par exemple, que leurs logements vont être détruits.

Je voudrais, d'ailleurs, m'arrêter quelques instants sur les destructions de logements prévues. Effectivement, bien souvent, l'ANRU conditionne ces financements à la destruction d'un certain nombre de logements (au Morillon, ces destructions vont concerner 81 logements). Ces destructions sont incomprises, car les logements visés sont souvent des logements en bon état, comparé à d'autres logements du parc social. Cette incompréhension est d'autant plus forte que les barres d'immeubles vouées à la destruction sont, pour certaines d'entre elles, des barres qui ont fait l'objet d'une réhabilitation. En disant cela, je pense, par exemple, aux immeubles qui sont situés au 2 ou au 4 allée Romain Roland. A un moment où l'argent public se fait de plus en plus rare, une telle démarche est difficile à comprendre. J'ai été surprise d'apprendre, il y a encore quelques mois, que des interventions pour finaliser la réfection de la toiture étaient en cours. Comment comprendre que vous fassiez le choix d'engager des travaux lourds, sur des immeubles qui vont être détruits et où il ne reste plus que quelques familles à reloger ?

Enfin, je voudrais dire un mot sur l'accession sociale à la propriété. Le document de séance qui nous est transmis fait état de deux opérations d'accession sociale à la propriété. Certes, ces opérations ne s'inscrivent pas dans le cadre de l'ANRU, mais je veux profiter pour dire quelques mots sur l'accession sociale à la propriété portée par Est Ensemble Habitat, et, particulièrement, je voudrais attirer l'attention sur des opérations rue de la Côte du Nord, qui sont un vrai cauchemar pour les quelques personnes qui en ont bénéficié. Les malfaçons sont nombreuses, dans ces deux opérations, à tel point que certaines personnes ne peuvent pas jouir du bien qu'elles ont acquis. L'Office ne répond pas. Pire, certains habitants qui

ont eu l'outrecuidance d'insister pour faire des réclamations ont le sentiment, aujourd'hui, que des interventions sont programmées, mais pas chez eux. Cela crée un sentiment d'injustice, dont rien de constructif ne peut sortir. Cette situation est d'autant plus intenable que, par définition, le public qui peut prétendre à l'accession sociale à la propriété c'est un public de classe moyenne, et certains font de gros sacrifices pour pouvoir acquérir le bien. Est Ensemble Habitat est un acteur public. Bien souvent, d'ailleurs, les accédants m'expliquent que le caractère public du porteur de projet a été un facteur déterminant de la confiance qu'ils ont accordée au projet. Quand les dysfonctionnements arrivent, on ne peut pas juste renvoyer les accédants vers l'entreprise de construction. Est Ensemble Habitat et la Ville, (qui, bien souvent, garantit les prêts nécessaires au projet) ont un rôle à jouer, pour permettre aux accédants d'avoir un bien répondant à la qualité qu'ils sont en droit d'attendre légitimement.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Oui, Puisqu'on est, quand même, sur des sujets ANRU, j'en profite (puisque'on a rarement des réponses sur les décisions du maire), pour essayer de comprendre comment (puisque maintenant vous pouvez faire des virements de crédits sans passer par une DM tout de suite, du fait qu'on est passé à la M57)... Du coup, vous avez fait des virements de crédit pour environ 1 600 000€, qui seront pris sur les crédits ANRU, pour les mettre sur la construction d'une école. Je n'arrive pas à comprendre comment... Qu'on fasse des virements de crédits, ça arrive, mais aller les prendre sur des lignes ANRU, qui, en plus, sont des lignes sur lesquelles on a quand même des cofinancements importants... Je ne comprends pas pourquoi on prend ce genre de risque, et pourquoi on vient piocher dans des crédits ANRU et pas ailleurs, et surtout, comment ces crédits seront redistribués ensuite.

Je n'insisterai pas plus sur le fait que, par ailleurs, faire cette décision du maire sur des virements d'1,6 million, quand même (de chapitre à chapitre), alors qu'on vient de voter le budget. C'est quand même assez bizarre, parce que vous deviez le savoir, quand même, que ces 1,6 millions il faudrait les passer ailleurs. Donc, quand on a voté le budget, il était clairement asincère.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Le Chequer, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, premier adjoint délégué à l'urbanisme

« Merci beaucoup. Quelques précisions, d'abord, concernant la question de la participation des habitants. Je propose aux élus qui sont disponibles (nous y serons, notamment, avec Dominique Glemas) samedi, pour l'inauguration des travaux qui ont été organisés par les habitants, fruits d'une concertation, notamment, sur le projet de restructuration de la place Descartes, qui est un des sujets importants de ce programme de renouvellement urbain sur le quartier Le Morillon – porté par des collectifs, par des associations, en lien avec les habitants, pour que la transformation des espaces publics, qui est un des points essentiels de ce programme de renouvellement urbain sur le quartier Le Morillon, soit fait sur la base des attentes et expressions des attentes des habitants. Le réaménagement de la place Le Morillon, le réaménagement de la place Descartes, l'ouverture de la place Descartes permettant une connexion avec le tramway... tous ces éléments-là sont le fruit de concertations longues, qui ont eu lieu. Je regrette qu'un certain nombre d'élus n'y aient pas participé, et donc puisse, en séance du conseil municipal, exprimer leur ignorance de ces réalités.

Sur le reste, je partage le point de vue qui a été exprimé par Madame Choukri Yonis, concernant la tendance, qui a été celle de l'ANRU pendant très longtemps, d'encourager la démolition des grands ensembles comme étant l'alpha et l'oméga du règlement des problèmes dans nos quartiers populaires. Je le partage d'autant qu'ensemble, à l'époque où vous étiez encore dans la majorité municipale, nous nous sommes battus, auprès de l'Agence nationale de renouvellement urbain, pour que, dans le cadre de nos deux ANRU, il y ait le moins de démolitions possibles, alors que l'ANRU, la DRIHL, pointaient l'ensemble des barres. Je me souviens également, d'ailleurs, de propos de gens (avec lesquels vous avez relayé, d'ailleurs, leur proposition), proposer des démolitions massives sur le quartier de La Noue. C'est une orientation que nous avons systématiquement refusée, partant du principe que nous préférons :

- D'abord d'un point de vue du maintien des populations dans leur quartier, d'une part ;*
- Deuxièmement, pour des questions d'empreinte écologique, d'éviter les démolitions, qui sont dévastatrices pour l'environnement ;*
- Numéro 3, de faire en sorte que la rénovation du patrimoine, notamment des bailleurs sociaux, soit une priorité de nos programmes de renouvellement urbain, à la fois sur la question, notamment, de la facture énergétique, mais c'est vrai aussi pour des logements qui sont des passoires thermiques, où pendant les périodes de canicules (parce que ce sont les populations les plus précaires qui souffrent, dans des logements qui sont mal isolés, qui n'ont pas d'espace extérieur)...*

Bref, c'est la dynamique que nous avons défendue.

Sur la question des démolitions, chaque démolition, vous le savez, fait l'objet, au préalable, d'une convention de relogement avec les bailleurs sociaux, et avec des procédures qui sont encadrées. C'est vrai avec Est Ensemble Habitat, c'est vrai avec l'ensemble des bailleurs, et notamment sur le quartier de La Noue.

Le dernier point concernant la question des crédits : ils ne sont pas « pris » ou « volés » à l'ANRU, puisque ce qui est dit (et, d'ailleurs, ça a fait l'objet d'une réponse précise en page 12 du document que vous avez reçu suite à la commission technique) c'est que, le calendrier de mise en œuvre d'un des projets sur le quartier de La Noue n'étant pas dans celui de l'année en cours, les crédits sont fléchés, pour permettre la réalisation des travaux sur le groupe scolaire, notamment, Méliés, mais ils seront bien menés, et l'ensemble du programme de renouvellement urbain, tel qu'il a été adopté avec l'ANRU, sera mené à son terme. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Merci. Je mets aux voix la 26... Pardon, vous souhaitiez ajouter un mot, Monsieur Serne ? »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal MOVICO

« Non. Je vais voter ça, mais, enfin, des crédits qu'on passe d'un truc à l'autre, il va falloir les remettre, à un moment, quand même. Si vous dites que ce sera à budget constant, il faudra bien, à un moment, les recrediter. J'ai pas dit « volés », mais ils seront passés sur une autre ligne, donc il faudra bien, à un moment, les retrouver, si vous voulez rester en [...] »

Et juste pour préciser, notamment pour les services, mon asthme est en train de gagner, là, avec le pic de pollution, et je vais devoir vous laisser, à ce stade. Donc je passe un pouvoir à ma collègue, à partir de la délibération 26. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« C'est bien noté, Monsieur Serne. Nous mettons aux voix, donc, la 26 : Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie.

Monsieur Charles nous ayant signifié sa non-participation au vote. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

52 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Olivier CHARLES

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Montreuil, l'établissement public territorial Est Ensemble et la société publique locale Résilience et Innovation, dans le cadre de l'opération d'aménagement « Le Morillon » à Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20240626_27 : Approbation de la convention d'occupation précaire du domaine privé pour une isolation thermique par l'extérieur portant sur un terrain sis 37 bis boulevard Rouget de Lisle

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention, sur le 37 Rouget de Lisle ? Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'occupation du domaine privé portant sur un terrain sis 37 bis boulevard Rouget de Lisle, cadastré BO n° 313, au profit du syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 37 boulevard Rouget de Lisle, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Précise que ladite convention est conclue à compter de sa signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée totale de vingt ans, et que l'occupation donne lieu au paiement d'une indemnité d'occupation annuelle de 83,79 €.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

Article 4 : Autorise le syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 37 boulevard Rouget de Lisle à déposer sur la parcelle BO n° 313 toute demande d'autorisation d'urbanisme afférente à son projet.

Article 5 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice en vigueur.

DEL20240626_28 : ZAC Boissière Acacia : Approbation de l'acquisition par la ville de Montreuil auprès de la SAS Acacia Aménagement d'espaces publics de la ZAC constitués des places Nikki de Saint Phalle et Colette Lepage, de l'escalier historique et de ses abords, des rues Thomas Sankara, Henri Martin, René Vautier, Modibo Keita et de l'Acacia et de l'emprise du stade Alice Milliat

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Autorise l'acquisition à titre gratuit, auprès de la SAS Acacia Aménagement, conformément au plan joint, du volume n° 1 ayant comme assiette foncière les parcelles cadastrées F n° 63 et 67, représentant le sursol de la volumétrie, d'une contenance de 886 m² environ, du volume n°1 ayant comme assiette foncière la parcelle cadastrée F n°69, représentant le sursol de la volumétrie, d'une contenance de 876 m² environ, et d'une partie des parcelles cadastrées F n° 58 (252 m² environ), F n° 64 (2 m² environ), F n° 76 (7148 m² environ), F n° 79 (1275 m² environ), F n°81 (1184 m² environ) et F n° 83 (10 m² environ), correspondant aux espaces publics et accessoires constitués des places Nikki de Saint Phalle et Colette Lepage, de l'escalier historique et ses abords, des rues Thomas Sankara, Henri Martin, René Vautier, Modibo Keita et de l'Acacia.

Article 2 : Autorise l'acquisition, après la levée des réserves, à titre gratuit, auprès de la SAS Acacia Aménagement, conformément au plan joint, d'une partie de la parcelle cadastrée F n° 58, d'une contenance de 28 m² environ, et d'une partie de la parcelle cadastrée F n° 76, d'une contenance de 9013 m² environ, correspondant à l'emprise du stade Alice Milliat.

Article 3 : Dit que les parties des parcelles cadastrées F n° 58, F n° 76, F n° 79, F n°81 et F n° 83 correspondantes aux espaces publics et accessoires constitués des places Nikki de Saint Phalle et Colette Lepage, de l'escalier historique et ses abords, des rues Thomas Sankara, Henri Martin, René Vautier, Modibo Keita et de l'Acacia, seront, à compter de leur acquisition, incorporées et classées dans le domaine public routier communal.

Article 4 : Dit que la parcelle non cadastrée d'une contenance de 160 m², appartenant au domaine public routier de la Ville, correspond à une partie de l'emprise du nouveau stade et demande sa numérotation par les services du cadastre pour être transférée dans le domaine public non routier communal.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant auxdites acquisitions et notamment l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 6 : Dit que les dépenses éventuelles en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice en vigueur.

DEL20240626_29 : ZAC Boissière Acacia : Précision fiscale de la délibération n°DEL20231206_29 du Conseil municipal du 6 décembre 2023 concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section E n° 417 sise 172 rue Edouard Branly sur la société BDM

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Précise que le prix d'acquisition par la Ville de Montreuil de la parcelle sise 172 rue Edouard Branly cadastrée section E n° 417 sur la société BDM s'entendait hors taxes, en sorte que le montant de la taxe sur la valeur ajoutée due s'ajoutera au prix de 21 499 € fixé.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice en vigueur.

DEL20240626_30 : Approbation de l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil d'une partie de la parcelle cadastrée section BE n°12 sise 27 rue Cuvier appartenant à la société ALLIANZ PIERRE touchée par l'ERMo 3 pour intégration dans le domaine public communal

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil auprès de la société ALLIANZ PIERRE de la partie de la parcelle cadastrée BE n°12 touchée par l'ERMo3, d'une surface de 261 m², les frais d'acte restant à la charge de la Ville.

Article 2 : Approuve le protocole d'accord entre la ville de Montreuil et la société ALLIANZ PIERRE, annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite acquisition, notamment le protocole d'accord susmentionné, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Classe la future parcelle acquise dans le domaine public routier communal.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_31 : Désaffectation et déclassement de la propriété communale sise 1 rue des Cyclamens à Ecrille (Jura) et réitération du principe de vente au profit de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Oui, une abstention. Je vous remercie.

(intervention inaudible) C'est bien noté, vous êtes porteuse du pouvoir ; chaque vote entraîne le vote de Monsieur Serne. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Constate la désaffectation des biens sis 1 rue des Cyclamens à Ecrille (Jura) cadastrés section A n°264, 265, 268, 269, 272, 276, 277, 278, 279, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 346, 523, 524, 525, 544, 591.

Article 2 : Prononce le déclassement des biens sis 1 rue des Cyclamens à Ecrille (Jura) cadastrés section A n°264, 265, 268, 269, 272, 276, 277, 278, 279, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 346, 523, 524, 525, 544, 591.

Article 3 : Réitère l'autorisation de vente de cette propriété cadastrée section A n°264, 265, 268, 269, 272, 276, 277, 278, 279, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 346, 523, 524, 525, 544, 591 moyennant le prix de DEUX CENT QUATRE-VINGTS MILLE EUROS (280 000,00 €) au profit de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté, les frais d'acte et leur suite restant à la charge de l'acquéreur.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite vente, notamment l'acte authentique de vente dès que la délibération sera certifiée exécutoire.

Article 5 : Dit que la recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_32 : Cession du terrain sis 45 avenue de l'Ingénieur Guiet à L'Aiguillon-La-Presqu'île (Vendée), cadastré section AH n° 543, au profit de Monsieur Christophe MOQUAIS

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
51 voix pour
2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Autorise la cession du terrain en l'état, sis 45 avenue de l'Ingénieur Guet à L'Aiguillon-La-Presqu'île (Vendée), cadastré section AH n° 543, d'une surface de 823 m², au prix de 190 000€ HT au profit de Monsieur Christophe MOQUAIS, les frais d'actes et leur suite restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente, et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20240626_33 : Cession de deux terrains situés 3 rue de la Défense cadastrés section CR n°129P au profit de Monsieur et Madame AMRI

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Même vote, Madame ? Oui, on m'indique que oui. Deux abstentions. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
51 voix pour
2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Article 1 : Autorise la cession de deux terrains représentés sous la forme des lots n° 2 et n° 3 sur le plan établi par le cabinet de géomètres-experts GEOSAT le 23 janvier 2024, d'une surface totale de 33 m², dépendant d'une parcelle sise 3 rue de la Défense, cadastrée section CR n°129, au prix de 9 000 €, au profit de Monsieur et Madame AMRI, les frais d'actes et leur suite restant à la charge des acquéreurs.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente, notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20240626_34 : Acceptation du réaménagement par voie d'avenant de 3 lignes de prêt intégrées à un contrat de prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de la S.A. d'HLM ANTIN RESIDENCES garantis par la Ville (modifie la délibération DEL20210331_44)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Même vote ? Oui ? Olay, super. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Le conseil municipal de Montreuil réitère sa garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5.314.563,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt initial N°119185 constitué de 8 Ligne(s) du Prêt, modifiées par l'avenant modificatif N°1 au contrat n°119185.

Ledit contrat et son avenant modificatif n°1 sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des 3 lignes de Prêt Réaménagées (n° 5410729, 5410731 et 5410734) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'article 2 de l'avenant modificatif N°1 « Modification des caractéristiques financières initiales ». Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent aux lignes des Prêts Réaménagées référencées dans cet avenant à compter de la date d'effet dudit avenant.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

DEL20240626_35 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT d'un emprunt d'un montant global de 6 482 020 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 25 logements locatifs sociaux (13 PLUS - 7 PLAI - 5 PLS) sis 90 boulevard Aristide Briand à Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Contre ? Abstention ? Alors, attendez, pardon. 35, on a des exceptions. Donc Monsieur Le Chequer invite à voter cette délibération, et Bensaïd, Bessac, Heugas, Gueguen, Beltran, Definel, Leroy, Mbarki, en tant qu'administrateurs sortent de la salle, ainsi que sur la 36, s'il vous plaît. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, premier adjoint, en tant que président de séance

« Merci beaucoup. Sur la délibération n°35. C'est la garantie d'emprunt de 100 % au bénéfice de l'OPH Est Ensemble Habitat. Les élus concernés ont quitté la salle. Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle BENSARD, Patrice BESSAC, Anne-Marie HEUGAS, Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Amin MBARKI

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 482 020,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°158938 constitué de 8 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 482 020,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DEL20240626_36 : Attribution d'une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence à l'Office public de l'Habitat Est Ensemble Habitat pour la réalisation d'un immeuble de vingt-cinq logements sociaux situés 90 boulevard Aristide Briand à Montreuil

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, premier adjoint, en tant que président de séance

« Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Pour les élus qui ont quitté la salle, on peut leur proposer de revenir. Si on peut les appeler. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle BENSARD, Patrice BESSAC, Anne-Marie HEUGAS, Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Amin MBARKI

DECIDE

Article 1 : Attribue une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence de 167 000 euros à l'Office Public de l'Habitat Est Ensemble Habitat pour la réalisation d'un immeuble de vingt-cinq logements locatifs sociaux sis 90 boulevard Aristide Briand à Montreuil.

Article 2 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt et du versement de la subvention pour dépassement de la charge foncière de référence, l'Office Public de l'Habitat Est Ensemble Habitat s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 30% des 25 logements que compte l'opération, soit 8 logements, pour la durée des prêts concernés.

Article 3 : Approuve la convention de réservation de logements au titre de la garantie d'emprunts et du versement de la subvention pour dépassement de la charge foncière de référence, ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, annexée à la présente délibération.

Article 4 : Autorise Monsieur Le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution ainsi que tous actes permettant le versement de la subvention, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 5 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20240626_37 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de FREHA d'un prêt complémentaire de 30 000,00 € consenti par Action Logement Services, destiné à financer la démolition d'immeubles existants et la construction, de 8 logements (6 PLAI - 2 PLAI adaptés), sis 31 rue Kléber.

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, premier adjoint, en tant que président de séance

« Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 30 000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès d'Action Logement Services, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°1070987-PLAI, constitué d'une ligne du prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 8 logements située au 31 rue Kléber à Montreuil (93100).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

DEL20240626_38 : Décision conjointe de transfert d'un poste entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la Ville de Montreuil pour la compétence emploi insertion

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, premier adjoint, en tant que président de séance

« Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Déclare qu'un emploi est transféré à dater du 1er juillet 2024 au titre de la compétence action sociale d'intérêt territorial concernant l'insertion, la mise en œuvre, et le suivi de clauses sociales dans les marchés publics de la Ville de Montreuil.

Article 2 : Précise que l'emploi transféré correspond à un emploi à pourvoir à temps complet de facilitateur de clauses sociales pour la filière administrative (attaché territorial).

Article 3 : Dit que la présente décision conjointe prendra effet à la date du 1er juillet 2024.

DEL20240626_39 : Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition de services avec Est-Ensemble

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, premier adjoint, en tant que président de séance

« Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention 2024-2026 de mise à disposition de services entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la commune de Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant à signer ledit avenant ainsi qu'à effectuer toutes les démarches qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEL20240626_40 : Modification des modalités de mises en œuvre des astreintes en lien avec l'évolution de l'organisation des services et des missions

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, premier adjoint, en tant que président de séance

« Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Dit que les astreintes peuvent être réalisées par des agents de la Ville qu'ils soient agents titulaires, stagiaires ou non titulaires.

Article 2 : Dit que la liste des services, grades et emplois occupés soumis aux astreintes, ainsi que les motifs et la durée de celles-ci sont précisés en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Dit que la rémunération des astreintes est liée à leur durée selon la réglementation applicable.

Article 4 : Dit que la présente délibération abroge à compter de son rendu exécutoire et autant que de besoin la délibération DEL20230628_28 du 28 juin 2023 relatives aux modalités de mise en œuvre des astreintes.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à prendre les actes à intervenir pour assurer la rémunération ou la compensation des astreintes réalisées en application des textes réglementaires.

DEL20240626_41 : Création d'emplois saisonniers pour les services de la Ville (hors animation) pour la période estivale 2024.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pas de demandes d'intervention. Je mets aux voix : Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Dit que les emplois saisonniers suivants seront créés et rémunérés comme suit pour assurer l'activité des services durant l'été 2024 : 50 « mois/agents » pour des cadres d'emplois de catégorie C rémunérés selon l'indice majoré du 1^{er} échelon du 1^{er} grade de chaque cadre d'emploi concerné.

Ces rémunérations indiciaires suivent l'évolution du SMIC et la valeur du point d'indice des fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

Article 2 : Les dépenses résultant de ces décisions sont inscrites au budget et seront imputées au budget de l'exercice concerné (chapitre 012 rémunérations).

DEL20240626_42 : Modification du tableau des effectifs

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Même vote, je suppose ? On m'indique que oui. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- création d'un poste d'attaché principal
- création de 6 postes d'attaché
- création de 3 postes d'adjoint administratif

- création de 3 postes de technicien
- création d'un poste d'infirmier en soins généraux
- création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants
- création de 8 postes d'animateur
- création d'un poste d'animateur principal 1^{ère} classe
- création de 4 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps complet
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 11h hebdomadaires
- création de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 10h30 hebdomadaires
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 10h hebdomadaires
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 9h30 hebdomadaires
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 8h15 hebdomadaires
- création de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 8h hebdomadaires
- création de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 7 h hebdomadaires
- création de 5 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 6h hebdomadaires
- création de 5 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 5h hebdomadaires
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 4h30 hebdomadaires
- création de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 4h hebdomadaires
- création de 6 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 3h hebdomadaires
- création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet soit 1 heure hebdomadaire
- création d'un poste de psychologue de crèche à temps non complet soit 26 heures hebdomadaires
- création d'un poste de psychologue LAEP à temps non complet soit 9h45 hebdomadaires

Article 2 : dit que les postes sont supprimés tels que dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : précise que la création du poste d'attaché principal concerne la fonction de chargé de mission Ressources Jeunesse à la direction Jeunesse Education Populaire.

Article 4 : précise que les créations des 6 postes d'attaché concernent les fonctions suivantes :

- chargé(e)-e de mission à la vie économique, à l'emploi et à l'insertion à la direction des Solidarités,
- coordinateur-riche des demandes de logement au service Logement Habitat,
- responsable du service 11-25 ans à la direction Jeunesse Education Populaire,
- responsable du pôle Ressources et séjours 11-25 ans à la direction Jeunesse Education Populaire,
- responsable du pôle « dispositifs et émancipation 11-25 ans » à la direction Jeunesse Education Populaire,
- chargé de mission Pouvoir d'agir Jeunesse à la direction Jeunesse Education Populaire.

Article 5 : dit que le poste d'attaché principal faisant fonction de responsable du PIJ au service 16-25 ans de la direction Jeunesse Education Populaire est supprimé.

Article 6 : dit que les postes d'attaché, dont les fonctions sont les suivantes, sont supprimés :

- responsable du service Insertion Emploi de la direction des Solidarités,
- responsable du service 16-25 ans de la direction Jeunesse Education Populaire (référence Conseil Municipal du 06/07/2016),
- coordinateur de secteur insertion Jeunesse Bel Air au centre social Grand Air de la direction Jeunesse Education Populaire (référence Conseil Municipal du 26/06/2014),
- responsable des séjours de vacances – responsable éducatif au service 11-17 ans Loisirs éducatifs de la direction Jeunesse Education Populaire,
- coordinateur des assises de la jeunesse et des dispositifs 16-25 ans au service 16-25 ans de la direction Jeunesse Education Populaire (référence Conseil Municipal du 06/07/2016),
- chargé de Coopération au service Echanges Internationaux et Coopération Décentralisée de la direction Jeunesse Education Populaire.(référence Conseil Municipal du 18/01/2005).

Article 7 : dit que les postes de professionnels de santé suivants à la direction de la Petite Enfance sont supprimés :

- suppression de 2 postes de psychologue de crèche à temps non complet soit 10 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 04/07/2013)
- suppression d'un poste de psychologue de crèche à temps non complet soit 12 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 18/12/2014)
- suppression d'un poste de psychologue de crèche à temps non complet soit 6 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 02/10/2014)

- suppression d'un poste de psychologue de crèche à temps non complet soit 9h45 hebdomadaires

Article 8 : dit que tous les postes de catégorie A créés et susvisés dans les articles 1, 3 et 4 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 9 : dit que le poste de psychologue de crèche à temps non complet, soit 26 heures hebdomadaires, et le poste de psychologue LAEP à temps non complet, soit 9h45 hebdomadaires, seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 10 : précise que tous les postes d'assistant d'enseignement artistique créés au tableau des effectifs à l'article 1 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 11 : précise que le poste de chef-fe de projet aménagement espace public – pôle Aménagement de l'Espace Public – au service Aménagement et Mobilité Durable de la direction Espace Public Mobilité, déjà inscrit au tableau des effectifs au grade d'ingénieur, sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

DEL20240626_43 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200624_20 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein des écoles maternelles et élémentaires

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« 43, pour les écoles maternelles. En remplacement, du coup, de Monsieur Consalvi, pour l'école maternelle... Lesquelles ? Anatole France. (intervention inaudible) Pardon, Pullitzer. (intervention inaudible) Okay. La délibération est retirée. On traitera ça en septembre. »

DEL20240626_44 : Indemnités des élus - actualisation du tableau des indemnités

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

« Pour la bonne information de tous les élus, je tiens à préciser, de nouveau, les points suivants. Contrairement à ce qui vous a été annoncé en commission technique permanente lundi soir, la note de synthèse fournit l'explication suivante concernant des écarts dans le montant des indemnités des élus : « Certains élus bénéficient d'une augmentation en raison, soit de l'accroissement du périmètre de leur délégation, soit de l'accroissement de la charge de leur délégation, constatée au cours des dernières années. Les arrêtés de délégation transmis en amont de la séance du conseil montrent bien que les contenus des délégations diffèrent et n'empotent pas la même charge de travail pour chaque élu. La délibération proposée ce soir modifie l'indemnité des élus suivants :

- *Stéphan Beltran, parce qu'il devient adjoint ;*
- *Nassera Definel, parce que sa délégation, déjà conséquente, est complétée par les sujets liés à la démocratie participative ;*
- *Haby Ka, car elle devient conseillère municipale déléguée en remplacement de Monsieur Beltran ;*
- *Mélanie Le Gourrierc, à la suite de la modification de sa délégation, intervenue il y a quelques mois ;*
- *Mama Doucoure, en raison de l'accroissement constaté de sa charge de travail.*

Je mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Proposition adoptée.

Pardon, il faut que je mette l'article 1 au vote, sur les indemnités. Donc, je le mets aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée.

Je mets aux voix les articles 2 et 3 : Contre ? Abstentions ? Bien noté. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DECIDE

Pour le vote des taux

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

Article 1 : D'attribuer les indemnités aux élus calculées selon les taux fixés dans l'annexe 1 de la présente délibération par référence à l'indice brut terminal applicable à la fonction publique.

Pour le vote des majorations

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

Article 2 : D'appliquer la majoration de 15% attribuée en raison de la qualification de chef-lieu de canton de la Ville de Montreuil, aux indemnités perçues par les élus cités en annexe 2.

Article 3 : D'appliquer la majoration au titre de la dotation solidarité urbaine aux indemnités votées pour les élus cités et dont le taux est rappelé en annexe 3.

Article 4 : Abroge la délibération DEL20230628_32 du conseil municipal en date du 28 juin 2023 portant indemnités des élus – actualisation du tableau des indemnités.

Article 5 : Les indemnités sont versées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 6 : Dit que lesdites indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations du point d'indice décidées par décret ou arrêté interministériel.

Article 7 : Les indemnités des élus et les charges y afférentes seront inscrites aux exercices budgétaires du mandat.

VŒUX

Vœu unique : Vœu pour la Paix et la reconnaissance de l'État de Palestine

Face à l'atrocité de la situation à Gaza, l'Espagne, l'Irlande et la Norvège ont décidé, mardi 28 mai 2024, de reconnaître officiellement l'État de Palestine. Ces trois nations rejoignent l'immense majorité de pays (146 sur 193) ayant déjà fait cette démarche. Le président Emmanuel Macron affirme que la France est prête à faire de même mais « à un moment utile ».

Cela fait désormais plus de 30 ans que les Palestiniens attendent la reconnaissance de leur État. 30 ans que les gouvernements israéliens successifs s'y opposent, tout en poursuivant l'occupation illégale des territoires palestiniens, avec la construction de colonies, un mur de séparation et des expulsions illégales.

Nous affirmons donc que ce « moment utile » est venu, plus que jamais ! La France doit désormais passer à l'acte.

Après les attaques terroristes du Hamas le 7 octobre 2023 et la réponse dévastatrice d'Israël dans la bande de Gaza, devant la dégradation constante de la situation en Cisjordanie et à Jérusalem due à la colonisation et à la répression (y compris des voix qui, en Israël, s'élèvent pour la paix et pour une solution à deux États) ; ce geste est le seul à même d'ouvrir un horizon politique crédible et durable. Cette reconnaissance attendue de longue date n'est pas un aboutissement mais le préalable à tout processus de dialogue et de négociation. Une garantie pour les peuples palestiniens et israéliens de leur droit à la justice, à la dignité, à la paix et à la sécurité dans la reconnaissance mutuelle.

Patrie de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la France a le devoir d'ouvrir sans plus attendre cette perspective de paix !

Par ce vœu, nous invitons toutes les collectivités territoriales françaises engagées dans des partenariats de coopération avec des collectivités palestiniennes ou toute collectivité qui croit en l'importance et au respect du droit international, à voter au sein de leurs instances exécutives un vœu pour la reconnaissance de l'État de Palestine. D'ailleurs de

nombreuses collectivités ont d'ores et déjà exprimé publiquement ce souhait.

Montreuil est une ville engagée pour la Paix et la solidarité, de nombreux élus locaux ont pu se rendre en Israël et en Palestine.

Le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) dont la Ville de Montreuil est adhérente se fera le relais de ces vœux auprès de l'État.

Considérant la position de la diplomatie française, portée par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Le Conseil municipal de la Ville de Montreuil demande à l'État français de :

- Concourir à un cessez-le-feu immédiat et durable dans la Bande de Gaza
- Tout mettre en œuvre pour la libération des otages
- Réaffirmer le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies votées en faveur du peuple palestinien
- Reconnaître un État de Palestine sans délais !
- Réaffirmer le droit des deux États à vivre côte à côte dans la paix et la sécurité

Il n'y a aucune demande d'intervention.

Sur le vote du vœu pour la Paix et la reconnaissance de l'État de Palestine :

À l'unanimité

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil

Par mail du 24 juin 2024, M. Serne a posé un certain nombre de questions sur les décisions du maire auxquelles il a été répondu par écrit dans le cadre du CR de la commission technique permanente transmis au conseil municipal le 25 juin 2024.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2024_180	Petite enfance	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse d'allocation familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour le projet de rénovation de l'extérieur (sol du jardin) de la crèche Ethel Rosenberg	20/01/24
DEC2024_181	Petite enfance	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse d'allocation familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour le projet de rénovation de la cuisine de la crèche Sur le Toit	20/01/24
DEC2024_182	Petite enfance	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse d'allocation familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour le projet de changement de stores banne de la crèche Sur le Toit	20/01/24
DEC2024_183	Retirée		
DEC2024_184	SACOP	Attribution du marché n° 2024S01020 étude urbaine sur le secteur nord Montreuil « Hôpital- Boissière- Aristide Briand »	07/03/24
DEC2024_185	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Olivier CHARLES, conseiller municipal délégué aux sports dans le cadre du 26ème congrès de l'Andes	20/03/24
DEC2024_186	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Danièle CREACHCADEC, conseillère municipale déléguée à la petite enfance, au handicap et à la parentalité dans le cadre de l'assemblée générale de l'association « Un plus Bio »	08/03/24

DEC2024_187	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Alexie LORCA, huitième adjointe, déléguée à la culture et à l'éducation populaire, dans le cadre du 25ème congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC)	20/03/24
DEC2024_188	SACOP	Attribution du marché n°2024S01533 – Assistance et conseil pour la gestion de la dette et de la trésorerie de la ville de Montreuil	19/03/24
DEC2024_189	SACOP	Approbation du marché n°2024S01497 – Voyage de mémoire à Auschwitz	19/03/24
DEC2024_190	Santé	Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Montreuil et le département de Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour l'amélioration de la santé bucco-dentaire	07/03/24
DEC2024_191	SACOP	Approbation du marché n°2024F01999 – Fourniture, pose, dépose, mise en fonctionnement, maintenance, stockage et transport d'illuminations pour les besoins de la ville de Montreuil	02/04/24
DEC2024_192	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n°2214460-4	04/04/24
DEC2024_193	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juillet 2021 – Concession 80958	09/03/24
DEC2024_194	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juillet 2020 – Concession 80959	09/03/24
DEC2024_195	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 octobre 2023 – Concession 80960	09/03/24
DEC2024_196	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 mars 2024 – Concession 80961	09/03/24
DEC2024_197	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 juillet 2017 – Concession 80962	09/03/24
DEC2024_198	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 mars 2024 – Concession 80963	11/03/24
DEC2024_199	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 mars 2024 – Concession 80964	13/03/24
DEC2024_200	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 novembre 2023 – Concession 80965	14/03/24
DEC2024_201	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 mars 2024 – Concession 80966	18/03/24
DEC2024_202	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 février 2024 – Concession 80967	18/03/24
DEC2024_203	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 mars 2024 – Concession 80968	18/03/24
DEC2024_204	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 mars 2024 – Concession 80969	19/03/24
DEC2024_205	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 février 2023 – Concession 80970	19/03/24
DEC2024_206	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 février 2021 – Concession 80971	19/03/24
DEC2024_207	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 août 2023 – Concession 80972	19/03/24
DEC2024_208	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 novembre 2023 – Concession 80973	19/03/24
DEC2024_209	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 mars 2024 – Concession 80974	20/03/24
DEC2024_210	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juin 2022 – Concession 80975	20/03/24
DEC2024_211	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mars 2021 – Concession 80976	20/03/24
DEC2024_212	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 20 mars 2024 – Concession 80977	20/03/24
DEC2024_213	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2028 – Concession 80978	21/03/24

DEC2024_214	Enfance	Approbation de la convention n°23-213J et du contrat de prêt d'aide financière à l'investissement 23-214J entre la ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre de la création de l'accueil de loisirs d'Estienne d'Orves / Guy Moquet	14/03/24
DEC2024_215	Petite enfance	Sollicitation d'une subvention de la ville de Montreuil auprès de la caisse d'allocations familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis et de son dispositif Fonds de modernisation, pour les travaux de mise aux normes de la grille d'entrée et de la clôture de la crèche Mandela Lessing	06/03/24
DEC2024_216	SACOP	Etude urbaine et programmatique du secteur Stalingrad	03/04/24
DEC2024_217	Secrétariat général	Renouvellement de l'adhésion à l'association des Maires d'Ile-de-France	04/04/24
DEC2024_218	Immobilier	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à l'association Le sens de l'humus pour un bien sis 60 rue Saint Antoine à Montreuil	11/03/24
DEC2024_219	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n°24/A2155 devant le tribunal judiciaire de Bobigny	24/04/24
DEC2024_220	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Alexie LORCA, huitième adjointe, déléguée à la culture et à l'éducation populaire, dans le cadre de la 10 ^e édition du festival Babel Minots	11/03/24
DEC2024_221	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n° 23090499	24/04/24
DEC2024_222	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n° 2400980	24/04/24
DEC2024_223	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association « Réseau National des Maisons des Associations » (RNMA)	05/04/24
DEC2024_224	Citoyenneté	Attribution d'un mandat spécial à Madame Alexie LORCA, huitième adjointe, déléguée à la culture et à l'éducation populaire, dans le cadre du 25 ^{ème} congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC)	08/04/24
DEC2024_225	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n° 2312030-4	23/04/24
DEC2024_226	Service juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n° 2309749-4	24/04/24
DEC2024_227	SACOP	Approbation du marché n°2024S02336 – Prestations d'accompagnement de type coaching à destination des agents de la ville de Montreuil et de son CCAS – Société Fairsens Coaching	09/04/24
DEC2024_228	SACOP	Approbation du marché n°2024S02336 – Prestations d'accompagnement de type coaching à destination des agents de la ville de Montreuil et de son CCAS – Société Managers et compétences	11/04/24
DEC2024_229	SACOP	Approbation du marché n°2024S02336 – Prestations d'accompagnement de type coaching à destination des agents de la ville de Montreuil et de son CCAS – Société Oasys Paris	11/04/24
DEC2024_230	Sports	Sollicitation d'une subvention et approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Métropole du Grand Paris relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris »	17/04/24
DEC2024_231	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juin 2017 – Concession 80979	22/03/24
DEC2024_232	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 mars 2024 – Concession 80980	25/03/24
DEC2024_233	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mars 2023 – Concession 80981	22/03/24
DEC2024_234	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 mars 2024 – Concession 80982	26/03/24
DEC2024_235	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 mars 2024 – Concession 80983	25/03/24
DEC2024_236	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 mars 2024 – Concession 80984	27/03/24
DEC2024_237	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2024 – Concession 80985	27/03/24

DEC2024_238	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 août 2023 – Concession 80986	27/03/24
DEC2024_239	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mars 2024 – Concession 80987	28/03/24
DEC2024_240	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 novembre 2013 – Concession 80988	28/03/24
DEC2024_241	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mars 2024 – Concession 80989	28/03/24
DEC2024_242	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 mars 2024 – Concession 80990	30/03/24
DEC2024_243	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 janvier 2024 – Concession 80991	02/04/24
DEC2024_244	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 février 2020 – Concession 80992	02/04/24
DEC2024_245	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 février 2024 – Concession 80993	03/04/24
DEC2024_246	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mars 2024 – Concession 80994	03/04/24
DEC2024_247	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 4 avril 2024 – Concession 80995	04/04/24
DEC2024_248	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 décembre 2019 – Concession 80996	04/04/24
DEC2024_249	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 septembre 2023 – Concession 80997	04/04/24
DEC2024_250	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 janvier 2023 – Concession 80998	05/04/24
DEC2024_251	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mars 2024 – Concession 80999	06/04/24
DEC2024_252	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juin 2022 – Concession 81000	06/04/24
DEC2024_253	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 avril 2024 – Concession 81001	08/04/24
DEC2024_254	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 avril 2024 – Concession 81002	09/04/24
DEC2024_255	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 octobre 2027 – Concession 81003	09/04/24
DEC2024_256	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 avril 2024 – Concession 81004	10/04/24
DEC2024_257	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 avril 2023 – Concession 81005	09/04/24
DEC2024_258	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 décembre 2023 – Concession 81006	11/04/24
DEC2024_259	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 novembre 2023 – Concession 81007	10/04/24
DEC2024_260	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 juillet 2021 – Concession 81008	15/04/24
DEC2024_261	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 05 février 2023 – Concession 81009	16/04/24
DEC2024_262	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 janvier 2023 – Concession 81010	16/04/24
DEC2024_263	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 novembre 2025 – Concession 81011	15/04/24
DEC2024_264	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 septembre 2023 – Concession 81012	16/04/24
DEC2024_265	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 avril 2024 – Concession 81013	17/04/24
DEC2024_266	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 avril 2024 – Concession 81014	16/04/24

DEC2024_267	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 avril 2024 – Concession 81015	17/04/24
DEC2024_268	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 avril 2024 – Concession 81016	18/04/24
DEC2024_269	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil au centre Hubertine Auclert	08/04/24
DEC2024_270	Archives-doc	Approbation du contrat Copies Internes Professionnelles d'oeuvres protégées entre la Ville de Montreuil et le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC)	23/04/24
DEC2024_271	Retirée		
DEC2024_272	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux – Véhicule 8848	05/04/24
DEC2024_273	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux – Véhicules 1141, 1144, 1147, 4471, 4527, 4576, 4577, 4581, 4583, 8852	05/04/24
DEC2024_274	DJEP	Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la rénovation du centre de vacances Sampzon	18/04/24
DEC2024_275	Petite enfance	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour le « fonds innovation petite enfance » (Fipe) concernant le projet : commission insertion	25/03/24
DEC2024_276	Petite enfance	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour le « fonds innovation petite enfance » (Fipe) concernant le projet : diversification de l'accueil	25/03/24
DEC2024_277	Culture	Demande de subvention auprès de la Région Ile de France au titre du dispositif « Soutien au patrimoine protégé » pour le projet de restauration de la statue « la vierge à l'enfant » de l'église Saint-Pierre Saint-Paul	30/04/24
DEC2024_278	Immobilier	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à la Fédération Cultuelle des Associations Musulmanes de Montreuil (FCAMM) pour un terrain nu sis 223 rue de Rosny à Montreuil, cadastré I n°68	29/04/24
DEC2024_279	Sports	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la mise à disposition de l'exposition « Empreintes 1924/2024 cent ans d'héritage olympique »	30/04/24
DEC2024_280	Sports	Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Montreuil dans le cadre de la mise à disposition du pavoisement pour les Jeux de Paris 2024	14/05/24
DEC2024_281	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion du centre social et culturel de La Noue – Clos Français à la « Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis »	24/04/24
DEC2024_282	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion à l'association Profession Banlieue	25/04/24
DEC2024_283	Jardin	Approbation de la mise à disposition de la terrasse de l'Hôtel de Ville de Montreuil au profit de l'association les Ruchers de Montreuil	02/05/24
DEC2024_284	Citoyenneté	Sollicitation de subventions en 2024 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis pour le Centre sociale et culturel de La Noue – Clos Français	10/05/24
DEC2024_285	Citoyenneté	Approbation de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur la place dite du Scribe, parcelle cadastrée n°0073, section BX, sise 2 avenue Jean-Moulin à Montreuil	26/04/24
DEC2024_286	DJEP	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et l'union francilienne des Fédérations des Centres Sociaux et Socioculturels « La lutte contre les solitudes et l'isolement social » du centre social et culturel maison de quartier Esperanto	03/05/24
DEC2024_287	Sports	Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Montreuil dans le cadre de l'allocation et la diffusion des billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques	03/05/24
DEC2024_288	DGST	Demande de subvention auprès de la Région Ile de France au titre du dispositif « Bouclier de sécurité » pour le projet de relocalisation d'un nouveau poste de police municipale en rez-de-chaussée du centre administratif Altaïs	13/05/24
DEC2024_289	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion à France Médiation	02/05/24

DEC2024_290	Citoyenneté	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain	03/05/24
DEC2024_291	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association du Réseau National des Budgets Participatifs dite association RNBP	29/04/24
DEC2024_292	Petite enfance	Approbation de la convention entre la Ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour le fonds « Publics et territoires » concernant le projet : Développement de l'accueil d'enfants en situation de handicap	02/05/24
DEC2024_293	Petite enfance	Approbation de la convention entre la Ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour le fonds « Publics et territoires » concernant le projet : Favoriser l'accès et l'accueil des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique dans les crèches municipales	02/05/24
DEC2024_294	Petite enfance	Approbation de la convention d'objectifs et de financement de prestation de service unique entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis relatives aux établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants	02/05/24
DEC2024_295	DGST	Approbation de la convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'attribution d'une subvention pour la rénovation de l'assainissement des groupes scolaires Daniel Renoult, Paul Lafargue et Romain Rolland dans le cadre du plan baignade lié au JO 2024	02/05/24
DEC2024_296	Juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n°24/01204 devant la Cour d'appel de Paris	21/05/24
DEC2024_297	Juridique	Décision d'ester en justice – Défense dans l'affaire n°2405105 devant le tribunal administratif de Montreuil	23/05/24
DEC2024_298	SACOP	Location de matériel événementiel et prestations associées pour la Ville de Montreuil – Lot 1 : Location équipements son, lumière et vidéo (n°2024S03842)	27/05/24
DEC2024_299	SACOP	Location de matériel événementiel et prestations associées pour la Ville de Montreuil - Lot 2 : Location de grandes structures scéniques (n°2024S03843)	27/05/24
DEC2024_300	SACOP	Location de matériel événementiel et prestations associées pour la Ville de Montreuil - Lot 3 : Location de mobilier et structures (n°2024S03844)	27/05/24
DEC2024_301	SACOP	Location de matériel événementiel et prestations associées pour la Ville de Montreuil - Lot 4 : Prestation Energie (n°2024S03845)	27/05/24
DEC2024_302	SACOP	Location de matériel événementiel et prestations associées pour la Ville de Montreuil - Lot 5 : Location de couvertures (n°2024S03846)	27/05/24
DEC2024_303	SACOP	Location de matériel événementiel et prestations associées pour la Ville de Montreuil - Lot 6 : Location Scénographie impression grand format (n°2024S03847)	27/05/24
DEC2024_304	Tranquillité publique	Convention d'occupation privative du domaine public départemental de la Seine-Saint-Denis au profit de la ville – collecteurs d'assainissement départementaux	29/05/24
DEC2024_305	DGST	Renouvellement de l'adhésion européenne Energy Cities	15/05/24
DEC2024_306	DGST	Renouvellement de l'adhésion de l'association France Ville Durable	05/05/24
DEC2024_307	DGST	Renouvellement de l'adhésion à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU)	06/05/24
DEC2024_308	Echanges internationaux	Renouvellement de l'adhésion à l'association Réseau de Coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP)	15/04/24
DEC2024_309	Finances	Budget 2024 – Virements de crédits entre chapitres n°1	28/05/24
DEC2024_310	Juridique	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ville et Banlieue de France (AMVBF)	29/05/24
DEC2024_311	SACOP	Acceptation du marché n°2024S03867 – Refonte du site internet de la ville de Montreuil	29/04/24
DEC2024_312	Tranquillité publique	Approbation de la convention entre l'Office public de l'habitat Est ensemble habitat et la Ville relative à l'usage de supports pour l'installation de matériel de vidéoprotection	30/05/24

DEC2024_313	SAF Espace public	Renouvellement de l'adhésion à l'association Plante et Cité	30/05/24
DEC2024_314	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 octobre 2022 – Concession 81017	22/04/24
DEC2024_315	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 avril – Concession 81018	24/04/24
DEC2024_316	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 avril 2024 – Concession 81019	25/04/24
DEC2024_317	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 avril 2024 – Concession 81020	25/04/24
DEC2024_318	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 avril 2024 – Concession 81021	24/04/24
DEC2024_319	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 avril 2024 – Concession 81022	26/04/24
DEC2024_320	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 octobre 2021 – Concession 81023	25/04/24
DEC2024_321	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 janvier 2024 – Concession 81024	25/04/24
DEC2024_322	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 avril 2024 – Concession 81025	26/04/24
DEC2024_323	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 avril 2024 – Concession 81026	30/04/24
DEC2024_324	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 mai 2024 – Concession 81027	02/05/24
DEC2024_325	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 décembre 2028 – Concession 81028	02/05/24
DEC2024_326	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2023 – Concession 81029	03/05/24
DEC2024_327	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 novembre 2022 – Concession 81030	03/05/24
DEC2024_328	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 novembre 2022 – Concession 81031	03/05/24
DEC2024_329	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 novembre 2021 – Concession 81032	07/05/24
DEC2024_330	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 novembre 2022 – Concession 81033	07/05/24
DEC2024_331	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 mai 2024 – Concession 81034	14/05/24
DEC2024_332	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 avril 2024 – Concession 81035	13/05/24
DEC2024_333	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 mai 2024 – Concession 81036	15/05/24
DEC2024_334	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 mai 2024 – Concession 81037	16/05/24
DEC2024_335	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 janvier 2024 – Concession 81038	16/05/24
DEC2024_336	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 septembre 2022 – Concession 81039	16/05/24
DEC2024_337	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 avril 2024 – Concession 81040	17/05/24
DEC2024_338	Service 11-25 ans	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain – Séjour « Balade en France » 2024	06/05/24
DEC2024_339	Service 11-25 ans	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain – Séjour « Corse » 2024	06/05/24
DEC2024_340	Service 11-25 ans	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain – Séjour « Crappa'Hutte » 2024	06/05/24

DEC2024_341	Service 11-25 ans	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain – Séjour « Port Leucate » 2024	06/05/24
DEC2024_342	Service 11-25 ans	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain – Séjour « Les boucles de Seine » 2024	06/05/24
DEC2024_343	Service 11-25 ans	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain – Séjour « Pyrénées orientales » 2024	06/05/24
DEC2024_344	Service 11-25 ans	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain – Séjour « Sicile » 2024	06/05/24
DEC2024_345	Service 11-25 ans	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain – Animation « Eté au grand air » 2024	06/05/24
DEC2024_346	DGST	Renouvellement de l'adhésion aux Forums Européens et Français pour la Sécurité Urbaine (EFUS et FFSU)	17/05/24
DEC2024_347	DJEP	Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (CAF93) pour la rénovation du centre de vacances Sampzon en Ardèche	10/06/24
DEC2024_348	Garage	Réforme et aliénation des mobiliers communaux – Véhicule 8854, 535, 536	06/05/24
DEC2024_349	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Youenn DENIS pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	30/05/24
DEC2024_350	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à la SAS Acacia Aménagement pour la mise à disposition d'un terrain sis impasse Pierre Degeyer cadastré E61 et E62 à Montreuil	30/05/24
DEC2024_351	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame et Monsieur Julie et Pierre CLAUSTRE pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	30/05/24

QUESTIONS ORALES

Questions orales cosignées par Madame Choukri YONIS et Monsieur Pierre SERNE

Question orale n°1 : Arrêt des prestations du service de maintien à domicile

Nous avons appris que la municipalité avait pris la décision d'arrêter le « maintien à domicile ».

Pouvez-vous nous indiquer combien de Montreuilloises et de Montreuillois bénéficiaient des prestations de ce service et ce que deviennent ces personnes avec l'arrêt de ce service ? Par ailleurs pouvez-vous nous préciser combien d'agents étaient affectés à ce service ainsi que ce qui est prévu par la collectivité pour accompagner celles et ceux de ces agents qui ne sont pas titulaires de la fonction publique ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Florian VIGNERON et Madame Michelle BONNEAU

« Le service d'aide à domicile est actuellement utilisé par 108 bénéficiaires qui ont été prévenus par un courrier en date du 14 mars 2024 de l'arrêt des activités du service. Ils sont activement accompagnés par les agents de la Direction des Solidarités et du CCAS dans cette transition pour s'assurer de la continuité de l'aide qui leur est apportée en lien avec les structures du tissu associatif local exerçant dans ce domaine.

En effet, l'évolution réglementaire créée par la loi de finances de la sécurité sociale pour 2022 impose aux services d'aide à domicile d'organiser une réponse aux besoins en soins des personnes accompagnées. Depuis 2022, plusieurs réunions d'information ont eu lieu avec le personnel et les syndicats et se tiendront jusqu'à la clôture du service afin de répondre à ce nouveau cadre légal.

Le CCAS de Montreuil, comme d'autres services publics d'aide à la personne, est confronté à des contraintes budgétaires. La création d'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile), nécessaire pour obtenir des financements de l'ARS, n'était pas envisageable pour le CCAS de Montreuil dans le contexte budgétaire actuel de la Ville.

Par ailleurs, le projet de partenariat avec le GCSMS « Les EHPAD du Val de Marne » de Fontenay-sous-Bois, travaillé pendant de nombreux mois, a été abandonné après une étude de faisabilité, en raison d'incertitudes financières.

Le service comprend quant à lui 13 titulaires, 11 agents indiciaires et 8 agents non indiciaires qui sont suivis dans leur évolution professionnelle par des ateliers, réunions et rencontres avec des employeurs ».

Question orale n°2 : Cantine scolaire

Des parents d'élèves nous ont récemment fait part de la dégradation de la qualité de la cantine scolaire. Les quantités servies aux enfants à la pause méridienne ainsi qu'au goûter semblent poser de grandes difficultés. Par ailleurs certains pointent également une dégradation de la qualité de la nourriture présentée aux enfants.

Pouvez-vous nous communiquer les premiers bilans faits sur les prestations de Tables communes et nous indiquer les actions entreprises par la municipalité pour remédier à ces difficultés ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Dominique ATTIA et Madame Mireille ALPHONSE

« Depuis le 31 décembre 2023, date de la fin du contrat avec Sogerès, la commune de Montreuil, a sollicité l'adhésion à Tables Communes. Depuis, la communauté éducative a pu constater une nette amélioration de la qualité des repas servis. Pour améliorer sans cesse cette qualité, adapter le service public de restauration aux besoins des enfants montreuillois, des réunions régulières se tiennent entre les services. Par ailleurs, nous avons été alertés par des représentants de parents, de la quantité insuffisante au moment du goûter. A l'appui de constats sur le terrain, nous en avons référé à la Direction Générale du syndicat intercommunal Tables Commune pour opérer un réajustement des quantités du goûter ».

Question orale n°3 : Avenir des cantines des foyers de travailleurs migrants

Les cantines des foyers permettent l'accès à une alimentation équilibrée pour les travailleurs, résidents de ces foyers. Les centaines de plats cuisinés chaque jour dans ces cantines permettent au-delà des résidents des foyers aux personnes précarisées d'accéder à de vrais plats chauds pour des sommes modiques.

Les résidents du foyer Branly, leur comité de soutien et les personnes qui œuvrent pour faire fonctionner la cantine luttent pour la mise en place d'un plan de sauvegarde et de maintien de leur cantine et plus largement des cantines des foyers à Montreuil.

Dans certaines villes, des solutions ont été trouvées pour régulariser des cantines de foyers. Ainsi, dans des foyers à Ivry sur Seine, à Aubervilliers ou encore à Paris, des conventions ont été passées avec le gestionnaire pour régulariser ces cantines et permettre le maintien de plats chauds à des sommes modiques.

Comment la municipalité compte-t-elle accompagner cette demande d'une restauration sociale dans les foyers ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Halima MENHOUDJ

« La restauration des foyers de travailleurs migrants est soumise aux normes d'hygiène et de sécurité comme partout. Le gestionnaire se doit donc conformément aux obligations soit d'y mettre fin, soit d'accompagner un projet de restauration sociale. Des travaux doivent donc être réalisés en conséquence pour pouvoir ouvrir une restauration réglementaire sur le plan de l'hygiène et la sécurité. D'ailleurs la ville a soutenu un projet de restauration sociale à la résidence sociale ADEF, ouvert depuis décembre 2023.

Nous avons toujours été à l'écoute, et en soutien de ces demandes si le foyer et où la résidence sociale à l'espace nécessaire pour y accueillir un projet de restauration sociale conforme à la réglementation. Néanmoins la décision d'un tel projet d'investissement revient au gestionnaire ».

Question orale n°4 : Travaux au foyer Branly et inquiétudes relatives à la sécurité

La manière dont l'accès au foyer Branly a été aménagé durant la tenue des travaux interpelle. Les résidents du foyer et leurs soutiens vous ont fait part de leurs inquiétudes.

Sur le plan de la sécurité, au-delà de ces aménagements, rappelons que la grille du parking du foyer est inaccessible depuis le mois de juin 2023 y compris pour les services de secours. Les résidents réclament toujours la réouverture de cette grille ainsi que l'aménagement d'une entrée adaptée aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.

Aujourd'hui, ce sont l'ensemble des voies d'accès du foyer qui sont impactées. Les résidents ont interpellé le gestionnaire sur cette situation et ont remonté à de multiples reprises leurs inquiétudes à ce sujet.

Les incendies qui ont eu lieu dans 2 foyers de notre ville depuis ce début d'année rappellent, si besoin était, combien la question de la sécurité est fondamentale.

Quelles sont les dispositions qui ont été prises pour répondre à l'inquiétude exprimée en matière de sécurité par les résidents du foyer Branly et leurs soutiens.

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Halima MENHOUDJ

« Madame la conseillère municipale,

Les changements en termes d'aménagements provisoires liés aux travaux ont été présentés et échangés avec le comité de résidents à deux reprises avec visites sur site en présence des responsables du chantier avant le lancement de celui-ci.

Précisément pour les aspects techniques, le parking et jusque l'arrière du bâtiment est devenue la zone de chantier. La zone chantier devient la propriété de l'entreprise qui intervient quotidiennement. Cette zone est sécurisée. L'entrée du foyer était localisée à l'entrée du parking. Depuis le début des travaux, elle a été déplacée à l'arrière du bâtiment, y compris l'entrée du restaurant provisoire. Depuis l'entrée se fait par la voie pompier. Pour la sécurité des résidents, Adoma a installé un corridor conforme et en amont informé le comité de résidents.

Le chantier suit son cours pour une durée de 18 mois.

S'agissant de la sécurité de l'entrée pour les personnes à mobilité réduite, le gestionnaire Adoma a installé une barre soutenant sécurisée au niveau de la nouvelle entrée. Il n'y a pas pour le moment de rampe car le comité de résidents et Adoma ont constaté ensemble qu'il n'y aurait pas de résident en fauteuil roulant, et qu'elle sera donc installée si besoin.

et enfin, l'avancée des travaux est faite régulièrement au comité de résidents, la dernière réunion date du mois de mai lors du COTECH avec la DRIHL/La CILPI et le service Intégration, Egalité et Populations migrantes de la Ville de Montreuil ».

Question orale n°5 : Familles installées par la ville rue Nungesser : bilan de la MOUS et demande de médiation

En décembre 2021, la ville avait sollicitée une subvention de 200 000 € pour mettre en place une MOUS dont le coût global était estimé à 407 513€. Ce dispositif d'accompagnement est aujourd'hui arrivé à son terme et nous souhaiterions savoir quel est le bilan au niveau des familles ayant bénéficié de cet accompagnement. Pouvez-vous nous préciser notamment le nombre de familles qui sont sorties du dispositif et ont rejoint le droit commun ? Pour les familles restantes, pouvez-vous nous indiquer quelle forme va prendre leur accompagnement ? Par ailleurs, nous avons été informés qu'une médiation avait été demandé par un collectif de riverains. Pouvez-vous nous indiquer quelle suite a été réservé à cette demande ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Halima MENHOUDJ

« A cette heure l'accompagnement social des familles se poursuit, en attendant le nouvel engagement de la DIHAL et la préfecture de Seine-Saint-Denis. Pour rappel, la résorption d'un campement, bidonville et/ou village d'insertion est une compétence de l'Etat.

Comme vous pointez régulièrement le budget alloué pour ces projets de MOUS permettez-moi de vous rappeler que ces budgets sont aussi nécessaires pour missionner un ou des partenaires sociaux pour l'accompagnement des familles, et nécessitent des travailleurs sociaux à temps plein et diverses ressources humaines.

Pour le village de la rue Nungesser, la MOUS a aussi rendu possible le recrutement d'un gestionnaire de site 7/7 et des travailleurs sociaux.

Et enfin, deux familles ont obtenu un logement social au mois de mai dernier, y sont installées et sont accompagnées pour une période de 6 mois.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons un retour des services de l'Etat ».

Question orale n°6 : Construction du groupe scolaire Méliès et suppression du "Champ de Poires"

La construction du nouveau groupe scolaire Méliès ampute le quartier d'un espace de respiration très utilisé : le "Champ de poires". En effet, pour les habitantes et les habitants de la cité située face à Mozinor, cet espace est même le seul espace vert de proximité. Avec la construction du nouveau groupe scolaire, cet espace vert va être réduit à la portion congrue. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il est prévu de faire pour remédier à cette situation ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Gaylord LE CHEQUER et Madame Dominique ATTIA

« Le Champ de Poires actuel représente 1 633m². Le projet du futur groupe scolaire prévoit une cour oasis pour l'école élémentaire de 1 450 m², une cour oasis de l'école maternelle de 880m², et 420 m² de jardin partagé. Par ailleurs, le projet s'attache à accroître le nombre d'arbres sur la parcelle. Après la réalisation du projet, il y aura plus d'arbres qu'à l'état existant. En effet, le projet prévoit la plantation de 25 arbres supplémentaires, en plus des 6 arbres existants qui seront conservés. Cette initiative contribuera non seulement à accroître la couverture végétale, mais aussi à renforcer l'habitat pour la faune locale, favorisant ainsi la diversité biologique.

De plus, des espaces verts publics sont prévus dans le quartier avec l'aménagement dans les prochaines années des abords du futur tramway. En plus d'un cordon vert d'une épaisseur minimale de 5 mètres le long du passage du tramway, la création de 2,3 hectares d'espaces publics dont 1,9 hectares de parcs ou jardins dans le secteur Aristide Briand est prévu dans le plan guide des aménagements liés au prolongement de la ligne 1 du tramway.

Ainsi, à terme, la part d'espaces verts, d'espaces de pleine terre et d'espaces accessibles au public seront très fortement augmentés afin de répondre aux besoins des habitant-e-s du secteur et aux enjeux environnementaux et de biodiversité ».

Question orale n°7 : Suivi des travaux de renouvellement urbain au Clos Français

En réponse à une question orale sur le suivi des travaux de renouvellement urbain posée en décembre dernier, il nous avait été répondu qu'Est Ensemble Habitat veillait à limiter les nuisances de chantier et rappelait à l'entreprise ses obligations en la matière. Malheureusement, sur le terrain, le changement se fait attendre et les difficultés s'accumulent pour les locataires.

La question du suivi même de ce chantier interpelle. De nombreuses familles se plaignent d'être laissées avec les ouvriers comme seuls interlocuteurs. Les échanges sont difficiles et parfois même tendus. Qu'est-il prévu au niveau d'Est Ensemble Habitat et de la ville de Montreuil pour éviter que la situation ne dégénère ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Gaylord LE CHEQUER et Monsieur Florent GUEGUEN

« Sur la gestion du chantier, l'Office a adapté tout au long du chantier le processus d'échanges pour répondre le mieux possibles aux besoins des locataires.

Ainsi, les locataires ont les coordonnées de deux référents travaux prévus dans le cadre du marché et habilités à répondre à toutes les questions portant sur les travaux. Par ailleurs, les gardiens présents sur site restent les interlocuteurs privilégiés des locataires. Ils peuvent être sollicités sur des difficultés rencontrées avec l'entreprise et ont surtout la possibilité de les consigner dans le cahier de doléances disponible à la loge et examiné de manière hebdomadaire par Est Ensemble Habitat et l'entreprise.

Deux dispositifs spécifiques sont mis en place, il s'agit d'une part de permanences mensuelles mutualisées entre l'Office et l'entreprise et pour certaines d'entre elles, y participent également la ville et l'EPT. Les locataires peuvent à cette occasion saisir de toutes difficultés rencontrées.

Enfin, le collectif de locataires est rencontré de manière bimestrielle dans le cadre d'un comité de suivi réunissant l'Office et les locataires dans lequel l'ensemble des sujets du site sont abordés.

Bien sûr, tous les locataires qui le souhaitent peuvent saisir leur direction territoriale et plusieurs d'entre eux le font ».

Question orale n°8 : Appartement de courtoisie et suivi des situations familiales difficiles pendant les travaux de renouvellement urbain au Clos Français

Les travaux c'est 3 semaines d'intervention dans des appartements occupés. Dans ces conditions, on ne peut qu'être surpris que des situations personnelles difficiles connues a priori par le bailleur n'aient pas été pris en charge. En disant cela, nous faisons par exemple référence à des situations où des personnes âgées en hospitalisation à domicile « vivent » dans un chantier permanent, de la même manière, on peut citer des familles avec des personnes malades, des personnes en situation de handicap... toutes ces situations humaines difficiles ne sont pas gérées et cela crée des tensions.

Pourquoi Est Ensemble Habitat (dont nous sommes, ville de Montreuil, la principale entité) qui en principe connaît la situation de ses locataires n'a-t-elle pas mis en place un suivi de ces familles en très grande difficulté pour leur proposer, au-delà de l'accès à un logement de courtoisie, un relogement temporaire le temps des travaux, par exemple dans les bâtiments libérés et en attente de démolition ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Florent GUEGUEN

« La durée des travaux représente bien 3 semaines en jours cumulés mais pas continus. En effet, l'intervention de corps d'état différents implique des travaux effectués sur des périodes différentes avec des calendriers distincts. Lors d'une réponse précédente, nous vous indiquions l'existence d'un appartement de courtoisie qui est très très peu mobilisé par les locataires.

La mise à disposition d'un appartement temporaire pour des personnes malades, en hospitalisation à domicile ou en situation de handicap est rendue complexe par deux aspects. La durée relativement courte des interventions nécessiterait de multiples déménagements au risque de déstabiliser les locataires. Par ailleurs, ces situations spécifiques nécessitent souvent des logements adaptés de manière individualisée aux besoins de la personne concernée, ce que nous ne sommes pas en mesure de faire sur ces délais.

Toutefois, lors de la réalisation de l'état des lieux, nous recueillons les spécificités liées à chaque situation et adaptons le chantier autant que possible, et bien sûr le logement de courtoisie reste mobilisable ».

Question orale n°9 : Expulsions de "squats" à Montreuil

Monsieur le maire,

Ces dernières semaines, plusieurs "squats" ont été évacués par la police dans des conditions qui indiquent un nouveau durcissement de la politique répressive qui frappe les mal-logé.e.s en France. Alors qu'il était d'usage que le préfet n'accorde pas le soutien de la force publique tant que les recours judiciaires n'étaient pas jugés, un squat a été évacué sans préavis alors qu'un jugement était encore en attente. De plus, appliquant, semble-t-il pour la première fois, le volet pénal de la loi Kasbarian, la police a interpellé et placé en garde à vue nombre des personnes présentes sur les lieux. Et cela a débouché sur des placements en centre de rétention et des OQTF. Alors même que l'on était en présence de familles avec enfants scolarisés à Montreuil.

Quelle attitude compte prendre la municipalité devant ce genre de situations ? S'agissant désormais, manifestement, d'actions de police en flagrance, le maire a une capacité d'action du fait de ses pouvoirs de police légaux sur la commune. Comment comptez-vous en user ? Par ailleurs, les personnes expulsées ont généralement besoin d'un soutien urgent, ne serait-ce que pour récupérer leurs affaires et pour un hébergement temporaire. Quelles solutions la ville propose-t-elle alors que la répression sociale ne fait que s'aggraver ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Loline BERTIN

« Chaque situation d'occupation sans droit ni titre à Montreuil comme partout en France constitue un drame humain qui met en lumière de manière crue la crise du logement à laquelle notre pays fait face. En île de France tout particulièrement, nous subissons de plein fouet cette crise résultant de choix politiques contre lesquels nous nous opposons localement, au moyen notamment d'une politique volontariste en matière de logement social et de l'interpellation systématique de l'Etat quant à ses devoirs en matière d'hébergement d'urgence.

Malheureusement, ces actions ne parviennent pas à combler les lacunes auxquelles nous faisons face, et plusieurs sites à Montreuil font l'objet d'occupation sans droit ni titre. Les propriétaires de ces sites, à l'issue de procédures judiciaires d'expulsion, requièrent auprès de la Préfecture le concours de la force publique pour procéder à leur expulsion. Sur le fondement de la loi Kasbarian, leur dépôt de plainte peut aussi conduire, comme vous le rappelez, à l'interpellation des occupants. La Ville n'est pas partie prenante de ces procédures et interventions.

Néanmoins et conformément à ses valeurs, la Ville alerte très régulièrement les services de l'Etat quant à la situation sociale et humanitaire des occupants de ces sites, demandant par exemple par courrier au Préfet de la Seine-Saint-Denis à ce que l'expulsion du 31 rue Gambetta soit repoussée autant que possible au regard de l'extrême vulnérabilité de ses occupants et de l'absence de troubles à l'ordre public causée par cette occupation ou à ce que le concours de la force publique pour les expulsions locatives de familles avec enfants scolarisés soient accordés avec prudence et parcimonie, uniquement durant les mois de juillet et août (de façon à ne pas interrompre la scolarisation des enfants) et avec l'engagement d'une prise en charge en hébergement d'urgence.

A chaque expulsion, la Ville intervient auprès des services de l'Etat afin de s'assurer qu'un diagnostic social soit réalisé (lorsqu'elle est prévenue en amont de l'expulsion, ce qui n'est pas toujours le cas) et que l'accompagnement social des personnes expulsées soit adapté à leurs besoins, avec des solutions d'hébergement adaptées (dans un contexte où les places d'hébergement sont dramatiquement, structurellement et drastiquement insuffisantes au regard des besoins territoriaux). La Ville demeure également particulièrement vigilante au respect des droits et libertés et de la dignité humaine, s'agissant par exemple des modalités des expulsions ou de la récupération des biens des personnes.

Enfin, la ville de Montreuil continue de se mobiliser pour obtenir des évolutions politiques et législatives en faveur du droit au logement, pour qu'un changement pérenne permette enfin la disparition de ces situations dramatiques ».

Question orale n°10 : Site pollué Berthollet

Monsieur le maire,

Cela fait maintenant plusieurs mois que le site de l'ancienne usine Berthollet est censé avoir été libéré de l'ensemble des déchets toxiques qu'il contenait. Néanmoins les riverains signalent des allers et venues réguliers sur le site qui les inquiètent à juste titre. Pouvez-vous nous indiquer quelle surveillance précise est faite sur ce site notamment par la commune ? Quel bilan récent a pu être fait de l'état des bâtiments dont certains menacent de s'effondrer et dont l'évolution devait conditionner l'avis de la commune sur un éventuel arrêté de péril ? En outre il était prévu que des analyses des sols soient menées pour connaître l'état de la pollution résiduelle sur le site et aux alentours. Qu'en est-il à ce jour ?

Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, Madame Sidonie PEYRAMAURE et Monsieur Florent GUEGUEN

« La procédure d'évacuation des déchets, suivie et pilotée par les services de la préfecture qui ont été d'une exigence extrême et opiniâtre face au comportement désinvolte des propriétaires du site est effectivement achevée. Aujourd'hui, au regard des enjeux urbains mais également de santé et d'environnement, la ville, Est Ensemble, la SOREQA et l'EPIFIF œuvrent de concert pour une maîtrise publique du site. Actuellement, le site et ses bâtiments, restent privés, sous la responsabilité de ses propriétaires qui n'ont pas abandonné l'idée d'une valorisation foncière... Les allers et venus constatés par les riverains font certainement partie de ces visites de sites par des promoteurs sollicités par les propriétaires. La ville et ses partenaires maintiennent, eux, leur exigence de maîtrise publique permettant de procéder, en toute transparence, aux analyses pollutions du site, à l'image du travail mené sur d'autres sites de la ville ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 22h51.

A Montreuil, le 25 septembre 2024



Monsieur le maire,

Patrice BESSAC



La secrétaire de séance,

Karine POULARD